



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



17062-F

Distr. LIMITEE
ID/WG.477/3/Rev. 1(SPEC.)

10 janvier 1989

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi
sur la promotion de la coopération
industrielle intra-africaine dans le cadre
de la Décennie du développement industriel de l'Afrique*
Harare (Zimbabwe), 31 octobre-4 novembre 1988

PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION D'AFRIQUE DE L'EST
ET D'AFRIQUE AUSTRALE**

Etabli par le Secrétariat de l'ONU

* Réunion organisée par l'ONU, en coopération avec le Secrétariat de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et le Gouvernement zimbabwéen.

** Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le présent texte est la traduction d'un document n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	1
Objectif du rapport	1	1
Structure du rapport	2	1
<u>Chapitre</u>		
I. LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION	3 - 37	1
Historique	3 - 6	1
Structure industrielle de la sous-région	7 - 9	2
Stratégies et politiques d'industrialisation	10 - 14	3
Arrangements institutionnels dans la région	15 - 30	4
La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)	31 - 37	8
II. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE	38 - 62	10
Sous-secteurs moteurs prioritaires	40 - 49	11
Domaines et services favorisant le développement industriel	50 - 61	14
Stratégie d'exécution	62	18
III. BILAN DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	63 - 77	19
Etat d'avancement des projets	63 - 66	19
Obstacles à l'exécution du programme initial	67 - 77	20
IV. PROPOSITIONS EN VUE D'UNE REVISION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	78 - 93	23
Sélection des sous-secteurs et des projets d'investissements moteurs	86 - 89	25
Projets moteurs	90	26
Nouveaux projets moteurs	91	27
Projets d'appui	92	28
Nouveaux projets d'appui	93	28

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DU PROGRAMME REVISE	94 - 111	29
Mesures à adopter	94 - 105	29
Promotion du programme	106	34
Mobilisation des ressources financières	107 - 108	35
Rôle des organismes de coordination et autres organismes	109 - 111	35

ANNEXES

I. CRITERES POUR LA SELECTION DES PROJETS INDUSTRIELS MOTEURS MULTINATIONAUX ET SOUS-REGIONAUX	37
II. ETAT D'AVANCEMENT AU 31 OCTOBRE 1988 DES PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	39
III. PROFILS DE PROJETS RETENUS DANS LE PROGRAMME REVISE	47
IV. RECAPITULATION DES NOUVEAUX PROJETS (PROFILS DE PROJETS)	69

INTRODUCTION

Objectif du rapport

1. Ce document a été établi à l'origine pour servir de base aux débats de la réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA). Il y a été tenu compte des entretiens qui ont eu lieu avec les fonctionnaires chargés de la coopération et du développement industriels dans les divers pays de la sous-région et avec les représentants des secrétariats de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). La présente version révisée reflète le résultat des débats de la réunion sous-régionale elle-même.

Structure du rapport

2. Le premier chapitre contient des renseignements généraux sur la coopération industrielle dans la sous-région. Dans le deuxième chapitre sont décrits le programme initial intégré de promotion industrielle et les projets adoptés à la réunion sous-régionale tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en novembre 1983. Le troisième chapitre fait le point sur la mise en oeuvre de ce programme. Le quatrième chapitre expose dans ses grandes lignes un programme révisé intégré de promotion industrielle élaboré au cours de la réunion sous-régionale de suivi qui s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 31 octobre au 4 novembre 1988. Dans le cinquième et dernier chapitre est proposée une stratégie pour une mise en oeuvre accélérée de ce programme révisé.

CHAPITRE PREMIER

LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION

Historique

3. La sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, selon la définition retenue par le système des Nations Unies, comprend les 17 pays suivants : Botswana, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. En 1986, sa population comptait au total près de 164 millions d'habitants ainsi répartis : Botswana : 1,1 million; Comores : 0,4 million; Djibouti : 0,4 million; Ethiopie : 43,5 millions; Kenya : 21,2 millions; Lesotho : 1,6 million; Madagascar : 10,6 millions; Malawi : 7,4 millions; Maurice : 1 million; Mozambique : 16,2 millions; Ouganda : 15,2 millions; Seychelles : 70 000; Somalie : 5,5 millions; Swaziland : 0,9 million; Tanzanie : 23 millions; Zambie : 6,9 millions et Zimbabwe : 2,7 millions.

4. L'Angola, le Burundi et le Rwanda ne sont pas placés dans la sous-région en question selon l'acception du système des Nations Unies, mais ils sont considérés comme en faisant partie intégrante à cause de leurs liens géographiques et économiques, en particulier dans le cadre de la ZEP, avec les pays qui la composent. En 1986, il y avait 9 millions d'habitants en Angola, 4,8 millions au Burundi et 6,2 millions au Rwanda.

5. Les activités prédominantes dans les pays de la sous-région relèvent du secteur agricole - production de café, thé, sisal, viande, cuirs et peaux, sucre, tabac, bois - et emploient environ 80 % de la main-d'oeuvre. Pour certains pays, les exportations se limitent à une seule importante culture marchande; pour d'autres, elles sont plus diversifiées. L'économie de certains pays de la sous-région est en outre fortement tributaire de l'exportation de produits minéraux semi-transformés (pétrole, diamants, or, cuivre) qui constituent leur principale source de devises.

6. Malgré son rôle prédominant, le secteur agricole a une productivité générale assez faible : il s'agit dans une large mesure d'une agriculture de subsistance, et les infrastructures matérielles et institutionnelles d'appui sont insuffisantes. De ce fait, la plupart des pays de la sous-région n'ont pu parvenir à l'autosuffisance dans la production alimentaire et sont de plus en plus tributaires des importations. Presque tous dépendent de sources extérieures pour d'importants intrants - biens d'équipement, biens intermédiaires, technologie, financement, services - nécessaires à leur développement économique. La vulnérabilité économique de la sous-région s'explique par une double dépendance : à l'égard des exportations de quelques produits primaires dont les prix sont fixés à l'extérieur. et à l'égard des importations d'intrants industriels de plus en plus coûteux.

Structure industrielle de la sous-région

7. Le niveau de développement industriel de la sous-région est relativement bas. Dans certains pays, le processus d'industrialisation touche un large éventail d'activités économiques : projets agro-industriels, industries manufacturières et extractives, construction, développement des infrastructures et des institutions. D'une manière générale, on relève une prédominance des industries légères produisant surtout des biens de consommation, avec une faible valeur ajoutée, une grande dépendance par rapport aux capitaux et au savoir-faire importés, et des capacités de production assez modestes. Ainsi, la part des industries légères dans la production manufacturière varie entre 56 % au Zimbabwe et 100 % à Maurice et au Swaziland.

8. La plupart des industries de la sous-région ont trait à la production de produits alimentaires, de tabac, de bière et de textiles. Elles sont fortement tributaires des importations de machines, de pièces de rechange, de matériaux et d'intrants semi-transformés, aussi n'ont-elles que peu de liaisons, voire aucune, avec d'autres secteurs. De plus, elles sont trop peu importantes pour pouvoir bénéficier, sinon dans une très faible mesure, des économies d'échelle et ne peuvent donc pas concurrencer efficacement les produits étrangers, même sur leurs propres marchés. Les exportations de produits manufacturés sont par conséquent de volume très modeste.

9. Cependant, les pays de la sous-région possèdent de nombreuses ressources importantes (principalement ressources agricoles, eau, ressources minérales et

énergétiques, ressources humaines) qui constituent une base solide pour des industries autosuffisantes et pour une industrialisation auto-entretenu. Ces ressources apporteraient une contribution encore plus sensible au développement si elles étaient groupées dans le cadre d'une coopération sous-régionale accrue.

Stratégies et politiques d'industrialisation

10. Une fois devenus indépendants, la plupart des pays de la sous-région ont promptement adopté des stratégies d'industrialisation fondées sur le remplacement des importations, y voyant le moyen d'atteindre le plus rapidement leurs objectifs de développement. L'application de ces politiques et stratégies a conduit à importer la quasi-totalité des intrants - en particulier machines, matériel, pièces de rechange, savoir-faire, matières premières - et une partie de la main-d'oeuvre qualifiée, mais il y a eu peu de véritables transferts de techniques. Conformément à ces stratégies d'industrialisation et eu égard à la relative étroitesse des marchés intérieurs, tous les pays ont cherché à protéger leurs jeunes industries au moyen de diverses mesures telles que barrières tarifaires ou licences et contingents d'importation visant à décourager l'importation (de main-d'oeuvre qualifiée, également) à partir des pays voisins, et application d'une réglementation rigide en matière fiscale. Dans certains cas, il a aussi été instauré un contrôle direct de l'Etat sur la production et le commerce.

11. L'adoption de politiques et stratégies de remplacement des importations était principalement fondée sur l'expérience des pays développés, où existe une corrélation étroite entre l'industrialisation et le développement économique. C'est pourquoi les programmes de développement élaborés après l'accession à l'indépendance ont été axés sur la transformation (que l'on escomptait parfois très rapide) de sociétés essentiellement agricoles en économies où l'industrie jouerait un grand rôle, en ce sens que l'industrialisation permettrait non seulement d'élargir la base économique des pays de la sous-région, mais aussi d'y réaliser des changements structurels fondamentaux et d'en élever le niveau de vie.

12. Cependant, ces stratégies de remplacement des importations, fondées sur une structure tarifaire protégeant davantage les biens de consommation finals que les biens intermédiaires et les biens d'équipement, ont eu pour conséquence une orientation vers les marchés intérieurs et une lourde dépendance à l'égard des importations de matières premières semi-transformées et de produits intermédiaires. Dans certains pays, les problèmes de balance des paiements ont entraîné une pénurie de devises qui a freiné les importations des intrants industriels nécessaires. Dans d'autres, l'industrie n'a pu se développer, faute d'une croissance suffisante de la demande. Quant aux pays sans littoral, ils connaissaient une difficulté supplémentaire résultant de la hausse des coûts de transport des intrants à importer. Tous ces facteurs ont abouti à une forte sous-utilisation de la capacité manufacturière existante.

13. Sur le plan opérationnel, ces industries manquaient de liens structurels avec les ressources locales, en particulier les intrants agricoles primaires. Les recettes en devises diminuant et le marché s'élargissant peu en raison de la faiblesse des revenus, la plupart des industries ont marqué un recul. En conséquence, certains pays ont adopté diverses mesures restrictives qui, à leur tour, ont réduit le flux de technologie et de capital vers le secteur industriel.

14. Toutes ces politiques et mesures ont en outre eu de graves répercussions sur le volume des échanges intrarégionaux et sur l'ampleur de la coopération industrielle. De plus, il y a eu des cas de double emploi entre les projets. Au plan national, la faiblesse des revenus de populations souvent peu nombreuses a fait que les marchés de certains pays sont restés trop exigus pour permettre de maintenir le taux initialement escompté de croissance et d'expansion des projets. Tous ces facteurs ont eu pour résultat que le rôle de l'industrie dans le développement de la sous-région est resté modeste, quand il n'a pas diminué. Une autre répercussion, encore plus grave, des politiques appliquées, a été un excessif déplacement de la main-d'oeuvre depuis les zones traditionnellement agricoles vers les centres urbains où sont concentrées les industries.

Arrangements institutionnels dans la région

15. Parmi les divers mécanismes de coopération industrielle, bilatérale et multilatérale existant dans la sous-région, les deux principaux organes de coopération économique multilatérale sont la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP). La Commission régionale de l'Océan indien a également joué un rôle important dans la coopération sous-régionale.

Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) 1/

16. La SADCC a été créée en juillet 1981 avec pour principaux objectifs de réduire la dépendance par rapport à l'Afrique du Sud et d'accélérer le développement économique. Elle a établi à Dar es-Salaam (Tanzanie) une unité de coordination industrielle chargée d'accélérer le processus de coopération et d'intégration industrielles entre les Etats membres de la SADCC. Un plan sous-régional de coopération industrielle approuvé par le Conseil des ministres de la Conférence à Blantyre en novembre 1981 met l'accent sur le développement d'industries visant à répondre aux besoins essentiels de la population en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé, d'approvisionnement en eau et en énergie, de transports et d'éducation, et prévoit également des mesures tendant à développer diverses industries de base - engrais, produits pharmaceutiques, pesticides, sidérurgie, biens d'équipement, construction mécanique, etc. Selon les priorités définies, 53 projets ont été identifiés aux fins d'exécution et 35 autres retenus pour examen plus approfondi. Les travaux ont commencé sur 12 projets pour lesquels des crédits s'élevant à 236 millions de dollars sont déjà assurés, et les négociations sont en cours en vue de l'obtention de 397 millions de dollars pour 15 autres projets.

17. L'élaboration de la politique générale de la SADCC et la sélection de ses projets sous-régionaux incombent aux réunions annuelles des ministres des Etats membres. Chacun des Etats membres se charge de coordonner les activités dans un ou plusieurs domaines : transports et communications (Mozambique); sécurité alimentaire (Zimbabwe); recherche agricole et lutte contre les

1/ Etats membres : Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

maladies des animaux (Botswana); pêche, faune et flore sauvages, foresterie (Malawi); conservation des sols et des eaux, mise en valeur des terres (Angola); industries extractives (Zambie); développement industriel et commerce (Tanzanie); tourisme (Lesotho). A Gaborone se trouve un petit secrétariat chargé d'assurer des services généraux - notamment de liaison - pour les institutions de la SADCC, ainsi que la coordination d'ensemble des tâches de la Conférence. Ainsi, la SADCC a une fonction coordinatrice que les Etats membres remplissent en même temps qu'ils exécutent les projets. L'insuffisance des infrastructures est considérée comme entravant beaucoup plus gravement le commerce intrarégional que ne le font les tarifs douaniers et les licences; cette préoccupation est reflétée dans les priorités définies par la SADCC.

18. Pour souligner la complémentarité entre les Etats membres en matière de développement industriel et pour harmoniser le processus de développement, on a énoncé des critères précis auxquels doivent répondre les projets de la SADCC :

- a) Capacité de répondre à la demande interne et d'offrir des surplus pour l'exportation, en particulier vers d'autres pays de la SADCC;
- b) Approvisionnement en matières premières au sein de la sous-région;
- c) Possibilité de transport des matières premières et produits dans la sous-région.

Il faut en outre que les projets puissent procurer des devises, qu'ils soient bancables et que la durée prévue pour leur exécution soit raisonnable.

19. Pour être retenu par la SADCC, un sous-secteur industriel doit répondre à un besoin essentiel des populations de la région. Une fois le choix fait, on établit pour le sous-secteur en question un plan tenant compte des capacités de production existantes et de leurs possibilités d'expansion. Après avoir été approuvés par le Comité des ministres de l'industrie, le plan et les projets font l'objet d'études détaillées de faisabilité et l'on définit des mesures pour leur mise en oeuvre. La promotion des projets est confiée au pays coordonnateur, la Tanzanie, qui l'assure par l'intermédiaire de la Division de la coordination industrielle de la SADCC. La collecte des fonds étrangers nécessaires pour les projets se fait selon trois formules :

- a) Conférences annuelles de donateurs;
- b) Conférences spéciales pour la promotion des investissements organisées par secteur ou par zone géographique;
- c) Négociations directes avec des investisseurs potentiels.

20. Une fois qu'un projet a été défini et que l'on a trouvé un donateur ou partenaire étranger, le rôle de la Division de la coordination industrielle est terminé et c'est l'Etat membre concerné et son organisme d'exécution qui prennent la relève. La SADCC a très peu d'influence sur le processus général de mise en oeuvre car elle n'a ni les moyens d'action, ni le pouvoir de décision appropriés. La formule des consultations a néanmoins donné de bons résultats car elle permet de convaincre les Etats Membres d'abandonner, d'adapter ou d'accepter certains projets en fonction de la stratégie générale

de la SADCC. En outre, celle ci a crée récemment des Conseils économiques régionaux dans sept Etats membres ainsi qu'un Conseil régional de coordination, ce qui a facilité ce processus de consultation.

La Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP)

21. Le traité portant accord de coopération économique - la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) - a été signé lors d'une réunion de chefs d'Etat à Lusaka (Zambie) et il est entré en vigueur en septembre 1982. A ce jour, les 15 pays suivants ont adhéré au traité établissant la ZEP : Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. La ZEP a pour objectif de promouvoir la coopération économique entre les pays participants dans tous les domaines de l'activité économique, notamment le commerce, les douanes, l'industrie, les transports et les communications, l'agriculture, les ressources naturelles et les questions monétaires, en vue de constituer un marché commun sous-régional et, ultérieurement, une communauté économique.

22. La ZEP est maintenant véritablement entrée dans la phase de mise en oeuvre. Outre son secrétariat établi à Lusaka (Zambie), les organes suivants ont été constitués : le Service d'échanges multilatéraux installé à Harare (Zimbabwe); la Banque du commerce et du développement, dont le siège est à Bujumbura (Burundi); le Service d'information et de documentation installé à Lusaka (Zambie), avec l'assistance du CCI de Genève (Suisse) et du PNUD; et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie, qui est installée à Lusaka (Zambie) et dont le fonctionnement est actuellement assuré par le secrétariat de la ZEP. La phase opérationnelle a commencé en juillet 1984 lorsqu'ont été lancés les processus de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-ZEP et de promotion des programmes de construction et d'amélioration des réseaux de transport entre Etats en vue de la constitution d'entreprises industrielles et agricoles multinationales.

23. Bien que le traité de coopération entre les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ait été conçu pour mettre en place une zone d'échanges préférentiels, ses objectifs vont au-delà de la promotion du commerce au sein de la sous-région. Le rôle essentiel joué par les secteurs de production et par les systèmes de transport dans le processus de développement constitue un élément essentiel du traité. L'accent placé à court terme sur la libéralisation et la facilitation du commerce a pour objet d'intégrer les marchés dispersés de la sous-région de la ZEP, afin qu'il soit économiquement rentable de promouvoir la création d'unités de production de base plus importantes et plus efficaces dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, de développer les liens entre les secteurs et entre les projets dans ces domaines parmi les Etats de la ZEP et de promouvoir tous les modes de transport entre Etats au sein de la ZEP.

24. Les principes fondamentaux de la ZEP sont l'auto-assistance et la coopération entre les pays participants. L'organe principal pour la mise en oeuvre du programme est le secrétariat de la ZEP, qui est entièrement financé au moyen de ressources versées au budget de la ZEP par les Etats membres. Les priorités du programme et le calendrier de leur mise en oeuvre sont élaborés lors de réunions de comités techniques spécialisés et de comités sectoriels de hauts fonctionnaires et soumis à l'approbation de réunions annuelles de l'organe directeur de la ZEP (conférence des chefs d'Etat et de gouvernement).

25. Dans le domaine de l'industrie, le protocole sur la coopération industrielle met l'accent sur le fait que des arrangements relatifs à la constitution d'une zone d'échanges préférentiels ne peuvent donner de bons résultats tant que persistera la situation économique très hétérogène des différents Etats membres, à moins que ne soit entreprise une restructuration économique fondée sur la coopération dans tout le domaine du développement industriel. Les organes directeurs de la ZEP ont donc adopté une stratégie pour la mise en oeuvre du protocole sur la coopération industrielle, qui a pour objet d'établir une structure industrielle viable et concurrentielle, qui produira non seulement des biens de consommation, mais aussi des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Cet objectif doit être atteint grâce aux mesures suivantes : promotion de la coopération pour la rationalisation et le développement des capacités installées et pour la création de nouvelles capacités; promotion de systèmes de production - commercialisation - distribution interfrontières, intégrés verticalement et horizontalement; et promotion des petites, moyennes et grandes entreprises de production et des entreprises multinationales (par exemple, grandes unités de production de base ou motrices). A ce propos, une charte pour la promotion des entreprises industrielles multinationales rassemblant deux Etats membres ou plus (entreprises publiques) ou deux entreprises nationales privées ou plus a été élaborée.

26. Les activités actuelles de développement industriel sont axées sur la mise en oeuvre de projets et programmes donnés portant en premier lieu sur les domaines suivants : modernisation et amélioration des entreprises nationales, le cas échéant, notamment des installations sidérurgiques et des fonderies; création d'entreprises multinationales de production d'éponge de fer; rationalisation des usines d'engrais nationales et création d'usines d'engrais multinationales; rationalisation de l'industrie des matériaux de construction, l'accent étant mis durant une première étape sur les cimenteries existantes; développement des agro-industries et industries connexes et de l'industrie du traitement des minéraux; et promotion de la coopération pour l'exploitation et l'utilisation des ressources énergétiques dans la sous-région.

27. On compte que les activités ci-dessus prévoyant l'intégration horizontale et verticale des unités de production industrielle (et agricole) contribueront substantiellement au renforcement des liens entre Etats et entre secteurs et favoriseront l'interdépendance des entreprises et secteurs de production parmi les Etats membres de la ZEP, ce qui devrait entraîner une augmentation du volume des échanges intra-ZEP et une amélioration de la rentabilité économique du système de transport multimodal entre Etats.

Commission régionale de l'Océan indien

28. Créée en décembre 1982, la Commission regroupe les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et la France (représentant le Département d'Outre-mer de la Réunion). La Commission régionale de l'Océan indien encourage la coopération entre les pays du Sud-Ouest de l'Océan indien, en matière de développement économique surtout. Une structure permanente de liaison est établie dans chaque Etat membre et La Commission soutient en priorité des projets concernant: le commerce; la pêche, la coopération industrielle; les liaisons et télécommunications aériennes et maritimes, la prospection pétrolière; la formation et la recherche scientifiques. La Commission examine actuellement, outre des propositions concernant un projet de développement de la pêche au thon et la création d'une compagnie maritime régionale, avec

l'aide de la Communauté européenne, les propositions suivantes: création d'une raffinerie de pétrole à Madagascar, publication d'un guide d'import-export; lancement d'un projet de formation en marketing; organisation de foires commerciales annuelles dans différents pays membres au cours de trois prochaines années; création d'un bureau central d'échanges comparable au système mis en place par la ZEP; et promotion des exportations d'épices et d'huiles essentielles. L'objectif principal de toutes ces activités est de promouvoir les échanges et la réduction des droits de douane entre Etats membres.

29. La création de ces organisations reflète non seulement un engagement politique des Etats membres mais aussi leur détermination de prendre des mesures concrètes pour réaliser le développement intégré de la sous-région. La ZEP comme la SADCC jouent un rôle dans l'identification, la promotion et le financement des projets industriels, ainsi que dans la formation et l'échange d'informations industrielles. On escompte qu'elles stimulent par là, en y contribuant, la réalisation d'études et projets conjoints - portant essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles - par les pays de la sous-région. Ces activités devraient, en fin de compte, déboucher sur un échange de matières premières, de produits intermédiaires et de produits finals. Cette approche est tout à fait en accord avec les efforts déployés par des organismes des Nations Unies comme l'ONUDI et la CEA. Elle est conforme également aux objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Lima sur la coopération industrielle entre pays en développement, et du programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Comme on l'a indiqué plus haut, les secrétariats de la SADCC et de la ZEP ont retenu dans leurs programmes les mêmes sous-secteurs et branches d'industries prioritaires. Ces programmes ont pour but le développement d'industries motrices, notamment dans les domaines suivants : gaz naturel, sidérurgie, transformation des métaux, construction mécanique, charbon, produits pharmaceutiques, engrais, produits chimiques de base.

30. D'après tout ce qui précède, il semble que les pays de la sous-région accordent de plus en plus d'attention à la coopération industrielle, y voyant une condition nécessaire et un préalable à leur développement et un instrument précieux à l'appui de leurs efforts dans ce sens. Cette coopération sous-régionale n'a été instaurée que depuis peu, aussi faudra-t-il un certain temps avant qu'apparaissent des résultats concrets. Diverses contraintes devront être surmontées, en particulier l'insuffisance des moyens (humains et financiers) et des mécanismes permettant de traduire dans les faits la volonté politique exprimée de la façon la plus claire en faveur à la fois de la coopération industrielle sous-régionale et de la mise en oeuvre des décisions sur l'action à mener sur ce plan.

La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)

31. Le Plan d'action de Lagos 2/ signale dans son préambule qu'au cours des 25 dernières années, l'Afrique n'a pu enregistrer un taux de croissance notable ou atteindre un niveau satisfaisant de bien-être général. De fait, 27 pays africains sont classés par l'Organisation des Nations Unies parmi "les

2/ OUA - Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000).

moins avancés" sur un total mondial de 41, et 20 des 33 pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays en développement "à faible revenu" sont situés en Afrique. Il faut donc que les pays africains s'unissent et s'efforcent de développer la coopération économique intra-africaine, notamment dans le secteur industriel. Leur volonté à cet égard est mise en évidence dans la Déclaration de Monrovia des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, adoptée en juillet 1979, ainsi que dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos d'avril 1980.

32. L'industrie se voit attribuer un rôle prépondérant dans le Plan d'action de Lagos, conformément à l'engagement pris de modifier la structure économique existante, de satisfaire les besoins fondamentaux des populations africaines grâce à la mise en valeur de leurs ressources naturelles et de constituer une base industrielle pour l'expansion des autres secteurs économiques. Le Plan d'action de Lagos fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la région, tels qu'une part de 1,4 % au moins de la production industrielle d'ici à 1990 et l'autonomie dans les domaines de l'alimentation, des matériaux de construction, du vêtement et de l'énergie. Par ailleurs, aux termes de l'Acte final de Lagos, le secteur industriel est un des secteurs prioritaires pour l'intégration sous-régionale et régionale au cours de la Décennie.

33. En proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies et les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont voulu souligner l'importance du développement industriel pour ce qui est d'accélérer la croissance économique, de promouvoir le développement général et d'améliorer le niveau de vie en Afrique. Le programme de la Décennie, adopté par les ministres africains de l'industrie et approuvé par les chefs d'Etat de l'OUA et par les organes délibérants de la CEA et de l'ONUDI, est fondé sur le principe de l'autonomie et du développement autosuffisant. Il part du principe que les initiatives et les stimulants nécessaires doivent être essentiellement le fait de chaque pays ou sous-région, de façon à constituer une base solide qui permette de favoriser une croissance économique autosuffisante et autonome, par le biais d'une stratégie de développement intégré.

34. Au nombre des principaux aspects du programme figurent l'identification des besoins essentiels aux niveaux national et sous-régional, ainsi que la mise en valeur, le traitement et l'utilisation des ressources naturelles locales sur la base de la coopération sous-régionale et d'une stratégie de développement intégré. L'accent est également placé sur la planification méthodique des activités de développement, sur leur intégration dans un cadre sous-régional et régional et sur le resserrement des liens entre l'industrie et les autres secteurs. La coopération intra-africaine est indispensable pour réaliser le développement autosuffisant et autonome de l'Afrique, aussi une attention particulière est-elle accordée à la nécessité de définir des programmes et des politiques sectoriels intéressant les branches stratégiques de l'industrie, d'identifier les grands projets industriels présentant un intérêt pour les pays de la région ou de la sous-région, et de créer dans la sous-région ou la région des institutions visant à favoriser l'intégration industrielle ou de renforcer celles qui existent déjà.

35. La complexité de l'enjeu inhérent à un tel programme exige des pays qu'ils fassent preuve de détermination, étant donné que finalement la réussite dépend d'eux; celle-ci est également fonction d'une stratégie de développement industriel intégré, liée aux autres secteurs de l'économie, et exécutée compte

tenu des plans de développement et aspirations nationaux. La mise en oeuvre du programme présuppose une mobilisation accrue des ressources nationales, une coopération sous-régionale et régionale plus étroite, notamment dans les questions liées au commerce, aux transports, à la technologie et aux compétences, ainsi qu'une assistance substantielle, bilatérale ou multilatérale, de pays situés en dehors de la région.

36. Au niveau national, les pays doivent identifier les projets industriels moteurs et les projets d'appui, selon la définition contenue dans le programme de la Décennie et veiller, notamment, à la mise en place d'une infrastructure matérielle et de mécanismes institutionnels, à la création de compétences, à l'élaboration de technologies et à l'exploitation des matières premières. Les mesures à prendre en priorité pourraient également porter sur l'estimation détaillée des besoins financiers et l'instauration de relations sectorielles. Au niveau sous-régional, il est essentiel de mettre au point un programme de complémentarité industrielle des projets moteurs, fondé sur les dotations en ressources et sur la participation conjointe, en vue d'optimiser des investissements limités et de bénéficier de marchés plus larges.

37. Pour atteindre cet objectif, on a commencé à identifier des projets industriels moteurs qui pourraient déboucher sur la création d'entreprises industrielles multinationales intéressant deux pays ou davantage. Un programme initial de promotion industrielle a donc été élaboré pour chacune des sous-régions. Le programme pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été adopté lors de la réunion organisée à Addis-Abeba (Ethiopie) en novembre 1983. Ces programmes préconisaient également la création d'un système d'information qui faciliterait la coopération intra-africaine, notamment dans les domaines de la formation, de l'énergie, de l'harmonisation des échanges commerciaux et de l'élimination des barrières commerciales. Il soulignait aussi la nécessité de renforcer les institutions sous-régionales existantes pour favoriser la coopération industrielle au niveau sous-régional et d'intensifier les actions industrielles des institutions nationales.

CHAPITRE II

PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE

38. L'idée de mettre au point des programmes détaillés pour la coopération sous-régionale dans divers domaines d'activité économique a son origine dans le "Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000" et l'Acte final de Lagos. En ce qui concerne le secteur industriel, on préconise dans le programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) d'élaborer un programme de coopération industrielle sous-régional dans chacune des quatre sous-régions d'Afrique : Afrique australe et de l'Est; Afrique centrale; Afrique occidentale; Afrique du Nord. A cette fin, compte également tenu de la nécessité de promouvoir la coopération sous-régionale, on a organisé une réunion d'experts sur la promotion de la coopération industrielle en Afrique australe et de l'Est dans le cadre de l'IDDA, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 22 au 26 novembre 1983 ^{3/}.

^{3/} Voir ONUDI, document ID/WG.408/3/Rev.1, 14 février 1984 et Rapport final, Document ID/WG.408/4 du 2 décembre 1983.

39. Cette réunion a rassemblé des experts ou représentants des pays et organisations de la sous-région mentionnés ci-après : Burundi, Comores, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Rwanda, Swaziland, Tanzanie et Zimbabwe, Banque de développement de l'Afrique orientale, Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est (ESAMRDC) et Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP). La réunion était organisée par l'ONUDI en coopération avec l'OUA, la CEA, la ZEP et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Un programme initial intégré de promotion industrielle définissant les sous-secteurs industriels et les domaines prioritaires et comptant 13 projets moteurs et 9 projets d'appui y a été adopté. Désireux d'assurer le succès du programme, les participants ont aussi examiné et adopté des modalités d'exécution des projets retenus. Le programme a été approuvé par la Conférence des ministres africains de l'industrie et le Conseil des ministres de l'OUA. La quatrième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Vienne (Autriche) en août 1984, en a pris acte avec intérêt. Le programme a aussi été présenté aux divers organes délibérants de la sous-région, notamment le Comité pour la coopération industrielle de la ZEP et le Conseil des ministres du Centre multinational de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) de la CEA.

Sous-secteurs moteurs prioritaires

40. Se fondant sur les décisions des organes directeurs des organisations sous-régionales d'Afrique orientale et d'Afrique australe, telles qu'elles figurent en particulier dans le rapport de la deuxième réunion du Conseil des ministres de la ZEP, tenue en décembre 1982, dans le programme industriel de la SADCC et dans les résolutions de plusieurs réunions successives du Conseil des ministres du MULPOC de la CEA qui a son siège à Lusaka, la réunion sous-régionale sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique a décidé d'accorder la priorité aux sous-secteurs industriels moteurs ci-après : industrie métallurgique, industrie mécanique, industrie chimique; industrie des matériaux de construction; et agro-industries et industries connexes. Compte tenu de leur importance stratégique et de la contribution qu'ils pouvaient apporter à la mise au point d'une base industrielle auto-entretenu et intégrée aux niveaux à la fois national et sous-régional, l'accent a été mis, dans le programme sous-régional, sur les sous-secteurs industriels moteurs ci-après, placés par ordre de priorité.

Industrie métallurgique

41. Dans le programme initial, on a reconnu que l'industrie métallurgique assure la liaison en amont avec les industries de transformation des matières premières (extraction, énergie, eau) et en aval avec les sous-secteurs du travail des métaux et des industries mécaniques. Le sous-secteur de l'industrie métallurgique joue un rôle fondamental dans tout le processus d'industrialisation. Il convient de noter que la sous-région est riche en minerais métallifères et autres, présentant un intérêt, qui ne sont pas pleinement exploités. Ceux qui sont exploités sont exportés à l'état brut ou quasiment brut. On a reconnu aussi dans le programme qu'il faut pour pouvoir fabriquer des biens de consommation et de matériel en métal dans la sous-région accélérer la croissance des industries intermédiaires de manière à fournir des intrants comme le fer et l'acier, l'aluminium et d'autres produits métallurgiques. On a noté que la plupart des produits métallurgiques sont

tributaires de l'exploitation de ressources minérales comme le minerai de fer, le charbon et le cuivre qui sont pour la plupart exportés. Ainsi, le développement des industries métallurgiques dans la sous-région faciliterait la création d'industries verticalement intégrées, depuis l'extraction jusqu'à la fabrication, en passant par le raffinage. Il s'agit de produire, à court terme, par exemple, des pièces de rechange et des machines et outils agricoles et, à long terme, une large gamme de biens d'équipement et produits en métal.

42. Selon une étude réalisée par la ZEP 4/ il y a dans la sous-région vingt-trois (23) mini-aciéries réparties comme suit dans neuf pays : Kenya (7), Maurice (4), Zimbabwe (3), Ethiopie (2), Ouganda (2), Tanzanie (2), Angola (1), Madagascar (1) et Mozambique (1). La plus grande aciérie de la sous-région, la seule qui soit intégrée, est celle de la Zimbabwe Iron and Steel Company Limited (ZISCO), située près de Redcliff. Ce complexe, équipé de hauts fourneaux et de convertisseurs à oxygène, a une capacité de production de 850 000 tonnes par an. A peu près huit installations de la sous-région peuvent être qualifiées de mini-aciéries dans la mesure où elles font appel à des fonderies utilisant de la ferraille pour produire des billettes et/ou des lingots et des profilés.

Industries mécaniques

43. On a fait figurer le sous-secteur des industries mécaniques parmi les sous-secteurs industriels moteurs prioritaires dans le programme initial parce qu'il peut jouer un rôle essentiel dans la production et la fabrication de machines-outils, de machines et de matériel agricole, de tracteurs, de véhicules commerciaux et de matériel de transport local et de pièces détachées. Il est à noter que le processus d'industrialisation serait renforcé s'il y avait dans la sous-région un développement intégré des industries mécaniques, notamment des branches du travail des métaux, de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique, qui produisent et fabriquent les produits mentionnés plus haut ainsi que d'autres biens intermédiaires et des biens d'équipement destinés à servir dans le sous-secteur de la production alimentaire et d'autres sous-secteurs prioritaires tels que les agro-industries, l'industrie des matériaux de construction et l'industrie métallurgique. La création dans la sous-région d'installations telles que fonderies, forges, ateliers de traitement thermique, ateliers d'outillage, ateliers de construction et de réparation de machines et ateliers de métallisation contribuerait à atténuer les pénuries de pièces de rechange, de composants et d'accessoires dans de nombreux secteurs de l'économie.

44. Il convient aussi de noter que le sous-secteur des industries mécaniques a généralement été développé en même temps que le sous-secteur des industries métallurgiques et que les pays producteurs de fer et d'acier ont fait certains progrès dans le sous-secteur des industries mécaniques. Ce dernier commence seulement à se développer dans la sous-région, mais quelques pays ont enregistré des progrès sensibles. Des machines-outils sont assemblées en Tanzanie, tandis qu'au Kenya et au Zimbabwe on en est aux stades finals des plans de fabrication de machines-outils. L'industrie de la fonderie est bien implantée au Zimbabwe et, dans une moindre mesure, au Kenya et en Zambie.

4/ Voir ZEP "Conceptual Framework and Current Activities in the Field of Industry and Energy", document reprographié, 1988.

Industrie chimique

45. On a fait figurer les industries chimiques parmi les sous-secteurs moteurs dans le programme initial, parce qu'une partie de leurs produits visent à satisfaire certains des besoins fondamentaux (surtout la santé), tandis que d'autres sont essentiels pour l'accroissement de la production agricole, le traitement et le stockage des produits alimentaires, et permettent ainsi de réduire les pertes et les importations de denrées alimentaires. La production dans la sous-région de produits chimiques essentiels (engrais, pesticides, produits pharmaceutiques et pétrochimiques), à partir des ressources disponibles soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle sous-régionale (gaz naturel, charbon, phosphate, potasse et énergie électrique par exemple) stimulerait le développement de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs de l'économie.

46. Bien qu'il y ait des matières premières disponibles, la production de produits chimiques dans la sous-région n'a pas reçu le rang de priorité qu'elle mérite dans tous les pays. Le gaz naturel, qui est l'une des matières premières préférées pour la fabrication d'engrais azotés, est disponible en Angola, en Ethiopie, au Mozambique et en Tanzanie. Les phosphates servant à produire les engrais phosphatés sont disponibles au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. La saumure, qui est aussi utilisée pour fabriquer des engrais phosphatés, est disponible au Botswana, en Ouganda et en Tanzanie. A l'heure actuelle, l'ammoniac est produit dans une installation en Zambie par distillation de la houille et dans une installation au Zimbabwe par électrolyse de l'eau. On a émis l'avis qu'il fallait accroître la production d'ammoniac à partir de matières premières moins onéreuses telles que le gaz naturel. On a, à cette fin, défini dans le programme initial certains projets comme la production d'ammoniac/urée à partir de gaz naturel en Tanzanie, et à partir de gaz méthane du lac Kivu au Rwanda.

Industrie des matériaux de construction

47. Un rang prioritaire a été donné à l'industrie des matériaux de construction dans le programme initial parce qu'elle contribue à la satisfaction de l'un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement, et à l'exploitation des ressources naturelles locales. Outre qu'elle répond aux besoins des autres secteurs et sous-secteurs, l'industrie des matériaux de construction fournit des intrants à l'industrie du bâtiment qui ne se borne pas à construire des logements, mais construit également des grands ouvrages d'infrastructure (barrages, réseaux d'irrigation, routes, aéroports et ports par exemple). L'industrie du bâtiment facilite véritablement le développement socio-économique et ce, non seulement en fournissant de meilleures installations, mais aussi en employant une main-d'oeuvre importante, créant ainsi un pouvoir d'achat supplémentaire et élargissant le marché sous-régional pour les produits et services des autres sous-secteurs et secteurs de l'économie.

48. Parmi les matériaux de construction très demandés on peut citer la brique, le ciment, la pierre naturelle, la chaux, la céramique fine et le verre en feuille. Les niveaux de production de certains de ces matériaux sont très faibles. Alors que quelques pays de la sous-région exportent du ciment, d'autres en font venir d'importantes quantités de pays extérieurs à la sous-région. La capacité de production dans la sous-région est d'environ 8 millions de tonnes par an, alors qu'on indique une production d'à peine

3,5 millions de tonnes par an. Des cas de grave sous-utilisation de la capacité ont été signalés en Tanzanie, en Angola, au Mozambique et en Zambie. Dans certaines des industries concernées, une modernisation est peut-être nécessaire dans le cadre du programme sous-régional.

Agro-industries et industries connexes

49. Le développement des agro-industries et des industries connexes a été considéré comme un objectif prioritaire à cause du rôle important que ces industries jouent en établissant des liens en amont et en aval, non seulement entre les sous-branches industrielles, mais aussi entre l'industrie et l'agriculture. Le programme initial appelait les pays de la sous-région à intensifier les activités de traitement et de transformation des produits agricoles de manière à diminuer les pertes antérieures et consécutives aux récoltes et à devenir ainsi moins tributaires des importations de produits alimentaires. Le développement des industries de traitement et de transformation des produits agricoles permet d'établir des liens viables entre l'agriculture et l'industrie, d'accroître la "valeur ajoutée" des matières premières et les recettes d'exportation, d'offrir plus d'emplois tant dans l'agriculture que dans l'industrie et d'améliorer les revenus de manière générale. La nécessité d'établir des installations adéquates pour le traitement, la transformation, le stockage et la conservation a été soulignée dans le programme initial.

Domaines et services favorisant le développement industriel

Agriculture

50. L'agriculture reste la principale source d'emploi, de produits alimentaires et de matières premières industrielles, mais les efforts faits pour accroître sa productivité n'ont pas donné les résultats souhaités. Cette productivité a ainsi baissé, alors qu'on aurait pu s'attendre à un mouvement inverse après la fin de la grave sécheresse qui avait affecté la sous-région pendant la première moitié des années 80. Le développement du secteur agricole contribue au développement industriel de deux façons : premièrement, en tant que fournisseur de matières premières, le secteur agricole favorise la création d'agro-industries qui transforment les produits agricoles en produits finis et semi-finis; deuxièmement, en tant qu'utilisateur de produits industriels, il facilite la création et l'expansion des entreprises industrielles qui produisent les intrants nécessaires pour l'agriculture. Son développement favorise ainsi la création de liens intersectoriels qui constituent la base d'une industrialisation auto-entretenu.

Ressources minérales

51. Les activités des industries extractives influent fortement sur le développement de certaines industries dans plusieurs pays de la sous-région. A titre d'exemple, l'extraction de minerai de fer, de minerai de cuivre et de charbon en Zambie, au Zimbabwe et au Botswana a permis à certains de ces pays de se lancer dans des activités industrielles d'aval telles que la production de métaux, cuivre en particulier. L'accroissement des activités d'extraction conduirait à une augmentation de la demande de machines, de matériel et d'outils d'extraction ainsi que d'autres intrants produits par les industries métallurgiques et mécaniques. En outre, ces activités favorisent le développement industriel dans la mesure où elles permettent de produire les

matières premières utiles aux industries métallurgiques, mécaniques et chimiques ainsi qu'à l'industrie des matériaux de construction. La dotation de la sous-région en ressources minérales est décrite en partie aux paragraphes 41 et 46.

Energie

52. La plupart des pays de la sous-région sont tributaires du pétrole pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques, particulièrement dans le secteur des transports et les secteurs industriels. Jusqu'ici, la présence de pétrole n'a été signalée qu'en Angola, mais quelques autres pays disposent de substantielles sources d'énergie, d'énergie hydroélectrique en particulier (mais toujours sous-exploitées), ainsi que de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dont l'exploitation nécessite de gros investissements qu'aucun pays de la sous-région ne peut assumer seul. La sous-région continuera donc vraisemblablement d'être tributaire du pétrole en tant que principale source d'énergie et devra intensifier la coopération sous-régionale pour mettre en valeur et utiliser ses ressources énergétiques.

53. Presque tous les pays de la sous-région utilisent le bois en tant que source d'énergie pour la cuisson des aliments, le chauffage et l'éclairage dans les foyers, en particulier dans les zones rurales. Le potentiel est considérable en ce qui concerne l'énergie hydroélectrique. L'Angola et le Mozambique disposent de près de 30 % du potentiel en hydroélectricité de l'Afrique australe. La Zambie, la Tanzanie et le Zimbabwe ont aussi un important potentiel en hydroélectricité. En Afrique orientale, c'est Madagascar qui a le plus gros potentiel en hydroélectricité, suivi par l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda. Dans la mesure où les opérations des entreprises industrielles dépendent de l'énergie (pétrole, hydroélectricité, énergie géothermique, charbon, etc.), le développement et l'utilisation conjoints des ressources énergétiques au niveau sous-régional contribueraient fortement à la création et au développement non seulement d'un secteur industriel autonome mais aussi d'un secteur industriel sous-régional interdépendant et intégré.

Transports et communications

54. Il faudra sensiblement améliorer le système de transport et de communications dans la sous-région si l'on veut appuyer adéquatement le programme sous-régional de promotion industrielle. Le chemin de fer, relativement bien développé (surtout dans la partie australe de la sous-région) est le moyen de transport le plus efficace et le plus économique mais on fait face dans ce domaine à un certain nombre de problèmes liés aux politiques de stabilisation menées par l'Afrique du Sud. On rencontre aussi des problèmes techniques comme la détérioration de la voie, les pénuries de main-d'oeuvre, le manque de locomotives et de matériel roulant, l'absence de voies de raccordement entre les principales lignes et l'inefficacité de la gestion. Le réseau routier est limité et généralement en médiocre état. Le transport aérien a été grandement amélioré mais reste insuffisamment développé. En ce qui concerne les télécommunications, malgré certains progrès, la majorité des pays de la sous-région ne sont toujours pas directement reliés les uns aux autres. La majeure partie des communications à destination et en provenance de la sous-région doivent passer par l'Europe et certains pays extérieurs à la sous-région.

55. Il faut à la fois améliorer les systèmes de transport et de communications et réduire la dépendance vis-à-vis des pays extérieurs. La construction d'installations portuaires étant onéreuse, le développement et l'utilisation en commun des ports maritimes stratégiques sont essentiels et des initiatives sous-régionales similaires sont indispensables pour améliorer le réseau routier, les services de transport aérien et le réseau ferroviaire, matériel roulant y compris. Un système sous-régional de communications en ondes d'hyperfréquence, déjà lancé dans le cadre du Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL), doit être élargi. Toutes ces améliorations figurent parmi les activités prioritaires définies dans le programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

Ressources humaines

56. L'exécution de tout programme intégré de promotion industrielle - le programme de la Décennie ne faisant pas exception - dépend de la mise en valeur des ressources humaines aux divers niveaux dans le processus d'industrialisation, des décideurs et des entrepreneurs industriels aux manoeuvres spécialisés, en passant par les technologues et les techniciens. La sous-région dispose d'un important réservoir de ressources humaines dont la formation doit être améliorée. A cet égard, il faut qu'il y ait une meilleure correspondance entre les programmes universitaires, les besoins industriels et les possibilités de formation professionnelle. Il faudrait accorder un rang de priorité plus élevé à la satisfaction des besoins dans les sous-secteurs moteurs prioritaires, ainsi que dans les domaines et les services auxiliaires. On contribuera ainsi à réduire et en définitive à éliminer la nécessité de faire appel à des techniciens expatriés qui prévaut actuellement dans la sous-région.

57. Sans nier la nécessité de développer l'infrastructure en matière d'enseignement, il faut noter qu'on pourrait obtenir des améliorations plus immédiates en rationalisant les programmes existants et en renforçant leurs liens avec l'industrie. Il faut introduire de nouvelles modalités faisant intervenir la population rurale et les femmes ainsi que de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage. L'enseignement scientifique et technique qui est un élément fondamental pour assurer une industrialisation autonome et auto-entretenu devrait être développé. Tous ces éléments sont essentiels pour la mise en valeur effective des ressources humaines nécessaires pour le développement industriel dans la sous-région.

Mobilisation des ressources financières

58. Pour exécuter les projets retenus dans le programme sous-régional, il faudra réaliser des investissements substantiels - facteur fondamental qui conditionne l'ensemble du processus de production, le transfert et le choix des techniques, la sélection des produits, la structure de l'entreprise et surtout le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Dans la plupart des pays de la sous-région, ce problème est aggravé par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances publiques et des budgets de l'Etat, ainsi que par le faible niveau des transactions, particulièrement dans le secteur industriel. Il serait donc souhaitable que les gouvernements et les institutions financières de la sous-région mobilisent des ressources financières intérieures et extérieures et en optimisent l'utilisation grâce à diverses mesures, dont des politiques fiscales et autres visant à stimuler

l'épargne et l'investissement. Ces mesures pourraient être complétées par des arrangements institutionnels comme ceux qui sont à la base de la Trade and Development Bank for Eastern and Southern Africa.

Technologie

59. Il faudrait, pour établir les industries motrices mentionnées dans le programme initial, des apports d'intrants technologiques considérables, ce qui appelle trois observations. En premier lieu, on ne pourra associer la technologie au développement industriel de la sous-région que si les mesures nécessaires sont adoptées par les gouvernements : les orientations et la planification technologiques deviennent donc des éléments importants. Ensuite, la création de capacités technologiques dans chaque pays conditionnent le choix, l'acquisition, l'adaptation, l'absorption ou le développement et la diffusion des techniques industrielles. Elle implique notamment la mise en place d'instituts techniques et la formation d'une main-d'oeuvre industrielle et technique. Troisièmement, le choix des techniques a une importance cruciale parce que, s'il n'est pas fait judicieusement, il entraîne non seulement des dépenses inutiles, mais aussi des déformations du schéma de développement.

60. Il convient de noter que la plupart des pays de la sous-région ne disposent pas des compétences spécialisées nécessaires, en quantité ou en qualité pour évaluer, acquérir, adapter, diffuser et absorber les technologies étrangères, tâche qui relève d'une discipline hautement technique et complexe. De très rares pays seulement ont pris des mesures pour mettre au point le mécanisme institutionnel nécessaire pour promouvoir le développement et l'amélioration de la technologie locale ou l'acquisition de technologies étrangères et l'établissement de règles en la matière. Dans nombre de pays, les organismes publics et les entreprises privées ont dû décider seuls s'il fallait ou non investir dans telle ou telle technologie ou n'ont reçu à cet effet que des conseils non objectifs. Par suite, ils ont acheté des produits ou des installations défectueux qui avaient été remis en état ou dont le prix était exagéré, des technologies inadaptées compte tenu de la main-d'oeuvre, des capitaux ou des ressources dont ils disposaient ou des procédés inadaptés compte tenu des matières premières ou des conditions locales. Il faudrait donc prendre des mesures pour éviter les défauts suivants : i) politiques d'acquisition et d'achat inadéquates; ii) manque d'informations sur les sources et les prix des principaux apports et techniques; iii) manque d'organisation dans la négociation et les pratiques contractuelles. Par conséquent, il faut particulièrement insister sur la nécessité de maîtriser les procédés retenus pour évaluer et sélectionner les techniques et de recourir à des politiques et à des pratiques appropriées pour leur acquisition.

Infrastructure industrielle institutionnelle

61. Pour exécuter avec succès le programme sous-régional, il faudra mettre au point une infrastructure industrielle institutionnelle efficace, qui fait actuellement défaut dans la plupart des pays. Certaines institutions existent au niveau national mais elles suffisent rarement pour couvrir toutes les fonctions essentielles nécessaires pour donner une impulsion majeure. Il faut faire une distinction entre : i) les institutions principalement responsables d'activités telles que l'organisation de l'offre de matières premières, y compris l'énergie et la mise au point de facteurs de production et la commercialisation; et ii) celles qui fournissent des services dans divers

domaines : information, services bancaires et assurances, essais de matériaux et de produits, normalisation et contrôle de la qualité, élaboration et négociation de projets, services consultatifs et services d'ingénierie dans le domaine industriel, formation industrielle, promotion de la réglementation concernant la technologie, appui aux industries petites et moyennes et promotion de l'investissement.

Stratégie d'exécution

62. Il convient à ce stade de rappeler certaines des modalités d'exécution importantes adoptées dans le programme initial :

- La nécessité de déterminer clairement les sous-secteurs ou les branches prioritaires. Vu le volume limité des ressources disponibles, le processus de sélection et l'établissement des ordres de priorité sont absolument indispensables;
- La nécessité d'effectuer des études détaillées de préinvestissement et de promouvoir les investissements pour permettre la mobilisation des fonds nécessaires pour exécuter les projets. A cet égard, le rôle des institutions financières dans le financement ou la mobilisation de ces ressources est essentiel;
- La nécessité d'accorder la priorité aux projets mis au point par la ZEP et la SADCC, étant donné l'appui politique important dont ils bénéficient;
- La nécessité d'adopter un programme intégré, réaliste et bien structuré avec des propositions concrètes concernant son exécution;
- La nécessité pour les gouvernements nationaux d'intégrer les aspects pertinents du programme dans leurs plans de développement nationaux et de créer des comités de coordination nationaux ainsi que des services centraux d'exécution qui devront être dotés d'effectifs et de fonds adéquats;
- L'adoption d'une approche à court et une approche à long terme pour l'élaboration et l'exécution du programme;
- La nécessité que les pays retenus pour accueillir les projets jouent un rôle moteur efficace;
- La nécessité d'intensifier les consultations entre les pays, la ZEP, la SADCC et les autres institutions sous-régionales intéressées en vue d'engager de véritables négociations pour chaque projet;
- La participation du secteur privé;
- La nécessité d'établir un mécanisme sous-régional (comités sous-régionaux et sous-sectoriels) pour suivre et évaluer l'exécution du programme et des projets à chaque stade;
- Le rôle essentiel de coordination joué par la ZEP et la SADCC.

CHAPITRE III

BILAN DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

Etat d'avancement des projets

63. Le programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région de l'Afrique australe et de l'Est, adopté à la réunion sous-régionale tenue à Addis-Abeba en novembre 1983, comprenait 18 projets d'investissements dans quatre domaines clefs et neuf projets d'appui portant sur l'infrastructure institutionnelle, la formation de la main-d'oeuvre et d'autres domaines. On trouvera à l'annexe II des précisions sur l'état d'avancement du programme initial.

64. Il ressort de l'annexe II que plusieurs pays et promoteurs de projets avaient pris depuis la réunion d'Addis-Abeba diverses mesures pour exécuter les projets prévus dans le programme initial. Au 31 octobre 1988, sur les 18 projets moteurs :

- Deux projets avaient été mis en oeuvre (y compris un dont le concept a été modifié par le promoteur) :

Fabricat de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars,
Zimbabwe (4)

Fabrication de véhicules polyvalents standard bon marché,
Madagascar (6)

- Quatre projets étaient en cours d'exécution :

Usine de fabrication de matériel d'irrigation, Zambie (8)

Expansion d'une usine sidérurgique, Ouganda (2)

Fabrication de transformateurs, Zambie (11)

Production de soude caustique, Kenya (16)

- Six projets étaient encore à l'étude :

Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL,
Zimbabwe (1)

Usine sidérurgique intégrée, Mombasa (Kenya) (3)

Usine de production de cuivre pour l'Afrique de l'Est et
l'Afrique australe (10)

Projet tanzanien multinational concernant la production
d'ammoniac/urée (13)

Usine d'engrais phosphatés, Ouganda (14)

Unité de production de verre plat, Madagascar (18)

- Cinq projets avaient été retirés :

Fabrication de châssis équipés de moteurs diesel pour
camionnettes, camions et cars (5)

Fabrication de machines agricoles (tracteurs à quatre roues) (7)

Atelier de relaminage pour la fabrication de profilés et de
barres en vue du transport d'électricité à haute tension en
Afrique de l'Est et en Afrique australe (9)

Usine d'engrais phosphatés, Zimbabwe (15)
Mauritian Cement Corporation, Maurice (17)

- Un projet avait été provisoirement suspendu :

Potasse, Dallol (Ethiopie) (12)

65. En ce qui concerne les projets d'appui, il convient de noter que les pays de la sous-région ainsi que les organisations régionales et sous-régionales s'étaient employés à exécuter quelques-uns des neuf projets inscrits dans le programme initial. Trois avaient ainsi été menés à bien; trois étaient en cours d'exécution; un avait été provisoirement suspendu; et deux étaient au point mort.

66. Une analyse des causes des succès ou des échecs enregistrés a révélé que l'achèvement ou la mise en oeuvre d'un projet étaient directement fonction du degré de préparation du projet avant son inclusion dans le programme initial. Ainsi, sur les 18 projets d'investissements proposés à la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983, neuf n'en étaient qu'au stade conceptuel, quatre avaient fait l'objet d'études de pré-faisabilité, et cinq seulement étaient basés sur des études de faisabilité complètes, et donc prêts à être exécutés.

Obstacles à l'exécution du programme initial

67. Dans l'ensemble, on peut juger satisfaisants les progrès faits dans la mise en oeuvre du programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région de l'Afrique australe et de l'Est, notamment si l'on considère les progrès faits dans la promotion de la coopération dans l'industrie, malgré un certain nombre de difficultés. Ainsi, sur les 18 projets classés en 1983 dans les sous-secteurs industriels stratégiques et dont l'exécution devait contribuer à favoriser, comme il était prévu, une industrialisation autonome dans la sous-région, deux seulement avaient été menés à bien. Ce faible pourcentage était dû en partie au fait que l'on n'avait pas réussi à mettre en place des mécanismes de coordination précis permettant une exécution efficace des projets définis et en partie à l'insuffisance de l'appui technique et financier fourni par les pays chefs de file, et les organisations sous-régionales, régionales et internationales. Le programme soutenait la comparaison avec les autres programmes régionaux, comme ceux du Pacte andin et des pays de l'ANASE. Ces programmes avaient connu une longue période de gestation et on s'accordait généralement à reconnaître que les cycles de projet pouvaient être très longs, en particulier lorsqu'il s'agissait de projets importants nécessitant de gros investissements. Les pays de la sous-région ne devaient pas se laisser décourager par la multiplicité des difficultés, en particulier celles qui étaient imputables à la crise économique généralisée. Bien au contraire, ces difficultés devaient les pousser à rechercher auprès des tierces parties de concours accrus et une plus grande compréhension. Cela s'appliquait tout particulièrement aux institutions financières qui devaient être encouragées à honorer pleinement leurs engagements pendant toute la durée du cycle d'un projet, quelle que fût l'évolution de la situation financière de leurs partenaires. De la même manière, le PNUD, l'ONUDI et les autres institutions devaient aider les pays de la sous-région à se procurer la technologie et les autres apports nécessaires aux projets à un coût plus acceptable.

68. Le processus de définition et de sélection des projets à inclure dans la catégorie des projets moteurs n'était pas clair. Il ne suffit pas en effet de dresser une liste des critères pour la sélection des projets industriels moteurs multinationaux et sous-régionaux. Certains des projets ont été présentés sous l'inspiration du moment; sans consultations, ou très peu, au niveau national pour examiner leurs retombées et les problèmes d'exécution. Non seulement certains des projets n'ont pas été jugés absolument prioritaires en termes d'appui financier, mais il n'y a pas eu de reformulation des mesures et des stratégies nécessaires pour assurer leur exécution au niveau national. L'un des principaux obstacles était constitué par le fait que certaines activités des différentes organisations sous-régionales et internationales faisaient double emploi. En outre, les priorités nationales et sous-régionales divergeaient parfois, ce qui rendait l'intégration effective des différents projets et de leurs objectifs d'autant plus nécessaire. Certains projets n'avaient pas progressé faute d'avoir été étayés par des études préalables au moment de leur inscription au programme initial. Ces études auraient permis de définir plus précisément les objectifs et de mieux déterminer les priorités et les paramètres. L'application plus stricte des critères de sélection adoptés lors de la première réunion sous-régionale aurait permis d'éviter certains de problèmes ultérieurs. A l'évidence, il ne suffisait pas de s'accorder sur un ensemble de projets: leur intégration plus poussée ainsi que l'établissement de liens efficaces étaient nécessaires pour assurer l'utilisation optimale des ressources financières, techniques et humaines de la sous-région.

69. Certains n'avaient pas de promoteurs véritables. Sept des projets intégrés initiaux ont été parrainés par le Comité intergouvernemental d'experts sur les industries mécaniques d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est à la suite des recommandations de la sixième réunion du Conseil des ministres du MULPOC basé à Lusaka. Certains projets ne peuvent pas, de par leur nature, être promus avec succès par des réunions ou des organisations sous-régionales, régionales et internationales. Ainsi, un projet tel que l'"Usine de transformation du cuivre pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est" n'aurait pas dû avoir pour promoteur la deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, mais un organisme zambien tel que l'Industrial Development Corporation (INDECO) Ltd. Des organisations sous-régionales ou internationales peuvent promouvoir des projets dans certaines catégories d'activités telles que l'information, et des études ou enquêtes qu'elles peuvent elles-mêmes entreprendre. Un bon exemple à ce propos est le projet intitulé "Inventaire des moyens de formation de la sous-région" promu et exécuté par la SADCC.

70. De manière générale, des représentants de pays africains qui avaient présenté des projets à exécuter dans le cadre du programme initial sous-régional avaient présumé, à tort, qu'ils recevraient une aide technique et financière substantielle et appropriée des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Le gros de l'assistance fournie par les organisations internationales, dont l'ONUDI et la CEA, cependant consiste notamment en études de pré-faisabilité ou de faisabilité et études d'investissement, missions de consultants ou assistance technique. Même lorsqu'il ressort d'études de faisabilité qu'un projet est viable, c'est au pays chef de file et au promoteur du projet qu'il revient en premier lieu de mobiliser les fonds nécessaires avec, le cas échéant, une aide extérieure telle que celle que fournit l'ONUDI.

Obstacles au niveau national

71. Une partie de la période à l'examen se situe dans les années pendant lesquelles les pays de la sous-région ont connu de graves difficultés économiques. Ainsi, dans certains cas, alors qu'il existait une véritable volonté d'exécuter des projets industriels sous-régionaux dans le cadre de l'IDDA, de la ZEP ou de la SADCC, la crise économique et sociale qu'a subie l'Afrique a non seulement modifié les priorités de développement, mais aussi entravé considérablement l'exécution des projets. Il a fallu, du fait de la chute verticale des ressources en devises étrangères, réduire l'activité économique générale, compression dont le secteur industriel de la sous-région a subi le contrecoup. De nombreux pays ont donc enregistré de mauvais résultats industriels se caractérisant par des faibles niveaux d'utilisation des capacités dus au manque de pièces de rechange pour le matériel et les machines, et à la pénurie de matières premières et de produits semi-finis pour de nombreuses usines. Il était difficile, dans ces conditions, d'exécuter les projets retenus dans le programme initial intégré de promotion industrielle.

72. En outre, l'absence de mécanismes de coordination a engendré des problèmes au niveau national. Dans la plupart des cas, seuls les représentants des gouvernements qui avaient assisté à la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983 ou le Département de la coopération sous-régionale connaissaient les projets sous-régionaux. Les autres départements, sans parler des autres ministères, n'étaient pas au courant, ce qui explique que l'on ne retrouve pas les projets dans les plans nationaux de développement et que, par conséquent, les politiques et stratégies nationales et les mécanismes de coopération n'aient pas tenu pleinement compte des projets retenus dans le programme initial.

73. Le manque de main-d'oeuvre industrielle qualifiée dans de nombreux pays a été un des facteurs responsables non seulement du taux élevé de désindustrialisation (c'est-à-dire un faible niveau d'utilisation des capacités et la fermeture de certaines installations industrielles), mais également de l'impossibilité d'intégrer les projets sous-régionaux dans les stratégies nationales de développement industriel. Cette faiblesse est visible dans certains cas, dans le nombre limité ou l'absence de liens entre les sous-secteurs et branches industriels et entre l'industrie et d'autres secteurs de l'économie, aux niveaux national et sous-régional. L'apport par les organisations internationales (ONUDI, CEA, PNUD, etc.) ainsi que sous-régionales et régionales d'une aide technique appropriée et suffisante est essentiel pour faciliter la formulation de politiques, de stratégies et de mécanismes de suivi qui permettent d'incorporer les programmes et projets de développement industriel sous-régionaux dans les plans de développement industriel nationaux, dont ils doivent devenir partie intégrante.

Obstacles au niveau sous-régional

74. Au niveau sous-régional (que ce soit sous les auspices de la ZEP, de la SADCC, du MULPOC ou des trois réunis), on a adopté des résolutions contenant des déclarations de politique générale et des stratégies concernant le développement et la promotion de la coopération industrielle. Certaines de ces résolutions auraient influé sur le développement industriel si l'on avait accordé l'attention voulue au mode d'action. Les secrétariats de la ZEP et de la SADCC n'étant pas en mesure de créer et de faire fonctionner des entreprises industrielles sous-régionales ou multinationales, les politiques

et stratégies adoptées pour mettre en place des projets sous-régionaux doivent être fondées sur les mécanismes déterminés à l'avance pour coordonner les activités des entités participantes (privées ou publiques ou les deux). L'exécution du programme initial a souffert de l'absence de ces mécanismes.

75. Il faudrait aussi préciser davantage le rôle des organisations sous-régionales et internationales dans les stratégies d'application des projets. Une fois les mécanismes bien définis, et lorsque chaque pays et/ou organisation sait quelles mesures il ou elle doit prendre, les connaissances industrielles spécialisées, les sources, le type et l'ampleur des ressources financières deviennent d'importants paramètres pour décider de la poursuite des projets.

76. L'un des plus gros obstacles à l'élaboration de projets sous-régionaux est le manque de fonds. Il est beaucoup plus difficile en effet de mobiliser des ressources financières pour des projets sous-régionaux que pour des projets nationaux. Les organisations sous-régionales et nationales chargées d'effectuer des études pour des projets conjoints ou multinationaux ne disposent pas toujours des fonds budgétaires voulus pour entreprendre de telles activités, qui devraient bénéficier de l'appui financier et technique des organisations internationales. Les organisations intergouvernementales chargées du développement industriel tant au niveau national que sous-régional ont besoin d'une aide financière et technique. Il faut les renforcer si l'on veut qu'elles mènent à bien la transformation des projets nationaux en projets sous-régionaux.

77. Des organisations internationales telles que l'ONUDI, la CEA, le PNUD, le Secrétariat du Commonwealth et d'autres devraient coordonner leur aide avec les organisations intergouvernementales sous-régionales et les pays. Il est aussi fondamental que les donateurs bilatéraux et multilatéraux coordonnent leurs programmes. L'absence de coordination entre de nombreux donateurs bilatéraux et les organisations internationales et régionales ont contribué à semer une confusion qu'attestent les mauvais résultats enregistrés dans le secteur industriel de la sous-région. Ainsi, un projet national qui devait passer dans la catégorie des projets sous-régionaux a fait l'objet de pas moins de quatre études de faisabilité entreprises par quatre parties intéressées différentes.

CHAPITRE IV

PROPOSITIONS EN VUE D'UNE REVISION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

78. Le programme révisé proposé dans le présent chapitre a été établi à partir des renseignements recueillis au cours des missions envoyées par l'ONUDI dans la plupart des pays de la sous-région et en étroite collaboration avec la ZEP et la SADCC. Il est devenu manifeste, au vu de ces informations et après consultations avec les divisions chargées de la coopération industrielle aux secrétariats de la ZEP et de la SADCC, que le programme initial intégré de promotion industrielle devait être révisé compte tenu des nouvelles réalités dans les différents pays et de l'évolution de la situation dans l'ensemble de la sous-région.

79. A cette fin, les divisions chargées du développement et de la coopération industriels au secrétariat de la ZEP et de la SADCC ont, dans le cadre de leur mandat respectif, tracé les grandes lignes des activités de programmes prioritaires. Elles sont parties pour ce faire des programmes nationaux prioritaires dans le domaine du développement et de la coopération industriels de la sous-région.

80. Pour ce qui est de la ZEP, son développement industriel à long terme est clairement défini dans son "Cadre conceptuel de la ZEP et activités actuelles dans les domaines de l'industrie et de l'énergie" 5/. Dans ces secteurs, l'objectif à long terme est de favoriser la coopération pour rationaliser et accroître les capacités existantes, en créer de nouvelles et promouvoir des systèmes de production, de commercialisation et de distribution transfrontière. On trouvera aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus une récapitulation des grandes orientations de la stratégie et du programme.

81. En ce qui concerne la SADCC, une analyse de ses projets de coopération et de développement industriels révèle que les principaux sous-secteurs de l'industrie sont les mêmes que pour la ZEP, ce qui est dû au fait que la SADCC a des projets dans les mêmes Etats membres que ceux de la ZEP. Les activités prioritaires couvrent des projets en cours d'examen dans les sous-secteurs suivants : industrie des métaux et industries mécaniques, produits chimiques et engrais, agro-industries et industries connexes et énergie.

82. Au cours de la Conférence annuelle de la SADCC sur l'industrie et le commerce, qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie), en janvier 1988, et après examen des activités pertinentes de la SADCC, on a annoncé le lancement d'un programme de suivi séparé, concurremment à la poursuite du programme de développement industriel en application du Mémorandum Blantyre, en cours d'évaluation par les Etats membres, afin de mener des consultations approfondies et plus larges entre les Etats membres. On pourrait ainsi coordonner les positions nationales et régionales et établir un mémorandum d'action qui devait être présenté à la réunion du Comité des ministres de l'industrie de la SADCC, en mai 1988 6/. Cette réunion a ensuite été reportée à la fin d'août 1988 et sera suivie d'une réunion plénière du Conseil au début d'octobre 1988. Les rapports de ces réunions seront communiqués à la réunion sous-régionale de suivi et serviront à affiner le programme révisé.

83. Suite aux missions sur le terrain et aux consultations avec les secrétariats de la ZEP et de la SADCC, certains des projets inclus dans le programme initial, mais qui ne sont pas jugés prioritaires par les promoteurs, ont été reportés et d'autres ont été ajoutés. La présentation adoptée pour le programme initial a cependant été conservée pour le programme révisé, c'est-à-dire que les projets sont regroupés par sous-secteurs et sous-programmes. Pour certains projets à l'étude, on ne dispose pas d'informations sur le marché, la production et les coûts.

5/ Voir ZEP, "Cadre conceptuel et activités actuelles dans le domaine de l'industrie et de l'énergie", document reprographié, 1988.

6/ Voir SADCC, "Activités industrielles et commerciales : additif au rapport de la Conférence annuelle sur l'industrie et le commerce", Arusha (Tanzanie), janvier 1988.

84. En outre, certains pays visités n'ont pas été en mesure de donner aux membres de la mission des renseignements sur l'état d'avancement de projets du programme initial qui ont été conservés. D'autres n'ont pas pu proposer de nouveaux projets pour inclusion éventuelle au programme révisé. Les représentants de ces pays devraient présenter les informations voulues et donner des précisions (profils de projets) sur les nouveaux projets qu'ils souhaitent proposer pendant la réunion de Harare.

85. Compte tenu de ce qui précède, la liste des projets reportés et des nouveaux projets qu'il est proposé d'inclure dans le programme révisé doit être considérée comme une liste provisoire établie aux fins d'examen à la réunion sous-régionale. A cette réunion, chaque projet sera présenté par le pays promoteur puis examiné par les participants, et une décision finale sera prise concernant son inscription au programme révisé.

Sélection des sous-secteurs et des projets d'investissements moteurs

86. Les sous-secteurs prioritaires sélectionnés dans le programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région qui correspondent aux priorités de la ZEP et de la SADCC sont les suivants : industrie des matériaux de construction, industrie chimique, industrie métallurgique et industries mécaniques. On a également accordé la priorité à plusieurs autres facteurs tels que les ressources, l'infrastructure et les services d'appui au développement industriel, parmi lesquels les ressources naturelles et humaines, la technologie, le financement industriel et l'appui institutionnel. Les projets qu'il est proposé d'inclure dans le programme révisé correspondent aux priorités, sous-secteurs et domaines énumérés ci-dessus.

87. Pour assurer l'exécution du programme révisé intégré de promotion industrielle, il est recommandé de n'inclure que les sous-secteurs moteurs et les domaines mentionnés dans ce programme. On ne peut parvenir à l'autosuffisance et à un développement économique autonome qu'en mettant en valeur ces sous-secteurs et domaines prioritaires.

88. Compte tenu de l'évaluation faite au chapitre III, il est recommandé d'adopter désormais pour l'exécution des projets du programme révisé des rangs de priorité. Les projets moteurs pourraient ainsi être classés en trois catégories : i) premier rang de priorité : exécution à court terme (zéro à cinq ans); ii) deuxième rang de priorité : exécution à moyen terme (cinq à dix ans); et iii) troisième rang de priorité : exécution à long terme (plus de dix ans). Tous les projets d'appui ont été inclus dans la première catégorie. Il faudrait certes s'attacher d'abord à exécuter les projets de la première catégorie, mais sans pour autant que les promoteurs négligent les projets des deux autres catégories.

89. Le projet de programme révisé contient 13 projets moteurs et 7 projets d'appui repris du programme initial, ainsi qu'un projet moteur repris du programme révisé pour l'Afrique centrale. Il comporte également 29 nouveaux projets moteurs et 13 nouveaux projets d'appui. Les profils de projets qui figurent à l'annexe III donnent des renseignements succincts sur le projet moteur et les projets d'appui repris du programme initial. L'annexe IV en donne sur les projets moteurs et les projets d'appui nouveaux.

PROJETS MOTEURS

90. Les 13 projets moteurs du programme initial et le projet moteur repris du programme révisé pour l'Afrique centrale qui ont été retenus dans le programme révisé sont les suivants:

Industrie métallurgique

1. Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL (Zimbabwe) (initialement profil de projet N° 1)
2. Agrandissement d'une usine sidérurgique (Ouganda) (initialement profil de projet N° 2)
3. Usine sidérurgique intégrée (Kenya) (initialement profil de projet N° 3)

Industrie mécanique

4. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars (Zimbabwe) (initialement profil de projet N° 4)
5. Construction de véhicules standard polyvalents et bon marché (Madagascar) (initialement profil de projet N° 6)
6. Usine de matériel d'irrigation (Zambie) (initialement profil de projet N° 8)
7. Usine de transformation de cuivre pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est (Zambie) (initialement profil de projet N° 10)
8. Fabrication de moteurs électriques et de transformateurs (Zambie) (initialement profil de projet N° 11)

Industrie chimique 7/

9. Potasse d'Ethiopie (Ethiopie/Libye) (initialement profil de projet N° 12)
10. Projet multinational de production d'ammoniac et d'urée (Tanzanie) (initialement profil de projet N° 13)
11. Usine d'engrais phosphatés (Ouganda) (initialement profil de projet N° 14)
12. Production d'engrais phosphatés (Burundi)8/
13. Production de soude caustique (Kenya) (initialement profil de projet N° 16)

7/ Outre les projets énumérés, la sous-région devrait également bénéficier d'un projet de mise en oeuvre au Rwanda relatif à l'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu. Ce projet figure dans le programme sous-régional révisé pour l'Afrique centrale (document ID/WG.456/3/Rev.1); il est également appuyé par la ZEP.

8/ Profil de projet N° 4 dans le programme sous-régionale révisé pour l'Afrique centrale.

14. Production de verre à vitres (Madagascar) (initialement profil de projet N° 18)

NOUVEAUX PROJETS MOTEURS

91. Les 29 nouveaux projets moteurs figurant dans le programme révisé sont les suivants:

Industrie métallurgique

1. Création d'une usine sidérurgique intégrée (Madagascar)
2. Création d'un atelier de relaminage (Zambie)
3. Construction d'usines multinationales de fer spongieux dans les pays de la ZEP (Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie)

Industrie mécanique

4. Construction de véhicules bon marché (Ethiopie)
5. Usine de pièces détachées et d'outils à main (Ethiopie)
6. Usine de pompes à eau (Ethiopie)
7. Usine de machines-outils (Ethiopie)
8. Usine d'outils agricoles tractés ou à traction animale (Ethiopie)
9. Usine de remorques pour camions et de carrosseries (Ethiopie)
10. Atelier mécanique polyvalent (Ethiopie)

Industrie chimique

11. Création d'une usine de raffinage et d'emballage du sel (Somalie)
12. Agrandissement de l'usine de gypse de Berbera (Somalie)
13. Modernisation de l'usine d'engrais uréique (Somalie)
14. Fabrication de noir de carbone (Kenya)
15. Usine de fabrication de verre creux (Somalie)
16. Modernisation d'une usine d'oxychlorure de cuivre (Zambie)
17. Modernisation d'une usine d'oxychlorure de cuivre (Zimbabwe)
18. Usine de fabrication de chlore-alcali et de chlorure de polyvinyle (Zimbabwe)
19. Fabrication de sels de chrome pour le tannage (Zimbabwe)
20. Production de soude caustique (République-Unie de Tanzanie)

21. Projet d'exploitation de la potasse du Lac Natron (République-Unie de Tanzanie)
22. Projet de fabrication de verre à vitres de Mbagala (République-Unie de Tanzanie)

Industrie de matériaux de construction

23. Production de ciment pour les pays insulaires de l'Océan indien (Madagascar)
24. Installation de mélange et de conditionnement des ciments (Lesotho)
25. Production d'huiles comestibles (Lesotho)
26. Programme de transformation des produits du cocotier (Comores)
27. Tissage du coton (Lesotho)
28. Fabrication de draps (Lesotho)
29. Installation de traitement des produits de la pêche (Ouganda)

PROJETS D'APPUI

92. Les sept projets d'appui contenus dans le programme initial retenus dans le programme révisé sont les suivants:

- S1. Transformation de la station de recherche de Serere en centre de recherche-développement sous-régional (Ouganda)
- S2. Assistance à l'Organisation régionale africaine de la normalisation (ORAN) et à l'Institut africain pour la formation et la recherche de techniques supérieures (AIHTTR)
- S3. Inventaire des moyens de formation de la sous-région
- S4. Formation du personnel technique et de gestion
- S5. Développement des services de consultants en industrie et des capacités de gestion
- S6. Développement de l'initiative privée locale (Annuaire des profils de projets industriels à petite échelle)
- S7. Amélioration et développement de l'industrie du ciment

NOUVEAUX PROJETS D'APPUI

93. Les 13 nouveaux projets d'appui contenus dans le programme révisé sont les suivants:

- S1. Transformation du Kenya Textile Training Institute (KTTI) en un centre de formation sous-régionale (Kenya)

- S2. Transformation du l'Ethiopian Management Institute en un centre sous-régional (Ethiopie)
- S3. Centre régional de formation dans le secteur de la canne à sucre pour l'Afrique (Maurice)
- S4. Transformation du Management Training and Advisory Centre (MTAC) en un centre sous-régional (Ouganda)
- S5. Transformation des unités de formation et de conception d'une usine de fabrication de pièces détachées en un centre sous-régional (Ethiopie)
- S6. Création d'un institut sous-régional du ciment au siège de la cimenterie du Muger (Ethiopie)
- S7. Transformation de l'Industrial Vocational Training Centre (IVTC) en un centre sous-régional (Somalie)
- S8. Création d'un centre de technologie métallurgique pour les pays de la ZEP (Zimbabwe)
- S9. Promotion de la production de pièces détachées dans le pays de la ZEP (Kenya/République-Unie de Tanzanie/Zimbabwe)
- S10. Institut tanzanien de technologie du cuir (République-Unie de Tanzanie)
- S11. Consolidation de l'Institut de technologie du ciment (République-Unie de Tanzanie)
- S12. Création d'installations de fabrication pilotes et de démonstration à TEMDO (République-Unie de Tanzanie)
- S13. Création d'un atelier d'outillage pilote et de démonstration et d'un centre d'études techniques (Zimbabwe)

CHAPITRE V

STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DU PROGRAMME REVISE

Mesures à adopter

94. Dans le plan pour l'exécution du programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, il est recommandé que les mesures esquissées ci-dessous soient adoptées aux niveaux national et sous-régional. Par ailleurs, la stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé devrait tenir compte de toutes les contraintes qui ont sérieusement entravé l'exécution du programme initial. Etant donné la responsabilité qui incombe aux pays-mêmes et aux organisations sous-régionales au regard de ces contraintes, il faudra, pour mener à bien le programme, adopter une série de mesures à ces deux niveaux. En outre, les organisations coordonnatrices telles que l'ONUDI, la ZEP, la SADCC et le bureau du MULPOC de la CEA pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui ont un rôle catalytique à jouer dans la coopération industrielle sous-régionale, doivent intensifier leur assistance aux niveaux national et sous-régional, de façon à hâter l'exécution du programme révisé.

Au niveau national

95. Il importe de souligner que le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national et des politiques et mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures, dont la plupart sont déjà appliquées par de nombreux pays de la sous-région, comprennent :

- a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- b) L'incorporation des principaux aspects du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, ce qui peut obliger à ajuster les plans nationaux de développement industriel;
- c) L'allocation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour exécuter les projets;
- d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi, y compris la définition des projets, les études de préinvestissement, la promotion des investissements et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- e) La promotion des projets auprès des investisseurs potentiels et des institutions financières;
- f) En cas de désignation comme pays chefs de file, la présentation officielle du projet aux institutions financières;
- g) Sur la base de profils des projets d'investissements moteurs, l'élaboration d'études détaillées de préinvestissement, assistée par la BAD, l'ONUDI et les organismes locaux de consultation industrielle;
- h) L'amélioration des compétences de la main-d'oeuvre locale et des moyens institutionnels nécessaires pour l'identification, la préparation et l'exécution des projets.

96. L'approbation des programmes et projets par les organes délibérants des organisations sous-régionales exige le plein appui des pays intéressés. Pour ce qui est des projets à promouvoir, les gouvernements doivent donc assurer la coordination interne entre les ministères et organismes intéressés et assurer, autant que possible, une certaine continuité en matière de participation et de représentation aux réunions des organisations sous-régionales s'occupant de la coopération industrielle.

97. Compte tenu de ce qui précède, les mesures ci-après, dont certaines sont déjà appliquées par les pays de la sous-région, sont indiquées à titre de rappel à l'intention des pays qui ne les ont pas encore adoptées :

- a) Tout projet élaboré par un gouvernement doit être approuvé et lancé conjointement par les ministères chargés de l'industrie et de la planification, et de la présentation des demandes officielles aux organismes de financement;

b) Pour chaque projet, il faut établir et mettre régulièrement à jour un dossier complet comprenant les études de faisabilité requises ainsi qu'un rapport sur l'état des travaux, ce qui faciliterait l'information des investisseurs potentiels et des institutions financières s'intéressant au projet.

98. Les gouvernements de la sous-région doivent, selon les besoins, associer plus directement le secteur privé, ainsi que les organismes de consultation et d'ingénierie industrielles à la formulation et à l'exécution des projets repris dans le programme sous-régional. Un programme prévoyant une participation accrue du secteur privé et plus spécialement des agents de production nationaux, des planificateurs et des institutions financières, doit être adopté. Lors de l'exécution du programme sous-régional révisé, il faut donc absolument assigner le rang de priorité voulu aux projets d'appui inclus dans ce programme.

99. En tenant dûment compte de la situation locale, il faut adopter des politiques et programmes concernant :

a) Le développement des entreprises industrielles locales et leur africanisation;

b) Les projets énergétiques intéressant l'industrialisation;

c) Les contraintes qui s'exercent actuellement, dans la plupart des pays de la sous-région, sur les entreprises du secteur public et les liens et la complémentarité de ces entreprises avec celles du secteur privé.

100. L'un des principaux obstacles qui s'opposent à la mise en oeuvre effective des projets réside dans la lenteur des communications entre les organismes s'occupant dans un même pays de la préparation, de la promotion et de l'exécution des projets. Dans bien des cas, cette situation est aggravée par l'impossibilité d'identifier les mécanismes centraux et les comités nationaux de coordination. Le renforcement - ou la création où il n'en existe pas encore - de comités nationaux de coordination pour l'IDDA ou l'ONUDI et de mécanismes opérationnels centraux pour l'IDDA est fortement recommandé. Des relations de travail étroites devraient s'instaurer entre ces comités et les mécanismes opérationnels centraux d'une part, et les secrétariats des organisations et comités communs sous-régionaux intéressés d'autre part, en vue de l'exécution satisfaisante du programme sous-régional. Il serait utile de mettre en place des mécanismes centraux selon des critères fonctionnels plutôt que personnels et de prendre des mesures pour constituer une mémoire institutionnelle. Le manque de continuité et de cohérence sur lequel insiste le paragraphe 96 du document d'information explique également la familiarité insuffisante avec les procédures à suivre pour obtenir une assistance technique et financière d'organismes extérieurs.

Au niveau sous-régional

101. Les activités prioritaires retenues pour l'exécution du programme intégré révisé de promotion industrielle au niveau sous-régional sont conformes aux priorités industrielles arrêtées par la ZEP, la SADCC et le bureau du MULPOC de la CEA pour la sous-région. Ces activités comprennent :

a) L'approbation officielle et l'exécution du programme intégré révisé de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la

sous-région et la prise en compte de ce programme dans leurs plans et programmes de développement sous-régionaux;

b) La création ou le renforcement, à l'échelon sous-régional, de comités techniques ou sous-sectoriels chargés de coordonner et de superviser, branche par branche, la sélection et l'exécution des projets sous-régionaux dans les différents sous-secteurs et de donner aux gouvernements des conseils à ce sujet;

c) Les avis donnés par ces comités intergouvernementaux aux gouvernements sur l'élaboration, l'exécution, la gestion et le contrôle des projets industriels sous-régionaux, y compris la définition des aspects suivants :

- Grands principes régissant les relations entre les parties et spécifiant les accords de coopération dans les domaines de la production industrielle, et le commerce des matières premières et produits industriels,
- Politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent adopter,
- Principes et mesures opérationnels, dont les avantages mutuels ou un traitement équitable,
- Coentreprises auxquelles participent entre autres des sociétés sous-régionales établies dans les pays de la sous-région, ou les pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou les sociétés publiques et autres entreprises,
- Coproduction et spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation, qui revêtent une importance particulière pour les industries mécaniques motrices,
- Acquisition conjointe de la technologie et mobilisation des ressources financières,
- Normalisation et contrôle de la qualité;

d) L'élaboration par les organisations intergouvernementales sous-régionales des études sous-sectorielles inscrites au programme révisé pour identifier des groupes de projets économiquement viables intégrés à d'autres branches d'activité industrielle et au reste de l'économie;

e) L'élaboration par les organisations intergouvernementales sous-régionales d'études de modernisation portant sur des projets prioritaires dont la relance dans le cadre du programme sous-régional pourrait se révéler économiquement et financièrement viable;

f) L'accord des pays de la sous-région au sujet du choix du pays d'implantation de chaque projet sous-régional moteur, et du rôle respectif des autres pays dans l'exécution de ces projets. L'accord porterait notamment sur les points suivants :

- L'approvisionnement en matières premières et en énergie,
- L'achat de produits intermédiaires et de produits finis,
- La souscription au capital-actions, dont la majorité devrait être détenue par les pays africains,
- La formation et l'affectation de main-d'oeuvre aux projets,
- Les travaux de R-D liés aux projets,
- L'échange d'informations,
- La gestion de l'entreprise,
- Les contrats de sous-traitance dans la mesure du possible;

g) L'assistance des organisations intergouvernementales et des banques de développement de la sous-région en matière de mobilisation des ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements en vue de l'exécution des projets sous-régionaux moteurs;

h) Le renforcement ou la création d'arrangements opérationnels, liant par exemple des sociétés ou entreprises sous-régionales aux sociétés nationales correspondantes, en vue de l'exécution de projets spécifiques ou de groupes de projets. A cet égard, il convient de noter que lorsqu'ils créent des entreprises sous-régionales pour établir ainsi des relations économiques durables et efficaces, tous les partenaires, et en particulier les gouvernements, doivent se répartir les risques et les avantages des entreprises et participer pleinement à la prise de décisions au niveau de gestion le plus élevé;

i) La participation des chambres africaines de commerce et d'industrie ou des fabricants et de leurs associations, de même que des cabinets de consultants locaux compétents aux projets, dès leur mise en route, cette association ou participation allant s'intensifiant à mesure que le projet progresse.

102. Pour appliquer les mesures proposées ci-dessus, il faudra adopter un certain nombre d'orientations générales. Celles-ci sont fondées sur le principe que la capacité de production doit être intensifiée, faute de quoi le volume des échanges commerciaux s'en ressentira. Etant donné que la promotion du commerce entre les pays de la sous-région a des conséquences sur les accords monétaires conclus entre les Etats membres, il serait souhaitable d'harmoniser les mécanismes de compensation des pays de la sous-région, question dont l'examen devrait être confié aux organisations sous-régionales concernées.

103. Les dispositions institutionnelles à prendre pour effectuer les changements nécessaires et appliquer les politiques et les programmes devraient donc prévoir le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales compétentes, spécialement la ZEP, la SADCC et le bureau du MULPOC de la CEA pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, en vue de leur donner les moyens de remplir leurs diverses fonctions, dont les suivantes :

- a) Rassembler et analyser les données et informations industrielles provenant de tous les Etats membres, du secteur privé, des associations, institutions et autres organes de la sous-région et assurer leur diffusion;
- b) Instaurer et favoriser des relations de travail actives entre les pays membres et les organisations coopérantes;
- c) Servir de point d'appui pour la promotion des projets industriels sous-régionaux, en fournissant des conseils et une assistance pour obtenir des investissements, élargir les marchés, acquérir des techniques et du savoir-faire et ouvrir des négociations sur les projets dans la sous-région et en dehors;
- d) Formuler et mettre au point des politiques et des stratégies industrielles sous-régionales pour compléter celles adoptées au niveau national;
- e) Faire des études sur les sous-secteurs prioritaires;
- f) Identifier, élaborer, exécuter et suivre les projets.

104. Ces institutions devront être dotées d'un personnel compétent et assez nombreux pour qu'elles puissent suivre et coordonner efficacement les diverses activités liées à la formulation et à l'exécution du programme et des projets sous-régionaux, spécialement de ceux qui relèvent des sous-secteurs prioritaires et des domaines d'appui. Elles devraient entretenir des relations de travail dynamiques avec les organisations compétentes intergouvernementales, nationales, sous-régionales et régionales, ainsi qu'avec l'ONUDI. Elles devraient aussi être toujours parfaitement informées de tous les importants programmes et propositions d'assistance technique concernant les projets industriels de la sous-région.

105. Le problème de la communication se pose au niveau sous-régional tout comme il se pose au niveau national. La circulation de l'information entre les pays pourrait être améliorée si l'on utilisait les circuits de communication mis en place par la SADCC et la ZEP. Etablir un processus de consultation obéissant à des règles précises est un autre moyen d'améliorer l'échange d'information. La circulation de l'information pourrait aussi être améliorée par la création d'un système efficace de suivi. Il faudrait donc que des mesures soient prises, comme la recommandation en est faite dans le programme de l'IDDA et dans les directives relatives aux dispositions à prendre en priorité pendant la phase préparatoire de la Décennie, pour créer un comité sous-régional d'experts sur l'IDDA, qui pourrait renforcer le mécanisme existant de coordination industrielle au niveau sous-régional et suivre l'exécution du programme. Une bonne coordination doit être également assurée, non seulement entre les divers organismes sous-régionaux (notamment la ZEP, la SADCC et le bureau du MULPOC de la CEA), mais aussi entre eux et l'ONUDI, afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer une exécution efficace du programme, une fois que celui-ci aura été approuvé par les organes délibérants compétents de la sous-région.

Promotion du programme

106. Pour faciliter la mise en oeuvre du programme et le faire mieux connaître dans la sous-région, ce dernier devrait être communiqué à tous les agents économiques concernés de la sous-région, notamment au niveau national,

auxquels on demanderait de préciser comment eux-mêmes, le gouvernement ou les milieux d'affaires peuvent le mieux favoriser son exécution. On a déjà insisté sur la nécessité de faire appel au secteur privé. Une réelle mobilisation des ressources locales peut éveiller l'intérêt des investisseurs étrangers et les inciter à participer à des projets conjoints viables. Toutes ces activités nécessitent également l'intervention des médias, ainsi qu'une surveillance et une coordination attentives. Il est recommandé que les organisations sous-régionales intéressées, en particulier la ZEP, la SADCC et le bureau du MULPOC de la CEA, collaborent avec les promoteurs des projets pour s'assurer leur concours.

Mobilisation des ressources financières

107. Les projets inscrits dans le programme proposé ne pourront être exécutés qu'avec des ressources financières considérables, que les divers pays devront mobiliser ou se procurer sur les marchés financiers. Les principales sources de financement auxquelles la plupart des pays de la sous-région ont déjà recours sont les suivantes : Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), Banque de la ZEP, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et Fonds de l'OPEP. Ces institutions et les autres organismes financiers devraient accorder une place prioritaire aux projets du programme sous-régional dans leur politique de prêt.

108. Bien qu'il appartienne aux pays de la sous-région d'utiliser toutes les voies économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI pourrait être appelée à fournir une assistance par le biais de son programme de promotion des investissements et, notamment, de ses services de promotion des investissements. Bien que ses propres ressources soient limitées, l'ONUDI pourrait néanmoins intensifier son action pour aider les gouvernements à soumettre des demandes aux diverses institutions bilatérales et multilatérales et faire ainsi appel aux capitaux mis à la disposition de ces institutions. En plus de ses réunions d'investissement et autres activités promotionnelles, l'ONUDI pourrait mettre au point des formules originales pour intéresser les grandes institutions financières et aider les pays de la sous-région à s'assurer leur coopération.

Rôle des organismes de coordination et autres organismes

109. Comme l'indique le programme initial, la création d'industries motrices nécessite le développement des capacités humaines et technologiques, la mobilisation des ressources financières, de même que la mise en place ou le renforcement des moyens d'appuyer ou d'intensifier le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les institutions et organismes du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en étroite collaboration avec la BAD et d'autres organisations africaines, peuvent contribuer à subvenir à ces besoins et aider ainsi à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

110. Ces organisations pourraient surtout fournir une assistance technique dans les domaines suivants :

- a) Mise à jour du programme sous-régional de promotion industrielle;
- b) Etablissement d'études de préinvestissement, notamment de profils des investissements concernant les projets choisis dans la sous-région,

fourniture de renseignements sur la consommation, la taille des usines, les matières premières, les services publics, la technologie, les investissements, la main-d'oeuvre et la formation, le coût de production probable, la rentabilité des projets/programmes, et le(s) marché(s) potentiel(s);

c) Identification des domaines et modes de coopération spécifiques entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les organismes de recherche-développement, dans l'exécution du programme de la Décennie;

d) Renforcement des comités sous-régionaux d'experts existants, tels le Comité de coopération industrielle de la ZEP, pour revoir et actualiser le programme sous-régional intégré de promotion industrielle, contrôler son exécution et coordonner les activités des comités techniques visés au paragraphe 101 b);

e) Développement des capacités liées aux domaines suivants : planification industrielle, services de consultants industriels, élaboration de projets, achat de fournitures et soutien aux entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;

f) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions pour la promotion des investissements dans les sous-secteurs clefs spécifiques; il faudrait notamment organiser des consultations et des négociations entre :

- Les pays africains, avec la participation des institutions financières publiques et des agents locaux de production et de distribution;
- Les Etats africains et les partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la CEPD, avec la participation des investisseurs potentiels de ces pays ainsi que des institutions financières;
- Les Etats africains et des partenaires éventuels de pays industrialisés.

111. Il importe peut-être de souligner la nécessité de disposer d'un système qui devrait être mis au point par l'ONUDI, agissant en coopération avec la ZEP, la SADCC et le bureau du MULPOC de la CEA, ainsi qu'avec d'autres organisations sous-régionales compétentes, pour aider les pays à surveiller l'exécution du programme révisé. A cet égard, et dans le cadre du système de suivi, l'ONUDI devrait continuer de réunir régulièrement, par exemple tous les deux ans, tous les gouvernements et les institutions et organisations de coordination intéressés, pour revoir, ajuster et surveiller l'exécution du programme. Pour assurer l'efficacité d'un système de ce type, les Etats membres et autres promoteurs de projets devraient fournir des renseignements sur l'état d'avancement de leurs projets.

ANNEXE I

CRITERES POUR LA SELECTION DES PROJETS INDUSTRIELS MOTEURS
MULTINATIONAUX ET SOUS-REGIONAUX

Pour qu'un projet industriel soit considéré comme projet moteur multinational et sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions supplémentaires du groupe II.

I. Conditions fondamentales :

Le projet doit :

a) Fournir des intrants aux secteurs prioritaires définis dans le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;

b) Assurer une intégration effective et établir des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;

c) Utiliser et améliorer au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter d'abord la sous-région, ensuite les autres pays africains et enfin les pays non africains;

d) Produire des matières intermédiaires à l'intention des opérations de transformation ou de fabrication menées au sein d'industries existantes ou prévues, ou des produits mécaniques, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;

e) Satisfaire en premier lieu, directement ou indirectement, les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;

f) Mettre en jeu i) des économies d'échelle, ii) une technique complexe ou un perfectionnement de la technique, iii) des investissements importants et iv) un ou des marché(s) inaccessible(s) aux pays de la sous-région pris individuellement;

g) Offrir un cadre de coopération, en particulier entre les pays africains, pour ce qui est des accords de longue durée d'approvisionnement et d'achat de matières premières et de produits intermédiaires et finis, de la sous-traitance, du troc, des prises de participation, etc.;

h) Contribuer à réduire la grande dépendance de la région à l'égard des apports étrangers.

II. Conditions supplémentaires

Le projet doit :

a) Offrir un ou des avantage(s) immédiat(s) ou potentiel(s) par rapport à un ou à des projet(s) analogue(s) d'autres groupes de pays (africains ou non africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure;

b) Compléter un ou des projet(s) connexe(s) ou une ou plusieurs unité(s) de production existant dans la scus-région;

c) Procurer des devises grâce à l'exportation de ses produits, notamment en valorisant ses matières premières;

d) Avoir pour effet de restaurer ou de rationaliser une unité de production existante;

e) Remplacer quand c'est possible des matériaux synthétiques par des matériaux naturels, en particulier renouvelables.

ANNEXE II

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
INDUSTRIE METALLURGIQUE				
I. PROJETS MOTEURS				
1. Amélioration et diversification des produits de ZISCOSTEEL, Zimbabwe	Gouvernement zimbabwéen	Etudes détaillées de marché et de faisabilité	Etudes de pré faisabilité achevées et consultants désignés pour l'ensemble du projet	Le coût du projet a considérablement augmenté et atteindrait actuellement en tout 150 millions de dollars, dont 80 pour acheter une usine remise en état à la Suède. Les négociations sur le financement sont à un stade avancé. La diversification des produits a été retenue pour former la base du projet dans lequel l'exportation de billettes à été remplacée par la fabrication de produits plats à plus grande valeur ajoutée. Les études de marché ont fait apparaître actuellement une demande intérieure et sous-régionale de produits plats d'émission 298 000 tonnes qui pourraient atteindre 529 000 tonnes en l'an 2000. L'usine produira 192 000 tonnes de plaques (6 à 25 mm d'épaisseur); 76 900 tonnes de bobines d'acier laminé à froid (0,1-0,2 mm) et 96 000 tonnes de feuilles laminées à chaud (1,8 à 6,0 mm). Le projet est en cours de révision et devrait être maintenu dans le programme révisé à court terme.
2. Expansion d'une usine sidérurgique (Ouganda)	Ministère de l'industrie	Il avait été décidé d'inclure ce projet dans le programme initial car l'usine existante utilise des billettes/lingots importés et de la ferraille locale alors que l'installation prévue utiliserait du fer extrait dans les pays.	Le projet en est encore au stade de la conception.	L'agrandissement de l'usine dont il était question dans le projet initial est en cours. Des fonds ont été obtenus et la réalisation du projet a commencé. Une nouvelle installation est en service depuis 1983 et on envisage de l'agrandir. Des études ont été entreprises au sujet d'un troisième projet (fer spongieux) dont les promoteurs sont la ZEP et le Gouvernement indien qui a reçu les échantillons pour des essais. Le projet devrait donc être maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à moyen terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
3. Usine sidérurgique intégrée à Mombasa (Kenya)	Ministère de l'industrie	Il a été décidé de promouvoir ce projet à long terme car la consommation intérieure de produits sidérurgiques est suffisamment élevée pour justifier la création d'un complexe intégré (432 000 tonnes en 1985).	L'étude de faisabilité d'Austroplan (1982) a été examinée par l'équipe du Secrétariat du Commonwealth en octobre 1984 pour le secrétariat de la ZEP. Un groupe d'étude inter-ministériel a été créé en juin 1988 pour examiner tous les aspects du développement de l'industrie.	L'étude d'Austroplan recommandait le développement par étapes d'une usine sidérurgique intégrée, qui utiliserait le charbon de bois comme combustible et agent réducteur, et exigerait donc des plantations d'eucalyptus de 120 000 à 180 000 hectares. La capacité de production finale de l'entreprise serait d'un million de tonnes et les investissements ont été estimés par Austroplan à 876,6 millions de dollars des Etats-Unis. Sur la base des conclusions de l'étude, l'ensemble du projet est actuellement révisé car il ne peut pas être mis en oeuvre tel qu'il avait été initialement prévu. Il devrait être maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à long terme.
INDUSTRIE MECANIQUE				
4. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camionnettes, camions et cars	Conseil des ministres du MULPOC	Le projet devait être réalisé au Zimbabwe ou au Kenya et des études de préinvestissement étaient recommandées.	L'approbation du projet par le ministère des industries a été obtenue depuis. Le principe de la coentreprise a aussi été approuvé car le projet sera élargi pour desservir la sous-région. T.A. Holdings Ltd du Zimbabwe y participe avec une entreprise qui montera les moteurs diesel et rééquiper, rénovera, réparera et entretiendra les camions de toutes les marques.	On estime que la teneur en produits locaux devrait atteindre 30 % et la réalisation du projet devrait commencer avant la fin de 1988. La production comprendra des moteurs diesel fixes ainsi que des moteurs pour bateaux. Dans le cadre d'un projet analogue la SADCC est promoteur visant à fabriquer de pièces détachées pour l'industrie extractive, les moteurs diesel pourraient servir à équiper des véhicules extraroutiers. Le projet, qui a une capacité suffisante pour desservir la sous-région de la ZEP et de la SADCC, devrait être maintenu dans le programme révisé pour être mis en oeuvre à court terme.
5. Fabrication de châssis équipés de moteurs diesel pour camionnettes, camions et minicars	Conseil des ministres du MULPOC	Le projet devait être réalisé en Ethiopie, en Mozambique et en Tanzanie, et des études de préinvestissement devaient être réalisées.	La Tanzanie est en train de ramener le projet au niveau du pays. En Ethiopie, les études ultérieures ont indiqué qu'il vaudrait mieux créer une usine de fabrication de remorques ou de camions qui pourrait aussi produire des châssis. Une coentreprise avec un partenaire étranger est recherchée dans cet esprit.	Ce projet n'avait ni garant ni promoteur réel. Son maintien dans le programme révisé n'avait pas été recommandé.

Numéro, titre et emplacement du projet	Conclusions et recommandations Promoteurs/Garants	de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
6. Fabrication de véhicules polyvalents standards à bon marché	Institut malgache d'innovation	Le projet a été maintenu dans le programme initial en vue d'être réalisé par le Botswana, Madagascar, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie.	Le projet déterminé à Madagascar est opérationnel depuis novembre 1987. Le coût total des investissements a été de 3 670 millions de FMG. Le Botswana travaille avec une entreprise scandinave à un projet connexe tandis que la Zambie essaie de normaliser des véhicules peu coûteux.	L'usine de Madagascar a une capacité de production annuelle de 300 véhicules. Le promoteur recherche des partenaires locaux ou sous-régionaux afin de commercialiser le véhicule dans d'autres pays de la sous-région. Le projet devrait être maintenu dans le programme révisé afin d'une réalisation à court terme.
7. Fabrication de machines agricoles (tracteurs à 4 roues)	Conseil des ministres du MULPOC	Le projet devait être réalisé au Zimbabwe et devait être précédé d'études de préinvestissement.	Aucune activité n'a été réalisée parce que le Zimbabwe fabrique déjà des machines agricoles.	Le projet n'avait pas de véritable promoteur car le Zimbabwe fabriquait déjà des machines agricoles pour lesquelles il avait besoin d'assistance en vue de la commercialisation dans la sous-région. Il n'a pas été recommandé de maintenir ce projet dans le programme révisé.
8. Usine de fabrication de matériel d'irrigation, Zambie	Société de développement industriel	Aucune activité particulière n'a été recommandée (INDECO). commence en janvier 1989. A ce jour, seule l'étude de faisabilité a été achevée.	Le projet a été inclus dans le quatrième plan de développement national qui devrait être maintenu dans le programme révisé afin d'être réalisé à court terme.	Des négociations sont en cours pour le financement du projet qui sera mis en oeuvre par l'INDECO. Le projet
9. Atelier de relaminage pour la fabrication de profilés et de barres en vue du transport d'électricité à haute tension en Afrique de l'Est et en Afrique australe	Réunion du Comité d'experts de la ZEP	Ce projet devait être réalisé au Zimbabwe et des études de pré-faisabilité ont été recommandées.	Aucune activité réalisée.	Comme il n'y avait pas de promoteur pour ce projet, il est recommandé de <u>ne pas</u> le maintenir dans le programme révisé. Cependant, il sera tenu compte de la conception du projet dans le programme d'agrandissement et de diversification de ZISCOSTEEL.
10. Usine de production de cuivre pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe	Comité d'experts de la ZEP	Le projet devait être réalisé en Zambie et comportait l'élaboration d'études de pré-faisabilité.	L'INDECO et une entreprise polonaise ont entrepris une nouvelle étude de faisabilité pour déterminer l'échelle finale de la production. Le projet a été inclus tant dans le quatrième plan de développement national que dans le chapitre sur l'industrie du programme de la SADCC pour la sous-région. Il a donc été recommandé qu'il soit maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à court terme.	Initialement, il pourrait être nécessaire de réduire l'échelle de production afin de la mettre financièrement à la portée de la Zambie et de permettre ainsi l'exécution du projet. Le projet a été inclus tant dans le quatrième plan de développement national que dans le chapitre sur l'industrie du programme de la SADCC pour la sous-région. Il a donc été recommandé qu'il soit maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à court terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Conclusions et recommandations		Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
	Promoteurs/Garants	de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983		
11. Fabrication de transformateurs, Zambie	INDECO Ltd Zambie	Ce projet devait être réalisé en Zambie et comportait une étude de faisabilité.	Etude de faisabilité réalisée et projet ramené à l'échelle nationale.	Ce projet, qui est inclus dans le chapitre sur l'industrie du programme de la SAOCC, constitue la deuxième phase d'un projet de fabrication de moteurs électriques au sujet duquel une étude de faisabilité a été faite et des négociations sont en cours avec des partenaires potentiels. La taille du projet devar être conforme à la volonté exprimée par le pays de commencer avec une installation d'une taille qui n'excède pas ses moyens financiers. Il a donc été recommandé que le projet soit maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à moyen terme.
INDUSTRIE CHIMIQUE				
12. Potasse éthiopienne, Ethiopie/Libye	Ethio-Libyan Joint Mining Co. (ELMICO)	Projet inscrit dans le programme initial compte tenu de l'abondance des gisements de potasse (à l'heure actuelle non exploités) et en vue de satisfaire la demande multinationale/sous-régionale.	Première phase de l'étude de faisabilité réalisée en 1987.	Il est ressorti de cette étude que le projet était techniquement réalisable mais qu'une étude économique était aussi nécessaire. La phase II des études a été temporairement suspendue compte tenu de problèmes logistiques dans la région du projet mais seront reprises dès que la situation s'améliorera. Le projet devrait être maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à long terme.
13. Projet tanzanien multinational concernant la fabrication d'ammoniac/urée	Gouvernement tanzanien	Décision définitive concernant la construction de l'usine.	Recherche d'assistance financière, en particulier sous forme de gages dont certains sont promis depuis quatre ans.	Il convient de déterminer une ligne d'action définitive sur la base d'une stratégie bien articulée pour la réalisation du projet qui constitue une priorité pour le gouvernement. Il est aussi inclus dans le chapitre sur l'industrie du programme de la SAOCC. Ce projet, qui devrait coûter quelque 425 millions de dollars avec des instrants locaux de 20 millions de dollars, serait initialement orienté vers l'exportation. Malgré l'intérêt exprimé par plusieurs pays, aucun ne s'est encore fermement engagé à y participer. On s'est aussi aperçu que la demande d'engrais dépassait de loin l'offre locale ce qui justifierait la création de

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
14. Usine d'engrais phosphatés, Ouganda	Gouvernement ougandais	Projet inscrit dans le programme initial compte tenu de l'abondance des matières premières locales (phosphates naturels et pyrites).	Mise à jour de l'étude approfondie de 1984 réalisée par des consultants extérieurs au sujet de la fabrication de superphosphate triple achevée en décembre 1988. La BAD a accepté de participer au co-financement, sa part devant être une fois l'étude achevée. Le Gouvernement recherche un partenaire.	nouvelles capacités. Cependant, une rationalisation est nécessaire en ce qui concerne non seulement l'implantation de la centrale et les économies d'échelle, mais également les procédés et les matières premières. Aucune des quatre usines actuellement opérationnelles dans les pays de la ZEP n'utilise de gaz naturel, qui est le produit de départ retenu. Le projet devrait être maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à moyen terme. Compte tenu de la demande qui a été définie d'engrais phosphatés, il est recommandé de maintenir ce projet dans le programme révisé en vue d'une réalisation à court terme.
15. Usine d'engrais phosphatés, Zimbabwe	African Explosives and Chemical Industries Ltd	Ce projet doit être réalisé à Msasa, Harare, et il a été recommandé d'agrandir l'usine.	Le projet original a été ramené à l'échelle nationale.	Projet jamais conçu comme projet sous-régional. En fait, il avait été réduit et ne devait satisfaire que la demande locale. Il ne devait donc pas être maintenu dans le programme révisé.
16. Production de soude caustique, Kenya	Joint Binla Technical Services (Inde) et Vinyls and Chemicals (Kenya)	Projet inscrit dans le programme initial compte tenu de l'abondance locale de matières premières de base (chaux et alcali minéral).	Accord de coentreprise signé en juin 1988 pour la production de 10 000 tonnes de concentrés	Les promoteurs ne paraissent intéressés que par le marché local mais il existe un potentiel au niveau du marché sous-régional en raison de la forte demande de soude caustique que les trois usines actuelles de la sous-région ne peuvent satisfaire. Ce projet devrait donc être maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à court terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION				
17. Mauritian Cement Corporation, Maurice	M. G. Joonas	Il fallait réaliser une étude des risques pour l'environnement. Si ces risques sont jugés acceptables, une étude de faisabilité devait être réalisée.	Néant	Le gouvernement et le promoteur ne s'intéressent plus au projet en raison de la grave pénurie de sable pour les travaux du bâtiment (les réserves s'appauvrissent plus vite qu'elles ne se reconstituent), des incidences écologiques à long terme du projet et du prix hautement compétitif du ciment importé. Il n'a donc pas été recommandé de maintenir le projet dans le programme révisé.
18. Unité de production de de verre plat, Madagascar	Ministère de l'industrie	Projet inscrit dans le programme initial car le verre à vitres est un matériau de construction essentiel actuellement importé par les pays de la sous-région. Certaines matières premières sont disponibles sur place.	Etude d'opportunité pour le projet sous-régional intéressant à la fois le verre à vitres et le verre creux, réalisée par l'ONUDI en mai 1987.	Il est ressorti de cette étude que la création d'une installation produisant seulement du verre à vitres n'était pas réalisable. Elle a recommandé la création d'une usine produisant à la fois du verre à vitres et du verre creux à condition que l'usine SOVEMA de verre creux à Tamatave (fermée depuis juillet 1984) soit remise en état et agrandie afin de réduire les investissements et de desservir le marché limité de l'océan Indien, en particulier celui de Maurice. Le projet doit être maintenu dans le programme révisé en vue d'une réalisation à moyen terme.
II. PROJETS D'APPUI				
51. Transformation du Centre de recherche de Serere en centre de R-D sous-régional	CEA-MULPOC	Il a été convenu d'inscrire ce projet au programme initial car il avait été approuvé par le Conseil des ministres du MULPOC à sa réunion de mars 1982. Le projet devrait bénéficier aux pays de la sous-région en réduisant leur dépendance à l'égard des importations de blé, en accroissant l'utilisation des récoltes indigènes et en contribuant à l'autosuffisance, etc.	La situation politique en Ouganda explique l'absence de progrès. Le centre est fermé depuis juin 1987 à cause des événements qui se sont produits dans la région et les activités de recherche ont été transférées temporairement au collège agricole d'Arapai. La ZEP a inclus dans son programme un projet de réouverture du centre pour l'agriculture.	Ce projet devrait être mis en sommeil jusqu'au moment où les activités normales seront reprises au Centre de recherche de Serere. Il devrait néanmoins être maintenu au programme révisé.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
S2. Assistance à l'Organisation régionale africaine de normalisation et à l'Institut africain de formation et de recherche supérieure	CEA/OUA/ONUDI/ARSO/AIHTTR	Il a été convenu de renforcer la capacité des deux institutions à aider les pays à améliorer a) les normes, le contrôle de la qualité et b) les institutions africaines, les technologues et les ingénieurs grâce à une formation orientée vers le producteur.	L'ARSO a reçu une assistance de l'ONUDI. Cette assistance a été approuvée par le PNUD. Aussi bien l'ARSO que l'AIHTTR ont coopéré avec la CEA et l'ONUDI à l'exécution d'un certain nombre d'activités.	Compte tenu de l'importance du rôle joué par l'ARSO et l'AIHTTR dans l'industrialisation de l'Afrique et la promotion de la coopération sous-régionale, il est recommandé que le projet soit maintenu dans le programme révisé.
S3. Inventaire des moyens de formation sous-régionaux	SADCC Groupe de coordination industriel	Il a été convenu d'entreprendre une étude des installations de formation.	Le répertoire pour les pays de la SADCC a été établi. L'ONUDI a également apporté son assistance à certaines institutions de la sous-région.	Bien que le projet ait été mené à bien pour les pays de la SADCC, il devrait néanmoins être maintenu au programme révisé et étendu à d'autres pays de la sous-région.
S4. Formation de personnel technique et de gestion	SADCC	Il a été convenu d'organiser et de réaliser des programmes de formation pour le personnel technique et de gestion à l'ESAMI.	En cours de réalisation.	Il s'agit d'un projet à long terme en cours de réalisation; il conviendrait donc de le maintenir dans le programme révisé.
S5. Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie	SADCC	Non précisées.	La SADCC a mené à bien une étude et publié un répertoire des entreprises de services-conseils dans l'industrie dans la sous-région de la SADCC.	Un répertoire des entreprises de services-conseils dans l'industrie dans les pays de la SADCC a été publié en août 1987. L'Organisation tanzanienne d'études industrielles et services-conseils (TISCO) peut, par exemple, fournir des services consultatifs. Il est recommandé que le projet soit maintenu au programme révisé et étendu à d'autres pays de la sous-région; il conviendrait également de mettre au point un programme permettant d'utiliser les services de consultation industrielle dans la sous-région.
S6. Développement des entreprises locales (répertoire de projets pour les petites industries)	CEA/ONUDI/OUA	L'établissement d'un répertoire des profils de projets a été recommandé.	La première édition du répertoire a été publiée et distribuée par la CEA. L'ONUDI a en outre publié et diffusé une étude intitulée "How to start manufacturing industries" contenant des profils de projets pour la petite industrie.	1. Dans de nombreux pays de la sous-région, il y a des institutions chargées de promouvoir les petites et les moyennes industries qui élaborent leurs profils de projets. Il est donc important d'aider ces institutions à coordonner et à harmoniser leurs activités grâce à ce projet. 2. Ces activités faciliteront la normalisation des profils de projets, la méthode d'utilisation et leur réalisation.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
S7. Transformation du poisson et d'autres produits de la mer	ZEP/SADCC/CEA/ONUDI/OUA	Non précisées.	Aucune activité.	Comme aucun progrès n'a été réalisé, il est recommandé que ce projet ne soit pas maintenu au programme révisé.
S8. Amélioration et développement de l'industrie du ciment	SADCC	Il a été recommandé qu'un réseau d'institutions nationales soit établi pour rassembler et diffuser des informations techniques sur le ciment et les produits apparentés.	L'ONUDI et la ZEP ont participé à l'évaluation de l'industrie du ciment dans la sous-région. Le financement d'une suite élargie à ce projet dans le cadre des chiffres indicatifs de planification du PNUD relatifs à la région dans le quatrième cycle de programmation a été approuvé afin de permettre à l'ONUDI d'entreprendre des études plus détaillées. La Tanzanie a également créé un institut national de la technologie du ciment dont elle est prête à faire profiter d'autres pays de la sous-région.	La ZEP et la SADCC sont toujours intéressées par le projet qui devrait être maintenu au programme révisé.
S9. Utilisation de sous-produits d'aciérie pour la production de ciment de laitier	SADCC/ZEP	Non précisées.	Aucune activité.	Comme ce projet n'avait pas été précisé et qu'aucune activité n'avait été réalisée, il avait été recommandé de ne pas le maintenir dans le programme révisé. L'installation existant à ZISCOSTEEL (500 à 600 000 tonnes par an) ne suffisait que pour un projet national lié à une usine de parpaings ainsi qu'au programme d'agrandissement et de diversification de ZISCOSTEEL.

ANNEXE III

PROFILS DE PROJETS RETENUS DANS LE PROGRAMME REVISE

PROFIL DE PROJET N° 1

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Amélioration et diversification de la production de ZISCOSTEEL, Zimbabwe
2. Objectif : Moderniser ou remettre en état les principaux moyens de production de ZISCOSTEEL

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
3. ZISCOSTEEL et filiales BIMCO et LANCASHIRE STEEL	5. Etudes de pré faisabilité terminées. Les consultants pour l'ensemble du projet ont été nommés et commenceront à travailler sous peu.	7. Minéral de fer, coke, chaux, fuel/oil.	10. La demande de produits en fer et en acier au Zimbabwe et dans la sous-région est réelle. Pour plus de détails, voir les sous-projets.	12. La capacité globale de ZISCO, soit environ un million de tonnes d'acier liquide, restera inchangée, mais des usines efficaces permettront d'obtenir une production plus régulière et de meilleure qualité ZISCOSTEEL.	14. L'équipement actuel est très vieux et commence donc à devenir inefficace. La modernisation comprendra les activités suivantes: 1. Préparation du minerai de fer, et du lit de fusion. 2. Unité de frittage 3. Inclinaison du haut fourneau No.4 4. Unité de désulfuration 5. Remplacement et modernisation des convertisseurs pour produire LD. 6. Fondeuse pour brame 7. Laminoir à bande à froid. 8. Modification du laminoir à barre. 9. Reconstruction de l'unité 3 ou 4. 10. Usine de raffinage du benzol et de distillation du goudron. 11. Unité de sidérurgie 12. Centrale énergétique 13. Usine de traitement d'effluents.
4. Redcliff, province des Midlands (Zimbabwe)	6. Activités du suivi au niveau sous-régional afin de contribuer à la promotion et l'utilisation des produits. Le PNUD/ONUDI, la BAD et autres organisations de financement fourniront un appui pour mobiliser les ressources nécessaires.	8. La production d'énergie est assurée par le programme actuelle. 9. La ZISCOSTEEL et ses filiales disposent de l'infrastructure nécessaire	11. Existence de marchés locaux et sous-régionaux pour lesquels on trouvera des détails dans les sous-projets indiqués au point 14.	13. Investissement total	

PROFIL DE PROJET N° 2

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Expansion d'une usine sidérurgique (Ouganda)

2. Objectif : Exploiter les gisements de fer connus pour alimenter une aciérie agrandie

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructure physique		11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère de l'industrie de l'Ouganda	5. Au stade de la conception.	7. L'aciérie existante utilise les pillettes et lingots importés et la ferraille locale, mais l'usine agrandie utilisera le fer localement extrait.	8. L'énergie requise est disponible (630-700 millions de kW par an).	10. Pas de renseignements.	12. a) <u>Actuelle</u> : 25 000 tonnes par an de produits intermédiaires (barres, profilés et feuillards). b) <u>Élargie</u> : 100 000 tonnes par an des mêmes produits inter- médiaires et d'autres produits non spécifiés.	14. a) L'expansion de l'usine prévue dans le projet initial est en cours et les fonds ont été obtenus On envisage l'expansion d'une deuxième usine entrée en service en 1983. Un troisième projet (fer spongieux) est également à l'étude. b) Bien qu'aucun accord de collaboration n'ait été conclu jusqu'à présent, le gouvernement accueillerait toute coopération économique provenant de sources multilatérales et consistant en services consultatifs, capitaux étrangers et savoir- faire technologique. c) Le gouvernement et les sources locales privées pourraient fournir jusqu'à 30 % du coût total estimatif du projet, la différence provenant de sources multilatérales; la structure de la participation au capital serait flexible. d) Les conditions de cette coopération doivent être négociées par le gouvernement et les associés éventuels. e) Les renseignements sur les besoins en main- d'oeuvre font défaut, et la formation d'un personnel local est
4. Ouganda	6. Etude de faisabilité du projet, y compris une étude détaillée du marché et de la demande future (volume et assortiment).	9. a) L'aciérie fonctionne mais doit être agrandie. b) Les installations pour le métal de première fusion doivent encore être mises en place. c) Les infrastructures de transport entre entre les gisements et l'usine doivent encore être mises en place.		11. Marché local (70 %) et exportation vers les pays voisins (30 %). Une étude nationale a été faite sur la ferraille disponible sur place et sur la demande de fer et d'acier.	13. Estimé à 600 millions de de dollars<EU, non compris le coût des infra- structures.	

PROFIL DE PROJET N° 3

PRIORITE: Long terme

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine sidérurgique intégrée, Kenya
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise en vue de fabriquer des produits en acier plats et creux.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère de l'industrie, Kenya	5. Une étude de faisabilité a été mise au point par Austroplan, en juin 1982, et revue par le Secrétariat du Commonwealth en octobre 1984.	7. Les minerais de fer et de manganèse et le charbon cokéfiant doivent être importés; mais la pierre à chaux, le spath fluor et la ferraille sont localement disponibles.	10. 432 000 t en 1985 524 600 t en 1990 735 800 t en 1995 et 1 031 500 t en l'an 2000.	12. Programme de production envisagé : a) <u>Produits creux</u> : 103 650 t en 1995 et 241 250 t en l'an 2000. b) <u>Produits plats</u> : 316 400 t en 1990 445 000 t en 1995 et 611 400 t en l'an 2000.	14. a) Aucune information sur les dispositions prises pour collaborer en ce qui concerne ce projet. b) Aucune participation particulière n'est recherchée par les pays de la sous-région; cependant, la participation de pays extérieurs à la région est souhaitée sous forme de capital, fourniture de savoir-faire technologique, de prêts et de crédit. c) L'effectif total pour tous les stades du projet s'élève à 6 695 personnes (tous niveaux); aucune information sur les besoins en formation du personnel.
4. Mombasa (Kenya)	6. L'étude de faisabilité dont les résultats ont conduit à revoir le projet a besoin d'être mise à jour. Une équipe de travail interministérielle a été créée en juin 1988 pour étudier tous les aspects de l'industrie sidérurgique.	8. Austroplan a recommandé l'utilisation du charbon de bois comme combustible et agent réducteur, mais cela suppose la plantation d'eucalyptus sur 120 000-180 000 ha, ce que ne permettra peut-être pas le gouvernement.	11. Principalement le marché local, mais des possibilités d'exportation vers les pays voisins existent.	13. Estimé en 1982 à environ 87,6 millions de dollars EU pour l'ensemble du projet d'un bout à l'autre.	
		9. Il existe 11 usines de laminage de l'acier au Kenya. Aucune information précise concernant la nouvelle entreprise; quoi qu'il en soit, Mombasa dispose de facilités portuaires et d'infrastructures connexes adéquates.			

PROFIL DE PROJET N° 4

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (fabrication de moteurs)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars (Zimbabwe)
2. Objectif : Développer la fabrication du matériel de transport routier et des machines agricoles.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts en matière d'industries mécaniques pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, à la suite des recommandations de la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Lusaka.	5. Le projet devrait être opérationnel fin 1988 étant donné qu'il a été approuvé par le ministère de l'industrie 6. Elargissement au marché sous-régional.	7. La fonte grise et l'acier forgeable seront disponibles dans la sous-région. L'acier fin sera initialement importé. Les lingots d'aluminium peuvent être importés d'autres sous-régions. 8. Energie disponible. 9. L'infrastructure existe.	10. 100 000 unités par an (1990) 237 000 unités par an (2000). 11. Approvisionnement des usines de tracteurs et usines de fabrication de châssis pour camions et cars proposé pour la sous-région.	12. 30 000 par an (une équipe) et 90 000 par an (trois équipes). 13. a) Etudes de préinvestissement : 300 000 dollars EU; b) investissement de base total : 80 millions de dollars EU.	14. T.A. Holdings Ltd of Zimbabwe a conclu un accord de coentreprise avec une société en vue de réassembler des moteurs diesel et de remotoriser, rééquiper, réparer et entretenir des camions de toute marque. La production consistera en moteurs diesel et moteurs pour bateaux.
4. Zimbabwe.					

PROFIL DE PROJET N° 5

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transport routier)

PRIORITE: Court terme

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Fabrication de véhicules standard polyvalents bon marché (Madagascar)
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport routier adapté aux besoins des zones rurales.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les États membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Institut malgache d'innovation (IMI)	5. Achevé et opérationnel depuis novembre 1987.	7. Pièces mécaniques, châssis et carrosseries.	10. Inconnue.	12. 300 véhicules légers (5 places) (production annuelle actuelle).	14. Le promoteur cherche un partenaire local ou sous- régional pour commer- cialiser les véhicules dans la sous-région.
4. Fianarantsoa (Madagascar)	6. Elargissement au marché sous-régional.	8. 500 000 kw.	11. Local.	13. 3 670 000 FMG.	
		9. La construction des bâtiments, la mise en place des équipements et la construction de la route d'accès ont été achevées.			

PROFIL DE PROJET N° 6

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine de fabrication de matériel d'irrigation (Zambie)
2. Objectif : Production de divers types de matériel d'irrigation tel que pompes, canalisations, raccords et vannes

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. INDECO (principal actionnaire)	5. Le projet n'a toujours pas démarré. L'étude de faisabilité est cepen- dant terminée et INDECO recherche des parte- naires. Les négociations sont assez avancées	7. Profilés, feuilles, tuyaux, pièces moulées, etc. à importer.	10. Demande de maté- riel d'irrigation selon les pro- jections: 3 677 t par an	12. Capacité théorique estimé: 3 500 t par an (373 480 pièces par an)	14. Projet présenté à la réunion régionale de promotion des investisse- ments organisée à l'in- tention des pays d'Afrique australe (Lusaka, octobre 1983). Projet exécuté par l'INDECO et un partenaire et inscrit dans le plan national de développement
4. Lusaka ou la région cuprifère	6. Mise en construction des bâtiments dès que des actionnaires satis- faisants auront été identifiés.	8. Disponible	11. Local.	13. Montant estimé des investissements: 19,2 millions de dollars.	
		9. En partie existante; d'autres installations telles que les bâtiments seront construites ultérieurement.			

PROFIL DE PROJET N° 7

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine produisant du cuivre pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Zambie

2. Objectif : Produire des roles et des bandes de cuivre.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Industrial Development Corporation (INDECO)	5. Etude de faisabilité réalisée par des consul- tants britanniques employés par l'INDECO.	7. Cuivre	10. A déterminer par l'étude de faisabilité.	12. A déterminer par l'étude de faisabilité	14. Bien que l'ampleur du projet ait été réduite pour ne plus couvrir que le marché national, il garde un potentiel d'expansion lui permettant de couvrir le marché sous-régional.
4. Lusaka (Zambie)	6. L'ONUDI fournit une assistance technique pour la réalisation de l'étude de faisabilité.	8. Disponible	11. Local.	14. A déterminer par l'étude de faisabilité	
		9. L'infrastructure nécessaire existe en partie, mais il faut construire les bâtiments.			

PROFIL DE PROJET N° 8

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production de moteurs électriques et de transformateurs (Zambie)

2. Objectif : Produire des moteurs électriques et des transformateurs

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
3. INDECO Ltd, (Zambie)	5. Les négociations en vue de l'exécution du projet en sont à un stade avancé.	7. a) Moteurs électriques: fils de cuivre de la Zambia Metal Fabricators Ltd. Les pièces coulées seront importées dans un premier temps puis seront réalisées sur place à partir de la ferraille. b) Transformateurs: mo- teurs électriques pro- duits lors de la pre- mière phase du projet. Barres de cuivre laminé et étiré et bandes de cuivre disponibles lo- calement. Profilés, barres et cornières en acier disponibles dans la sous-région; les autres matières premières doivent être importées de la sous-région.	10. a) Moteurs électr.12. demande locale. b) Transformateurs 4.000 MVA par an (1990) 9 000 MVA par an (2000)	a) Moteurs électr.: 1 400 moteurs par an au début, 5.000 moteurs en 1990. b) Transformateurs: 1 500 unités par an (16 KVA-2000 KVA)	14. Il s'agit d'un projet intégré comprenant la production de moteurs électriques (première phase) et celle de trans- formateurs (seconde phase). Ce projet est inscrit dans le quatrième plan national de développement qui sera lancé en janvier 1989.
4. Lusaka (Zambie)	6. L'ONUDI et les pays membres de la ZEP fourniront une aide pour l'obtention du finance- ment nécessaire.	8. Disponible.	11. a) Moteurs électr. marché local dans un premier temps puis sous-régional b) Transformateurs toutes les entre- prises d'électri- cité de la sous- région.	13. a) Moteurs électr.: 2,7 millions de dollars b) Transformateurs: 18 840 000 dollars	
		9. Infrastructure suffisante, à l'exception des bâtiments.			

PROFIL DE PROJET N° 9

PRIORITE: Long terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Potasse d'Ethiopie (Ethiopie/Libye)
2. Objectif : Exploitation de gisements de potasse pour satisfaire la demande de plusieurs pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
3. Ethio-Libyan Joint Mining Co	5. Première phase de l'étude de faisabilité achevée en 1987 par PEC engineering (France) et évaluée par un consultant indépendant.	7. Sylvinite : 160 millions de tonnes. Les réserves potentielles totales de potasse pourraient s'élever à plusieurs milliards de tonnes.	10. La demande combinée pour le chlorure de potassium et le sulfate de potassium dans la sous-région devrait atteindre 133 000 tonnes de K ₂ O en 1990 et 232 000 tonnes en l'an 2000; elle était de 50 000 tonnes en 1979.	12. 1,5 million de tonnes de chlorure de potassium provenant de l'extraction de la sylvinite.	14. a) La première phase de l'étude a conclu à la faisabilité technique du projet, mais une étude économique était nécessaire. Les consultants ont recommandé les méthodes d'extraction souterraine, à ciel ouvert et par dissolution. b) La seconde phase des études a été tempo- rairement suspendue en raison de problèmes logistiques dans la zone du projet. c) Les pouvoirs publics ont présenté le projet au secrétariat de la ZEP en octobre 1987 et demandé que soient conclus des arrangements de transfert de techno- logie pour l'extraction et le traitement, et pour la mise en place d'une industrie chimique fondée sur la potasse, ainsi que pour le financement du projet et la commercia- lisation du produit.
4. Dallo (Ethiopie)	6. Achèvement et évaluation de l'étude de faisabilité.	8. Energie géothermique potentiellement exploitable.	11. Marché	13. Investissement total	
		9. A créer.	11. Les principaux marchés pour la potasse d'Ethiopie se situent en dehors de l'Afrique car les engrais à base de potasse ne conviennent pas au sol africain.		

PROFIL DE PROJET N° 10

PRIORITE:

Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Projet multinational ammoniac/urée (Tanzanie)
2. Objectif : Utiliser les réserves de gaz naturel pour produire de l'ammoniac/urée afin de satisfaire la demande de plusieurs pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Etat tanzanien	5. Le financement n'est que partiellement assuré par des contributions.	7. Réserves de gaz naturel : 1 trillion (10 ¹²)(30 milliards de m ³) de pieds cubés suffisantes pour alimenter l'usine pendant 60 ans à raison de 16 millions de pieds cubés/an. Pas une des quatre installations actuellement opérationnelles dans les pays membres de la ZEP n'utilise le gaz naturel comme produit d'alimentation.	10. Pas d'information.	12. 1 150 tonnes/jour d'ammoniac et 1 750 tonnes/jour d'urée.	14. Des dispositions ont été prises en vue de mobiliser une assistance financière, en particulier des contributions dont certaines n'ont pas été versées depuis quatre ans. Des orientations définitives doivent être fixées sur la base d'une stratégie bien définie d'exécution du projet auquel les pouvoirs publics ont accordé la priorité.
4. Sur le littoral de Kilwa Masoko, à 230 kilomètres au sud de Dar es-Salaam (Tanzanie)	6. Accord d'achat à long terme avec des pays de la sous-région. Il est nécessaire de s'enquérir des vœux du Malawi.	8. Hydroélectricité fournie par le réseau national.	11. Marché national et sous-région de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe; axé dans un premier temps sur les exportations	13. 425 millions de dollars, dont 20 millions de source locale	
		9. Amélioration du système soutien.			

PROFIL DE PROJET N° 11

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine d'engrais phosphatés (Ouganda)
2. Objectif : Créer de nouvelles installations en y incorporant l'usine d'engrais existante.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Etat ougandais (TICAF)	5. Etude entreprise en 1984 en vue de déterminer la viabilité commerciale, technique, financière et économique du projet.	7. Phosphate naturel, py- rites et soufre importé Les réserves de phosphate sont estimées à 230 millions de tonnes (12,8 % de P ₂ O ₅).	10. D'après les tendances passées, la demande sous- régionale est estimée à 1,3 million de tonnes en l'an 2000.	12. 210 000 tonnes/an de superphosphate simple et 380 000 tonnes/an de superphosphate triple.	14. a) L'Etat ougandais est disposé à faire parti- ciper d'autres Etats membres de la sous- région aux services techniques et à la commercialisation ainsi qu'au capital. b) L'usine de la TICAF est fermée depuis 1978 c) Un contrat d'une valeur de 50 000 dollars pour la mise à jour de l'étude de faisabilité a été attribué récemment à la firme qui a effectué l'étude initiale. Cette étude sera achevée en décembre 1988. d) La BAFD a décidé de jouer le rôle de chef de file pour le montage financier. e) Les pouvoirs publics cherchent un partenaire, ayant le savoir-faire technique et des compé- tences en gestion dans ce domaine, qui sera invité à prendre une participation au capital.
4. Tororo (Ouganda)	6. Mise à jour et évaluation de l'étude pratiquement terminées	8. Hydroélectricité fournie par le réseau.	11. S'étend au-delà de la sous- région à d'autres pays de la sous- région d'Afrique centrale. 20 à 30 % de la capacité prévue pourrait être absorbée par l'Ouganda.	13. 120 millions de dollars EU.	
		9. Suffisante.			

PROFIL DE PROJET N° 12

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production d'engrais phosphatés au Burundi

2. Objectif : Fabrication d'engrais des phosphates.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Burundi	5. L'étude de préfaisabilité est terminée.	7. Gisement de phosphate à Matongo ^{10/}	10. Demande prévue de la CEPGL: 29 000 tonnes par an	12. 20 000 tonnes de superphosphate par an selon l'étude de préfaisabilité. Ce chiffre prévisionnel sera confirmé par l'étude du marché signalée au point 11.	14. a) Recherche d'un financement pour la réalisation de l'unité b) Les matières intermédiaires non disponibles localement seront importées en priorité des pays de la sous-région.
4. Matongo à proximité du gisement des phosphates	6. Terminer les études de faisabilité du projet	8. Energie fournie par le barrage hydroélectrique de Rwegura situé à une vingtaine de kms de Matongo.	11. Sera déterminé à partir des résultats de l'étude de marché qui couvre également des pays n'appartenant pas à la CEPGL	13. 40 millions de dollars selon les études de factibilité.	
		9. Infrastructure physique à développer.			

9/ Il a été décidé de faire figurer ce projet avec ceux pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe car bien que figurant toujours dans le programme sous-régional révisé pour l'Afrique centrale (voir ID/WG.456/3/Rev.1, le mars 1986, page 52, profil No.4), il est totalement intégré dans le programme de la ZEP et dessert le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie.

10/ Réserves: 9 297 175 tonnes d'une teneur de 7 pour cent (moyenne pondérée de P_2O_5 de 13,3%)
13 716 350 tonnes d'une teneur de 5 pour cent (moyenne pondérée de P_2O_5 de 11,5%). Ces réserves sont très faibles.

PROFIL DE PROJET N° 13

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production de soude caustique (Kenya)
2. Objectif : Création d'une unité de production de soude caustique.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
3. Ministère kényen de l'industrie	5. Etudes de faisabilité effectuées en 1979. Projet en cours d'exécution.	7. a) <u>Disponibles localement</u> : calcaire et carbonate de sodium anhydre; les gisements de ce dernier sont évalués à 100 millions de tonnes. b) <u>Importées</u> : nitrate de sodium, soufre et acide chlorhydrique.	10. Pas d'information, mais on sait que la demande de soude caustique est importante dans toute la sous- région.	12. 10 000 tonnes par an de soude caus- tique concentrée.	14. a) On estime à 50 techniciens les besoins en personnel; b) Binla Technical Services et Vinyls and Chemicals (Kenya) ont créé récemment une coentreprise, et la production devrait commencer en 1989.
4. Commune de Kajiado (Kenya)	6. Promotion du projet sur le marché sous-régional.	8. Les informations sur les besoins actuels du projet font défaut.	11. Marché local : 18 000 tonnes par an (chiffre fondé sur les importations de 1985 et de 1986)	13. Estimé à 5,3 millions de dollars EU, y compris le terrain, les bâtiments, les machines, le matériel, les frais de pré- production, le fond de réserve et le fonds de roulement.	
		9. Pas de détails connus autres que les besoins fondamentaux : terrain, bâtiments, machines et matériel.			

PROFIL DE PROJET N° 14

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits secondaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production de verre à vitres (Madagascar)
2. Objectif : Développer la production locale de verre à vitres qui constitue un matériau de construction indispensable et qui est actuellement importé par des pays de la sous-région.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Etat malgache	5. Etude d'opportunité achevée en 1987.	7. Sable, quartz, dolomite et feldspath disponibles localement. D'autres matières premières (carbonate de sodium anhydre, sulfate de sodium, borax, spath fluor et cryolite) doivent être importées.	10. 13 500 tonnes par an de verre à vitres et 11 200 tonnes par an de verre creux dans les îles de l'océan Indien.	12. 16 740-20 385 tonnes de verre brut des deux types par an.	14. Selon l'étude d'opportunité : i) une unité qui ne fabriquerait que du verre à vitres n'est pas viable; ii) la rénovation et l'extension de la fabrique de verre creux SOVEMA de Tamatave qui est fermée depuis juillet 1984 et son utilisation en temps qu'usine intégrée pour la production de verre plein et de verre creux sont recommandés; iii) des arrangements concernant la commercialisation avec d'autres pays de la sous-région, en particulier Maurice, seront nécessaires; iv) les besoins en personnel : 261 nationaux et 4 expatriés.
4. Toamasina (Madagascar)	6. i) Consultations avec d'autres pays de la sous-région en vue de leur participation au projet; ii) Etude de faisabilité; iii) Mobilisation des investissements.	8. Fuel oil.	11. Madagascar et d'autres îles de l'océan Indien de la sous-région.	13. <u>Verre à vitres</u> : investissements locaux : 3 450 000 FMG. Investissements étrangers : 17 383 000 FMG. <u>Verre creux</u> : investissements locaux : 1 956 000 FMG. Investissements étrangers : 1 861 000 FMG. Total général : 24 650 000 FMG (y compris les travaux de génie civil).	
		9. L'exploitation des sablières et l'extraction du quartz et du feldspath devront être développées.			

PROFIL DE PROJET N° S1

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet : Transformation de la station de recherche de Serere en un centre sous-régional de R-D (Ouganda)

2. Objectif : Aider les pays à améliorer leur approvisionnement alimentaire en augmentant leur production de céréales, tubercules et racines, et légumineuses, et en élargissant leur utilisation dans la production alimentaire traditionnelle, nouvelle et modifiée.

3. Promoteur/garant

Conseil des Ministres du MULPOC de Lusaka.

4. Lieu d'exécution du projet

Ouganda.

5. Estimation du coût total

1 095 000 dollars EU.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Lors de sa cinquième réunion tenue en mars 1982, le Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka a pris note des progrès réalisés dans l'exécution des programmes de développement concernant les farines composées et a adopté une résolution visant à transformer la station de recherche de Serere en une institution sous-régionale pour la recherche-développement en matière de farines composées à base de sorgho, de mil et autres céréales, et de manioc. Ces cultures réussissent bien dans la sous-région et peuvent la rendre moins dépendante des importations de blé. Les produits de boulangerie à base de farine composée (et non de farine de blé pure) offrent de nombreux avantages aux pays africains, qui importent du blé en grande quantité et qui, pourtant, cultivent des céréales autres que le blé et des tubercules convenant à la production des farines composées. Ces avantages sont les suivants :

- a) Réduction de la dépendance des boulangeries et industries connexes locales à l'égard des importations de blé, et ainsi, économies de devises;
- b) Utilisation accrue des produits locaux, stimulant la production;
- c) Accroissement de l'investissement industriel et donc de l'emploi;
- d) Accroissement de l'autosuffisance alimentaire;
- e) Possibilité d'améliorer l'alimentation par l'addition de farines de légumineuses riches en protéines.

Le centre organiserait des démonstrations portant sur la transformation industrielle de ces céréales, tubercules et légumineuses et donnerait une formation dans ce domaine. Les changements politiques qu'a connus l'Ouganda au cours de ces dernières années a gêné le développement de la station en tant que station sous-régionale de recherche et de développement. C'est en fait à l'Université agricole d'Arapai, à 45 km de Serere, que se poursuivent les activités de recherche.

Recommandation : La mise en oeuvre doit être suspendue jusqu'à ce que la station reprenne ses activités normales.

PROFIL DE PROJET N° S2

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet : Assistance à l'Organisation régionale africaine pour la normalisation (ARSO) et à l'Institut africain de formation et de recherche techniques (AIHTTR)

2. Objectif : Promouvoir et renforcer la capacité des deux institutions en vue d'aider les pays à améliorer :
a) les normes nationales et le contrôle de la qualité et
b) les services des techniciens, technologues et ingénieurs africains grâce à une formation visant à la production.

3. Promoteur/garant

CEA/OUA/ONUDI/ARSO/AIHTTR.

4. Lieu d'exécution du projet

Nairobi (Kenya).

5. Estimation du coût total

- a) 100 000 dollars EU pour l'ARSO
b) 200 000 dollars EU pour l'AIHTTR.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

1) ARSO

a) Objectifs immédiats du projet : i) harmoniser ou adopter des normes nationales pour les domaines prioritaires dans la sous-région; ii) harmoniser ou adopter des systèmes de labels de conformité pour la sous-région; iii) aider les pays de la sous-région à établir et exécuter des programmes nationaux de métrologie; iv) établir un service d'information et de documentation sur les normes techniques au secrétariat de l'ARSO; v) former un personnel technique de la normalisation, du contrôle de la qualité, des labels de conformité et de la métrologie; vi) aider les pays de la sous-région à renforcer leurs services chargés des normes nationales; vii) faire participer les pays de la sous-région aux activités des organisations internationales s'occupant de la normalisation, du contrôle de la qualité, des labels de conformité et de la métrologie.

b) Résultats escomptés : i) examen des pratiques en usage dans la sous-région en matière de normalisation, contrôle de la qualité, labels de conformité et de métrologie; ii) mise sur pied de comités techniques dans les domaines prioritaires; iii) élaboration de normes présentant un intérêt particulier pour la sous-région; iv) collecte et diffusion des données sur la normalisation et les activités connexes dans la sous-région; et v) étude des méthodes de métrologie légale et industrielle appliquées dans les pays de la sous-région.

2) AIHTTR

Objectifs : i) formation de cadres dans des domaines techniques intéressant spécialement l'industrie et la R-D; ii) formation complémentaire des instructeurs techniques, en mettant l'accent sur la réorientation technique des systèmes d'enseignement et de formation; et iii) échange d'informations avec comparaisons et consensus portant sur les normes et les qualifications en matière d'enseignement technique, profils et base de données concernant la main-d'oeuvre, et collecte et diffusion de l'information sur la formation industrielle et technique. Ce projet est en cours d'exécution. L'ARSO a reçu une aide de l'ONUDI. Le PNUD a approuvé la fourniture d'une aide supplémentaire. L'ARSO et l'AIHTTR ont collaboré avec la CEA et l'ONUDI pour mener certaines activités. Le répertoire concernant les pays de la SADCC a été mis au point.

PROFIL DE PROJET N° S3

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Inventaire des moyens de formation de la sous-région
 2. Objectif : Répertorier les moyens de formation industrielle de la sous-région et en renforcer un nombre limité en vue d'y améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle.
-

3. Promoteur/garant

SADCC.

4. Lieu d'exécution du projet

Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es-Salaam (Tanzanie).

5. Estimation du coût total

Renseignements non disponibles.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Le projet est destiné à fournir une étude complète de tous les moyens et systèmes de formation de la sous-région, qui servira de base à l'établissement et à l'exécution de programmes complets de formation. Bien que ce projet ait pour promoteur la SADCC, il est prévu d'en étendre la portée aux autres pays de la sous-région et d'y faire participer l'AIHTTR et d'autres organismes. A l'occasion de cette étude, on recueillera aussi des renseignements permettant d'inventorier les structures industrielles de la sous-région.

Le répertoire relatif aux pays de la SADCC a été mis au point par le secrétariat de cette dernière. Il faut l'amplifier pour qu'il englobe d'autres pays de la sous-région. L'ONUDI a aussi prêté son aide à diverses institutions de la sous-région - par exemple, un centre de formation de la ZISCO - et envisage d'aider d'autres centres de formation à devenir des centres d'excellence.

PROFIL DE PROJET N° S4

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Formation du personnel technique et de gestion
2. Objectif : Former le personnel technique et de gestion nécessaire au développement industriel sous-régional.

3. Promoteur/garant

SADCC.

4. Lieu d'exécution du projet

Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es-Salaam (Tanzanie).

5. Estimation du coût total

D'autres renseignements relatifs au coût seront fournis par la SADCC.

6. Description du projet et renseignements

a) Historique : L'idée du projet a été examinée à l'occasion d'une mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC. Celle-ci a ensuite entrepris une étude de faisabilité et des stages de formation ont été mis en route à l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI).

b) Objectif immédiat : Concevoir et exécuter des programmes de formation pour le personnel technique et de gestion de l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ESAMI), Dar es-Salaam, dans des domaines tels que : i) le développement et la gestion des petites industries; ii) la planification, l'évaluation et la gestion des projets; iii) la gestion de la production; iv) le contrôle des stocks et la gestion des entrepôts; v) la gestion financière; vi) la planification, l'évaluation et la gestion des projets relatifs au transport.

c) Activités du projet : Bien que la SADCC ait déjà entrepris une étude préliminaire relative au projet et que l'ESAMI ait déjà assuré une certaine formation en matière de gestion, il faut encore que l'ONUDI, en collaboration avec la CEA et l'OUA, aide la SADCC à faire une étude plus approfondie sur les besoins exacts de la sous-région en matière de formation. A partir de cette étude, des programmes de formation pourront être mis au point et réalisés pendant la deuxième phase dans le cadre de l'IDDA et du programme de coopération technique de l'ONUDI en Afrique. Une aide importante est également prêtée aux pays et aux organisations de la sous-région pour qu'y soient formés des techniciens et des gestionnaires de l'industrie.

d) Le projet sera étendu à d'autres pays de la sous-région.

PROFIL DE PROJET N° S5

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Développement des capacités de gestion et de services-conseils dans l'industrie
2. Objectif : Développer ou renforcer les mécanismes et les politiques de gestion et de consultation dans l'industrie pour améliorer les activités correspondantes de la sous-région.

3. Promoteur/garant

SADCC.

4. Lieu d'exécution du projet

Unité de coordination industrielle de la SADCC/Organisation tanzanienne d'études et de consultation industrielles (TISCO), Dar es-Salaam (Tanzanie).

5. Estimation du coût total

891 000 dollars EU.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

a) Historique : L'idée du projet a été examinée au cours de la mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC.

b) Objectif immédiat : Développer ou renforcer les mécanismes et les politiques de gestion et de consultation destinés à contribuer à la mise en oeuvre effective du programme de développement industriel sous-régional. Utiliser les services de la TISCO en Tanzanie et au Zimbabwe :

All Metal Founders - fonderie et assistance générale
Conolly - fonderie et assistance générale
Kornkari (Pvt) Ltd - services-conseils
Morewear Industries - matériel roulant
Nei Cochraine - chaudières et pompes à eau
N.I.R. and Chapman - fonderie et assistance générale
Samuel Osborne - équipement pour les mines
Tinto Industries - instruments agricoles et remorques
W.S. Craster - fonderie et assistance générale
Zimplot - instruments agricoles tirés par des boeufs

c) Activités du projet/coût/durée : Les activités du projet doivent encore être déterminées. Le coût global se monte, selon les estimations, à 891 000 dollars. Le projet, selon les propositions faites, devrait durer deux ans. L'unité de coordination industrielle de la SADCC a déjà mis au point un répertoire des sociétés de services-conseils existant dans les pays de la SADCC.

d) Suggestion : Le projet sera étendu à d'autres pays de la sous-région.

PROFIL DE PROJET N° S6

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Développement de l'entreprise industrielle locale (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif : Améliorer les capacités des petites industries et des industries manufacturières, et en favoriser la création au cours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990).

3. Promoteur/garant

SADCC et ZEP, CEA/OUA/ONUDI.

4. Lieu d'exécution du projet

Addis-Abeba.

5. Estimation du coût total (En dollars EU)

- a) Personnel du projet : 166 000
 - b) Ateliers de formation et voyages d'étude pour les entrepreneurs africains : 222 140
 - c) Matériel : 12 000
- Total : 400 140.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Le projet a pour but d'aider les pays africains à jeter les bases d'un développement accéléré, rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux du consommateur et ceux liés au développement dans les zones rurales et urbaines, ainsi que de réaliser les objectifs définis dans le programme de la Décennie. L'annuaire des profils de projets doit fournir aux petits industriels locaux les informations et conseils détaillés dont ils ont besoin pour entreprendre des projets industriels à petite échelle avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que l'annuaire des profils de projets deviendra un manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains qu'intéressent les petites entreprises industrielles de démarrage.

La CEA a entrepris un projet initial dans ce domaine (référence : ECA/INR/SSI/WP/2 - Annuaire des profils sur les industries à petite échelle en Afrique). La première édition de l'annuaire est déjà prête et distribuée par la CEA. De plus, l'ONUDI a produit et distribué une étude intitulée "How to start manufacturing industries" qui contient des profils de projets destinés aux industries à petite échelle.

PROFIL DE PROJET N° S7

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Autres projets d'appui

1. Titre du projet : Amélioration et développement de l'industrie du ciment

2. Objectif Aider les Etats membres de la SADCC à développer et améliorer leurs industries du ciment et produits connexes.

3. Promoteur/garant

SADCC.

4. Lieu d'exécution du projet

Unité de coordination industrielle de la SADCC, Dar es-Salaam (Tanzanie).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

L'idée du projet a été examinée au cours d'une mission de programmation de l'ONUDI dans certains pays de la SADCC.

Objectif immédiat : Créer un réseau d'institutions nationales (coordonné par l'Unité de coordination industrielle de la SADCC) qui : i) collectera et diffusera les informations techniques concernant le ciment et les produits connexes; ii) lancera et coordonnera les programmes sous-régionaux de recherche et développement relatifs au ciment et aux produits connexes, y compris les études de faisabilité; iii) fournira des services de consultation; et iv) organisera des programmes de formation, des voyages d'étude et l'octroi de bourses, ainsi que des réunions et journées d'étude portant sur divers aspects des industries du ciment et des industries connexes.

Activités du projet : L'ONUDI a étendu son assistance aux pays de la sous-région en procédant à l'évaluation préliminaire de leurs industries du ciment. Le PNUD a approuvé, dans le cadre de son CIP régional, le financement d'un projet complémentaire pour le quatrième cycle de programmation, de manière à permettre à l'ONUDI de réaliser de nouvelles études plus détaillées.

ANNEXE IV

RECAPITULATION DES NOUVEAUX PROJETS (PROFILS DE PROJETS)

PROFIL DE PROJET N° 1 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Création d'une usine sidérurgique intégrée (Madagascar)
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise pour fabriquer des produits métallurgiques.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement malgache	5. Etude de faisabilité disponible.	7. Gisements de minerai de fer à 15 km du site d'exécution du projet.	10. Données non disponibles.	12. 70.000 tonnes de produits métallur- giques.	Le gouvernement recherche un investisseur privé qui souhaiterait mettre le projet au point.
4. Moramanga, (Madagascar)	6. Des dispositions doivent être prises pour le financement.	8. Electricité (14 MW la 1 ^{re} année, 71 MW la 2 ^{ème} et 69 MW la 3 ^{ème}) disponible dans la zone d'exécution du projet.	11. L'étude de marché a été faite.	13. 671,5 millions de FF.	
		9. Usine complète à créer et infrastructure à mettre en place pour extraire le minerai de fer et transporter le fer au site d'exécution du projet.			

PROFIL DE PROJET N° 2 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Création d'une usine de relaminage (Zambie)

2. Objectif : Fabrication de fils machines, corniches, barres de renforcement à section carrée, ronde au plate.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. INDECO	5. Etude de faisabilité achevée. Le promoteur cherche le financement.	7. Minerai de fer: 350 tonnes métriques par an, ferro- silicone; 120 tonnes métriques par an, ferro-manganèse: 245 tonnes métriques par an; ferraille.	10. 120 000 tonnes métriques d'ici 1990. 165 000 tonnes métriques d'ici 1995.	12. A l'origine, 30 000 tonnes de billettes par an. Après expansion, 60 000 tonnes par an.	14. Projet déjà soumis à la BAFD pour financement; des arrangements de fourniture et d'achat seront négociés avec ZISCOSTEEL.
4. Lusaka (Zambie)	6. Il est prévu que la ZEP, l'ONUDI et la BAfD contribuent à obtenir un financement.	8. Disponible.	11. Intérieur.	13. 35 millions de dollars.	
		9. Usine complète à créer.			

PROFIL DE PROJET N° 3 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Création d'usines multinationales de production de fer spongieux dans les pays de la ZEP (Mozambique/Ouganda/Tanzanie/Zambie)
2. Objectif : Accroître et compléter la production de fer et d'acier de la sous-région, qui se fait actuellement à partir de ferraille.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Secrétariat de la ZEP	5. Une étude de la sidérur- gie dans les pays de la ZEP et de la SADCC a été effectuée dans le cadre d'un projet d'assistance technique de l'ONUDI (RP/RAF/85/611). Cette étude comportait égale- ment des projections con- cernant l'offre et la demande jusqu'en 1995 et au-delà. Avec l'aide du secrétariat du Common- wealth, l'ONUDI a aidé les pays de la ZEP à réaliser une étude appro- fondie des petites usines sidérurgiques dans la sous-région (aciéries/ usines de laminage/usines de relaminage).	7. La sous-région de la ZEP dispose de nom- breuses ressources minières telles que minerai de fer, charbon, minerai de chrome, nickel, cobalt, titane, cuivre et matériaux réfrac- taires/minéraux décapants tels que silice, magnésite, calcaire, spath, fluor, etc. Les réserves de charbon de la sous- région sont évaluées à environ 54,6 milliards de tonnes, les princi- paux gisements se trou- vant au Zimbabwe ainsi qu'au Botswana et au Mozambique. Il existe d'importants gisements de minerai de fer dans plusieurs pays et nota- mment au Angola, à Ma- dagascar, au Mozambique en Zambie et au Zimbabwe.	10. 3,13 millions de tonnes par an en 1995.	12. Varie en fonction du projet.	14. D'après l'étude réalisée par l'ONUDI, la demande de fer et d'acier dans la sous-région s'élèverait au maximum à 3,13 millions de tonnes par an en 1995 alors que la consommation totale de fer et d'acier dans la sous-région n'était que de 1,2 millions de tonnes par an au cours de la période 1981-1983. Par ailleurs, certaines de ces ressources ne sont pratiquement pas exploitées commerciale- ment; la transformation du minerai de fer en par- ticulier en est encore à un stade élémentaire. Les perspectives en ce qui concerne le fer spongieux sont particulièrement fa- vorables au Mozambique, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie. La Zambie a déjà pris des mesures concrètes dans ce sens et formule un projet qui pourrait être mis en oeuvre avec l'aide du pays donateur important.
4. Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Zambie	6. A la suite de ces études les pays de la ZEP ont passé avec plusieurs aciéries nationales des accords de fourniture/ achat de billettes de ZISCOSTEEL. Ainsi, l'Ethiopie, le Kenya, Maurice, l'Ouganda et la Zambie obtiennent mainte- nant leurs matières pre- mières du Zimbabwe. Toutefois, afin de ré- pondre intégralement aux besoins de la sous- région, il serait souhaitable d'y en- courager le développement de la production de fer spongieux.	8. Varie en fonction du projet.	11. Sous-régional.	13. Varie en fonction du projet.	
		9. Varie en fonction du projet.			

PROFIL DE PROJET N° 4 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (transports routiers)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet.: Construction de véhicules bon marché (Ethiopie)
2. Objectif : Produire des bicyclettes, des motocyclettes, des side-cars, des véhicules à trois roues et des charrettes à traction animale convenant aux zones rurales pour répondre à la demande locale et sous-régionale.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie	5. Etude de faisabilité disponible (effectuée par les consultants de I.P.S., en association avec I.T. Transport, Royaume-Uni, en janvier 1986).	7. Locales : 50 %, Importées : 50 %.	10. Demande locale: bicyclettes: 9 500 par an. remorques pour bicyclettes: 500 par an véhicules à trois roues: 800 par an side-cars:500 p.a. charettes hippo- mobiles:900 par an charettes à usage rural:2 100 par an	12. 17 500 bicy- clettes par an. remorques pour bicyclettes: 500 par an; véhicules à trois roues: 14 000 p.a. side-cars:500 p.a. charettes hippo- mobiles:400 par an charettes à usage rural:2 100 par an	14. 1) Des négociations sont en cours avec le Gouver- nement chinois pour la collaboration en matière de financement et de savoir-faire. 2) La première phase du projet consiste à fabriquer des bicyclettes et des véhicules à trois roues. Les plans d'autres véhicules bon marché seront établis par l'usine, et la production de métal sera assurée par des artisans locaux.
4. Addis-Abeba (Ethiopie)	6. L'assistance de l'ONU est demandée pour une étude de marché concernant les bicy- clettes, les moto- cyclettes, et les véhi- cules à trois roues dans la sous-région. Le mandat correspondant à cette étude est disponible.	8. Electricité (disponible).	11. Marché essentiel- lement intérieur mais, en exportant (surtout des bicy- clettes et des motocyclettes) vers les pays de la sous-région, il deviendrait écono- mique de fabriquer davantage de pièces localement.	13. 10 millions de dollars EU.	

PROFIL DE PROJET N° 5 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (machines outils et machines)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine de pièces détachées et d'outils à main (Ethiopie)

2. Objectif : Fabriquer divers types de produits coulés, usinés et forgés, pièces détachées industrielles, outils à main et couverts en acier inoxydable.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie	5. L'entrée en service devrait se faire au cours du premier trimestre de 1989.	7. Ferraille d'origine locale et fer et acier importés. Produits de base, produits chimiques, etc.	10. Demande intérieure (actuelle): pièces détachées: 2 000 tonnes p.a.; Outils à main: 180 000 unités p.a. Couverts: 200 000 unités par an.	12. Pièces détachées industrielles: 4 500 tonnes p.a. Outils: 500 000 unités par an. Couverts: 2 millions d'unités par an.	14. Un apport de savoir-faire est nécessaire pour la gestion opérationnelle de l'usine. Des moyens de production tels que fer spongieux, fonte brute, barres en acier, etc., sont nécessaires.
4. Akaki (Ethiopie) (à 20 km d'Addis Abeba)	6. L'assistance de l'ONUDI est demandée pour une étude du marché sous-régional. Modernisation du centre de formation.	8. Electricité de gaz disponibles localement.	11. Marché essentiellement intérieur, mais l'exportation permettrait d'utiliser davantage la capacité disponible.	13. 86 millions de dollars	
		9. Zone à aménager: 250 000 m ² . Surface bâtie: 30 000 m ²			

PROFIL DE PROJET N° 5 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (machines et matériel agricole)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine de pompes à eau (Ethiopie)

2. Objectif : Produire des pompes centrifuges (5 à 20 cm) et des pompes à main pour l'irrigation, l'approvisionnement en eau et la construction

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie	5. Le projet a déjà été réalisé et la production a commencé en 1987.	7. Ferraille d'origine locale; fonte brute, barres et tiges en acier et produits chimiques importés	10. 500 pompes centri- fuges et 2 000 pompes à main.	12. 1 500 pompes centrifuges et 3 300 pompes à main par an.	14. Le plan prévoyant l'extension de l'usine pour produire des pompes de 60 cm de section est déjà prêt mais sa mise en oeuvre est suspendue pour l'instant.
4. Akaki (Ethiopie) (à 20 km d'Addis Abeba)	6. Assistance pour la ré- alisation d'une étude du marché sous-régional et pour la promotion des produits de l'usine.	8. Electricité disponible.	11. Les estimations de la demande nationale faites à l'origine n'étaient pas réalistes.	13. 8 millions de dollars	
		9. Surface totale: 20 000 m ² . Surface bâtie: 10 000 m ²			

PROFIL DE PROJET N° 7 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (machines-outils et machines connexes)

1. Titre du projet : Usine de machines-outils (Ethiopie)

2. Objectif : Produire divers types de machines-outils universelles et de petites presses

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie	5. Etude de faisabilité achevée. Des négocia- tions sont en cours avec des fournisseurs italiens étant donné que le projet doit être financé par un crédit du Gouvernement italien.	7. Locales: environ 70 % importées (pièces de machines)	10. Tours, fraiseuses et foreuses: en- viron 200 unités par an, petites presses: 35 unités par an	12. Tours, fraiseuses et foreuses: 350 unités. Pe- tites presses (40 à 120 tonnes): 60 unités.	14. Si l'exportation vers le marché sous-régional se révèle fructueuse l'usine sera agrandie afin d'accroître mais aussi de diversifier la production de machines- outils. Il faudrait que la ZEP, la SADCC, l'ONUDI et les autres organismes concernés coordonnent étroitement ce projet avec les projets connexes réalisés en Tanzanie et au Zimbabwe de manière à les harmoniser.
4. Akaki (Ethiopie) (à 20 km d'Addis Abeba)	6. Etude du marché sous- régional et promotion des produits.	8. Electricité disponible.	11. A l'origine orienté vers le marché intérieur. Mais le taux de pénétration du marché pourrait être plus faible que prévu initiale- ment et la ca- pacité disponible pourrait per- mettre l'exporta- tion vers la sous-région.	13. 24 millions de dollars	

PROFIL DE PROJET N° 8 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (machines et matériel agricole)

1. Titre du projet : Usine d'outils agricoles tractés ou à traction animale (Ethiopie)

2. Objectif : Produire du matériel agricole tracté (charrues, pulvérisateurs à disques, etc.) ainsi que du matériel à traction animale (charrues à soc, planteuses, etc.)

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie	5. La conception détaillée du projet est presque achevée.	7. Plaques, tôles et produits longs importés.	10. Environ 2 000 t de 9 types diffé- rents de machines tractées et 1 000 tonnes de 14 types différents de machines à trac- tion animale par an.	12. Capacité annuelle (avec deux équipes) 6 000 tonnes de matériel agricole tracté ou à traction animale.	14. Etant donné que de gros efforts seront nécessaires, en parti- culier au cours de la première année, le fait de promouvoir les exportations vers les pays voisins, contri- buera beaucoup à la rentabilité de l'usine.
4. Nagreth (Ethiopie)	6. Assistance nécessaire pour réaliser une étude du marché sous-régional.	8. Electricité et gaz disponible localement.	11. Orienté à l'ori- gine vers le marché intérieur, avec la possibili- té d'exporter vers les pays voisins.	13. 35 millions de dollars.	
		9. Surface totale: 250 000 m ² . Surface bâtie: 30 000 m ² .	tion vers la sous-région.		

PROFIL DE PROJET N° 9 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (transports routiers)

1. Titre du projet : Usine de remorques pour camions et de carrosseries (Ethiopie)

2. Objectif : Fabriquer localement des carrosseries ainsi que des semi-remorques ou des voitures à traction animale pour le transport de chargements solides et liquides.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructure physique	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie/ Calabrene (Italie)	5. Etude de faisabilité achevée et mise en oeuvre du projet approuvée. Des négociations sont en cours avec le parte- naire étranger pour la signature d'un contrat d'association.	7. Plaques et tôles en acier ainsi que produits longs - creux et pleins, importés pour la plupart.	10. Remorques agri- coles: 341. Re- morques pour camions et semi- remorques: 720. Carrosseries et chassis de camions 1 308. Citernes: 98. Bennes bascu- lantes: 348.	12. Voir 10 ci-contre.	14. Les produits devraient être plus compétitifs que les importations provenant d'autres con- tinentes grâce aux plus faibles coûts de trans- port.
4. Addis Abeba (Ethiopie)	6. Assistance nécessaire pour la réalisation d'une étude du marché sous-régional.	9. Surface totale: 30 000 m ² . Surface bâtie: 10 000 m ² .	11. Orienté à l'ori- gine vers le marché intérieur, mais la capacité excédentaire au cours des pre- mières années de pénétration du marché et la possibilité de faire travailler plusieurs équipes pourraient per- mettre d'approvi- sionner le marché sous-régional.	13. 20 millions de dollars.	

PROFIL DE PROJET N° 10 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (machines-outils et équipements connexes)

1. Titre du projet : Atelier mécanique polyvalent (Ethiopie)

2. Objectif : Fabriquer des produits simples en métal (cuves, convoyeurs, bétonnières, chaudières, etc.) nécessaires au stockage, à la manutention, au transport et à la transformation, et augmenter la capacité de production.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère éthiopien de l'industrie/	5. Etude de faisabilité achevée et mise en oeuvre du projet approuvée. Un contrat portant sur la conception du projet est actuellement négocié avec un partenaire étranger.	7. Tôles et barres d'acier importées; moteurs; pièces coulées localement.	10. Quelque 2 000 t de cuves, de ma- tériel de manu- tention, de chau- dières, d'échan- geurs thermiques, etc.	12. Capacité par an et par poste: environ 3 500 tonnes (chaudières, échangeurs ther- miques, mélangeurs en colonne, agita- teurs, cuves et matériel de manutention.	14. Les produits devraient être plus compétitifs dans la sous-région que les importations d'Europe ou d'Extrême Orient, grâce aux plus faibles coûts de trans- port.
4. Akaki (Ethiopie)	6. Assistance nécessaire pour la réalisation d'une étude du marché sous-régional.	8. Electricité disponible localement.	11. Orienté essentiel- lement vers le marché intérieur, mais élargisse- ment au marché sous-régional possible.	13. 35 millions de dollars dont quelque 23 millions en devises.	
		9. Surface totale: 20 000 m ² . Surface bâtie: 10 000 m ² .			

PROFIL DE PROJET N° 11 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Création d'une usine de raffinage et d'emballage du sel (Somalie)

2. Objectif : Accroître les recettes d'exportation.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement somalien	5. Etude de pré faisabilité achevée en 1981.	7. Localement disponibles en abondance.	10. 80 000 tonnes (à l'échelle nationale).	12. 3,8 millions de tonnes par an.	14. On a conclu dans l'étude de pré faisabilité que le projet était techni- quement faisable et économiquement viable. L'investissement total indiqué comprend les intérêts au cours de la construction, le coût de l'infrastructure et le fond de roulement. Le Gouvernement recherche une souscription au ca- pital-action et une aide en matière de savoir- faire et de technologie.
4. Hurdio-Hafun (Somalie)	6. Mise à jour de l'étude	8. Un groupe électrogène à moteurs diesel d'une puissance totale de 350 ch	11. Orienté vers l'exportation .	13. 140 millions de dollars	
		9. Non développée.			

PROFIL DE PROJET N° 12 (nouvelle proposition)

PRIORITE:

Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Agrandissement de l'usine de gypse de Berbera (Somalie)

2. Objectif : Contribuer au remplacement des importations et exploiter les ressources naturelles.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
3. Gouvernement somalien	5. Usine en fonctionnement	7. 7 millions de tonnes de gypse de haute qualité et parmi les plus importantes reserves mondiales.	10. Données non disponibles.	12. 1 620 tonnes de plâtre pur par an.	14. Le Gouverneme cherche fourniture de connaissances techniques pour la mise au point des produits et l'accès aux marché d'exportation.
4. Berbera (Somalie)	6. Etude de faisabilité et étude de marché à réaliser.	8. L'électricité est fournie par une cimenterie proche.	11. Données non disponibles, mais orienté vers le marché intérieur.	13. Données non disponibles.	
		9. Une nouvelle usine avec toute l'infrastructure nécessaire.			

PROFIL DE PROJET N° 13 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Modernisation d'une usine d'engrais uréiques (Somalie)

2. Objectif : Accroître la production agricole.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructure physique	11. Marché	13. Investissement total		
3. Gouvernement somalien	5. Préfaisabilité	7. L'usine est approvi- sionnée en matières premières par une ra- ffinerie pétrole proche	8. 6 MW sont fournis par l'usine et 3,2 MW supplémentaires sont nécessaires.	10. Demande intérieure 15 000 t par an.	12. 5 000 t par an.	14. L'investissement initial s'est élevé à 70 millions de dollars. L'usine connait quelques problèmes techniques. Le Gouvernement recherche une assistance pour re- médier à ces problèmes, une aide sous forme de prêt et une aide en matière de savoir-faire et de gestion. L'usine a été créée en 1983 mais a fonctionné à un faible niveau (1 450 tonnes en 1984, 1 953 tonnes en 1985 et 840 tonnes en 1986). Elle est formée depuis 1986.
4. Mogadiscio (Somalie)	6. Etude des problèmes techniques.	9. Usine avec tout le matériel nécessaire disponible accès facile.		11. Il est prévu d'exporter 35 000 t d'urée par an.	13. 16 millions de dollars	

PROFIL DE PROJET N° 14 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits secondaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Fabrication de noir de carbone (Kenya)
2. Objectif : Créer une nouvelle usine pour produire du noir de carbone, matière première essentielle pour fabriquer des pneus et de l'encre d'imprimerie.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère kenyan de l'industrie	5. Etude de faisabilité effectuée en 1987.	7. Pétrole brut léger et pétrole brut lourd fournis par une raffinerie située à Mombasa.	10. Données non disponibles.	12. 20 000 tonnes par an (seuil de rentabilité).	14. Le gouvernement recherche un promoteur privé.
4. Mombasa (Kenya)	6. Une étude de marché doit être effectuée.	8. Données non disponibles.	11. Marché local : 8 000 tonnes par an Exportation : 12 000 tonnes par an.	13. 5 millions de dollars	
		9. Données non disponibles.			

PROFIL DE PROJET N° 15 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits secondaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine de fabrication de verre creux (Somalie)
2. Objectif:: Encourager le remplacement des importations et stimuler la production familiale.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matière premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement somalien	5. Préfaisabilité	7. Sable quartzeux disponible localement.	10. 3 210 à 5 712 tonnes par an (1990)	12. 3 000 à 4 500 t par an (seuil de rentabilité).	14. Souscription au capital- actions et savoir-faire recherchés.
4. Mogadiscio (Somalie)	6. Nouvelle étude pour confirmer l'existence d'une demande et analyse de rentabilité nécessaires.	8. Données non disponibles.	11. Initialement orienté vers le marché intérieur.	13. 8,1 millions de dollars	
		9. Une route goudronnée relie le site de l'usine proposée aux gisements de matières premières.			

PROFIL DE PROJET N° 16 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (pesticides)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet.: Modernisation d'une usine de production d'oxychlorure de cuivre (Zambie)
2. Objectif : Augmenter la production d'oxychlorure de cuivre

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont le. dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Marana Chemicals Ltd	5. Etude de faisabilité pour la modernisation en cours d'élaboration.	7. Fils et ferraille de cuivre, acide chlorhydrique, mazout.	10. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	12. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	14. Le Secrétariat du Commonwealth entreprend l'étude de faisabilité et les arrangements de fournitures et d'achats seront élaborés avec les pays voisins.
4. Ndola (Zambie)	6. Achèvement de l'étude de faisabilité et promotion du projet auprès d'investisseurs potentiels et des institutions de financement.	8. Energie hydro- électrique disponible	11. National et sous-régional.	13. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	
		9. Disponible			

PROFIL DE PROJET N° 17 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (pesticides)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Modernisation d'une usine de production d'oxychlorure de cuivre (Zimbabwe)

2. Objectif : Contribuer à la production de pesticides afin de réduire les pertes avant les récoltes et d'augmenter ainsi la production alimentaire.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement du Zimbabwe	5. Etude de faisabilité pour la modernisation et le développement des installations en cours d'élaboration.	7. Fils et ferraille de cuivre, acide chlorhydrique, mazout.	10. Demande intérieure d'ici 1990: plus de 2 000 tonnes par an. Autres pays de la sous-région	12. 3 000 tonnes par an	14. Le Secrétariat du Commonwealth entreprend l'étude de faisabilité et les arrangements de fournitures et d'achats seront élaborés avec les pays voisins.
4. Zimbabwe	6. Achèvement de l'étude de faisabilité et promotion du projet auprès d'investisseurs potentiels et des institutions de financement.	8. Energie thermique à base de charbon.	11. National et sous-régional	13. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	
		9. Déjà en place			

PROFIL DE PROJET N° 18 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine intégrée de fabrication de chlore-alcali et de chlorure de polyvinyle (Zimbabwe)
2. Objectif : Fabrication de produits à base de chlore-alcali (NaOH, Cl₂, HCL, NaOCl) et de résines de chlorure de polyvinyle pour les marchés intérieur et sous-régional.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Industrial Development Corporation of Zimbabwe Ltd. (IDC)	5. Demande d'offres techniques.	7. Sel importé de la sous-région; carbure de calcium à fabriquer au Zimbabwe; eau nécessaire au traitement disponible localement; carbonate de soude importé de la sous-région; et produits chimiques nécessaires au traitement importés.	10. PVC: 15 000 t p.a. Soude caustique: 13 000 t par an. Chlore: 1 000 t par an. Acide chlorhydrique: 3 000 t par an.	12. Acétylène: 8 686 tonnes. Chlore: 13 563 t. Soude caustique: 15 198 tonnes. Chlorure d'hydrogène: 12 322 t. VCM: 20 200 t. PVC: 20 000 t.	14. Il devrait s'agir d'une opération en association entre l'IDC et des compagnies privées du Zimbabwe. La question de la participation d'Etats membres n'a pas encore été réglée. La main-d'oeuvre totale nécessaire au projet est de 362 personnes, dont 75 ingénieurs et techniciens.
4. Plumtree (Zimbabwe)	6. Evaluation de l'investissement final et demande d'offres finales.	8. Electricité provenant du réseau national (ZESA) à 11Kv. Seront nécessaires: une sous-station à moyenne tension située de manière centrale de même qu'un transformateur-redresseur pour la production de chlore, soude caustique.	11. Marchés intérieur et sous-régional.	13. 235 millions de dollars du Zimbabwe (125 millions de dollars E.U.)	
		9. Le complexe industriel sera situé près d'un approvisionnement en eau non traitée et en combustible. Il devra aussi être doté: d'une sous-station électrique, d'une unité de traitement des eaux, d'installations de stockage et d'ateliers, d'unités de traitement et d'évacuation des effluents; d'un poste incendie; de laboratoires; d'un centre médical et d'autres installations pour le personnel.			

PROFIL DE PROJET N° 19 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Fabrication de sels de chrome pour le tannage (Zimbabwe)

2. Objectif : Fabrication d'une solution de dichromate de sodium (sel utilisé pour le tannage du cuir) pour les marchés intérieur et sous-régional.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Industrial Develop- ment Corporation of Zimbabwe Ltd. (IDC)	5. Un groupe d'experts de l'ONUDI doit réaliser l'étude de faisabilité technique et économique finale.	7. Chromite et calcaire disponibles au Zimbabwe soude. importée de la sous-région; acide sul- furique disponible au Zimbabwe.	10. En tonnes par an d'ici 1990: Zimbabwe: 960 Botswana: 400 Zambie: 100 Malawi: 100 Autres pays de la SADCC 100 1 660	12. 2 000 tonnes par an de dichromate de sodium.	14. Les parties intéressées jusqu'à présent sont les suivantes: Industrial Development Corporation of Zimbabwe (IDC), Botswana Development Corporation, Rio Tinto, Ciba, Bata, Imponente Tanning et Belmont Leather. A part celle du Botswana, la partici- pation des Etats membres de la sous-région n'a pas encore été envisagée. La main-d'oeuvre totale nécessaire devrait s'élever à quelque 35 personnes.
4. Shurugwi (Midlands)	6. Evaluation de l'inves- tissement final.	8. Energie électrique fournie par le réseau national (ZESA).	11. Marchés intérieur et sous-régional.	13. 12 millions de dollars du Zim- babwe (6,3 millions de dollars E.U.)	
		9. Les bâtiments et services seront proches d'un gisement de la principale matière première (minerai de chromite)			

PROFIL DE PROJET N° 20 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Moyen terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production de soude caustique (Tanzanie)

2. Objectif : Assurer un approvisionnement régulier en produits chimiques de base dont les industries prioritaires (savons et détergents, textile et traitement de pâte et papier, etc.) ont un besoin pressant.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. National Chemicals Industries, Dar-es-Salaam (Tanzanie)	5. Etude de pré-faisabilité effectuée par les promoteurs	7. Soude: d'abord du lac Magadi, puis par la suite du lac Natron. Chaux: carrière de calcaire des régions côtières.	10. La demande intérieure est estimée à 25 000-30 000 t métriques par an; la demande régionale à 50 000 - 60 000 tonnes métriques par an.	12. 25 000 à 30 000 tonnes de soude caustique par an.	14. Une étude de faisabilité doit être exécutée par un partenaire qui pourrait participer activement à la préparation du projet, fournir le savoir-faire technique et les machines et éventuellement prendre une participation. Un prêt sera sollicité auprès de la Banque de développement de l'Afrique orientale ou d'une institution similaire. Une formation sera également nécessaire
4. Arusha (Tanzanie)	6. Etude de faisabilité à réaliser par le futur partenaire et comportant notamment les éléments suivants: i) Etude de faisabilité technique et économique; ii) Analyse de la demande et étude de prix; iii) aspects techniques; iv) matières premières; v) main-d'oeuvre et formation nécessaires; vi) eau, électricité, etc. et services essentiels; vii) analyse économique et financière; viii) calendrier de mise en oeuvre.	8. Fournie par la compagnie d'électricité (Tanzania Electrical Supplies Company)	11. Après agrandissement de l'usine, à un stade ultérieur, les produits devraient se vendre au Burundi, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en Zambie.	13. A déterminer dans l'étude de faisabilité	
		9. Le site provisoirement sélectionné se trouve dans la zone industrielle d'Arusha et dispose des éléments essentiels tels qu'un approvisionnement en eau et des routes passables.			

PROFIL DE PROJET N° 21 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet.: Projet d'exploitation de la soude du lac Natron (Tanzanie)

2. Objectif.: Exploitation de la soude.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. State Mining Corporation (STAMICO) Dar-es-Salaam (Tanzanie)	5. Entre 1974 et 1976 trois compagnies japonaises, (Toyo Soda, Toyo Menka Kaisha et Nippon Koei) ont réalisé une étude de faisabilité pour un projet plus important (1 million de tonnes par an), dont le coût s'élevait à 318 millions de dollars (prix de 1976); ce projet prévoyait des améliorations importantes de l'infrastructure, mais il s'est révélé trop coûteux. Cependant, étant donné l'augmentation de la demande intérieure de soude un projet plus modeste a été lancé et une nouvelle étude de faisabilité a été réalisée par des experts de l'ONUDI en 1982/83. Un camp pouvant accueillir 30 à 40 ouvriers a été établi et la construction d'installations d'évaporation solaire (réservoirs, condensateurs et cristallisoirs) est en cours.	7. Réserves de soude en cristaux: 109 millions de tonnes et en saumure: plus de 27 millions de tonnes réapprovisionnées annuellement par des sources.	10. Demande suffisante et en progression constante.	12. 30 000 tonnes de soude par an; 60 000 tonnes par an au cours de la seconde phase.	14. Le premier projet (plus important) n'a pas été mis en oeuvre en raison du gros investissement qu'il exigeait, et qui aurait été consacré pour un tiers à des améliorations de l'infrastructure (routes, ligne de chemin de fer Arusha-Tanga et installations portuaires à Tanga). STAMICO est prêt à accepter un partenaire. Le projet pourrait également viser à fournir de la soude aux autres pays de la SADCC.
4. Près de la frontière entre le Kenya et la Tanzanie, au nord-ouest d'Arusha (Tanzanie)	6. Achat de l'installation de calcination de pompes à eau salée, de véhicules de transport et d'autres matériels.	8. Evaporation solaire (avec calcination)	11. Marchés intérieur et sous-régional.	13. 10,7 millions dont 6,4 millions d'apport locale	
		9. Disponible pour un projet plus modeste.			

1. Titre du projet : Projet de fabrication de verre à vitre à Mbagala (Tanzanie)
2. Objectif : Promouvoir la production locale de verre à vitre et approvisionner les marchés intérieur et sous-régional.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Tanzania Saruji Corporation, par sa filiale Mbagala Sheet Glass Ltd. Dar-es-Salaam Tanzanie	5. Modernisation nécessaire avant la mise en service.	7. Sable quartzeux disponible à 15 km du site d'exécution du projet. Dolomite: disponible à quelque 160 km du site. Chaux: disponible à 400 km du site. Soude: importée du Kenya. Sulphate de sodium brut importé de l'Europe Aluminium: importée de l'Europe.	10. La demande intérieure s'élève à quelque 4-5 000 tonnes par an; les exportations devraient atteindre 10 000 tonnes p.a.	12. Capacité installée 15 000 tonnes par an de verre à vitre.	14. La Tanzania Saruji Corporation a signé avec la Basse Sambre Eri (Belgique) un contrat pour la construction d'une usine clefs en main en 1979. L'ensemble de l'étude à été confiée à Development Consultants International (Inde). La mise en oeuvre effective du projet a commencé en mai 1981 et s'est achevée en 1984. Des installations additionnelles pour le traitement des matières premières et, en particulier, du sable ont été construites en juillet 1985 et la production commerciale devait commencer immédiatement. Cependant, par suite de problèmes d'approvisionnement énergétique, l'usine n'a pas pu être mise en route. L'électricité nécessaire n'a été disponible qu'en avril 1987. Après une
4. Dar-es-Salaam (15 km au sud du centre ville) (Tanzanie)	6. Mobilisation de l'apport local (1 million de dollars). Mise en place d'une infrastructure (eau électricité et main-d'oeuvre). Mobilisation de devises pour la modernisation et le développement de l'infrastructure reviennent à 2 millions de dollars (4 millions de DM); le fonds de roulement et les matières premières nécessaires au départ reviennent à 500 000 dollars. (Le coût total de la modernisation de l'usine s'élève à 2,5 millions de dollars).	8. Disponible.	11. Parmi les marchés potentiels, on peut citer l'Ouganda, la Zambie Madagascar, le Rwanda et le Burundi. Les trois premiers de ces pays sont reliés par voie de chemin de fer à la Tanzanie avec laquelle ils ont depuis longtemps des liens commerciaux.	13. 20 millions de dollars.	

aussi longue période d'inactivité, une partie du matériel, notamment le matériel électronique, et la four étaient inutilisables. Il fallait donc moderniser l'usine avant de la mettre en route. Le Gouvernement belge, qui avait fourni le prêt initial, n'a pas été en mesure de financer les travaux de modernisation et de mise en route de l'usine pour lesquels une société a déjà offert ses services. Le Gouvernement tanzanien a décidé de procéder à la modernisation de l'usine et il cherche un financement pour compléter ses propres ressources. La Tanzania Industrial Studies and Consulting Organization (TISCO) a été engagée comme consultant et l'étude qu'elle a réalisée sur la modernisation à effectuer révèle que la participation étrangère totale nécessaire s'élève à 900 000 DM (environ 450 000 dollars).

PROFIL DE PROJET N° 23 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Long terme

SOUS-SECTEUR : Industrie des matériaux de construction

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production de ciment pour les pays insulaires de l'Océan Indien (Madagascar)
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise afin de produire du ciment pour les pays insulaires de l'Océan indien.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement malgache	5. Etude d'opportunité effectuée par l'ONUDI au début de 1988.	7. Pierre à chaux, argile, charbon de bois et minerai de fer disponibles loca- lement. 19 200 tonnes de gypse à importer chaque année.	10. En l'an 2000 : ciment Portland : 773 900 t; clinker : 263 700 t; ciment spécial : 139 200 t.	12. 120 000 t (1992) 400 000 t (1995) (procédé par voie humide).	14. Le gouvernement préfère importer 90 000 tonnes de charbon par an de pays de la sous-région plutôt que d'engager de lourdes dépenses d'infrastructure pour exploiter les gisements de charbon locaux. Cette solution permettrait d'améliorer la viabilité du projet (taux de rendement de 13,56 %) et ferait du ciment un produit plus compétitif dans la sous- région.
4. Tulsar (Madagascar)	6. Etude de faisabilité à réaliser.	8. Energie thermique obtenue par combustion du charbon de bois (48 millions de kWh par an).	11. Consommation totale des pays insulaires de l'Océan Indien en 1985 : 647 000 t dont 97 000 t produites localement.	13. 467,2 millions de FF.	
		9. Nécessité de déve- lopper l'infra- structure pour exploiter des gisements de charbon à environ 200 km du site d'exécution du projet.			

PROFIL DE PROJET N° 24 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie des matériaux de construction

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Installation de mélange et de conditionnement des ciments (Lesotho)

2. Objectif : Production de ciment en vue de sa substitution aux importations actuelles.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Lesotho National Development Cor- poration (LNDC) et Anglo Alpha	5. Négociations en cours.	7. Ciment en vrac et ciment de latier: 50 000 tonnes par an. Source: pays de la région.	10. 90 000 tonnes (demande intéri- eure) passant à 856 000 tonnes par an au cours de la phase 1A du Lesotho Highland Water Scheme.	12. La capacité sera initialement de 50 000 tonnes par an et augmentera avec la demande.	14. Le projet ouvre des possibilités de collaboration avec le Mozambique.
4. Maseru (Lesotho)	6. La LNDC va sonder d'autres partenaires éventuels en vue d'une coentreprise.	8. Alimentation adéquate en électricité et en eau.	11. Intérieur.	13. 3,5 millions de maloti.	
		9. Infrastructure bien développée pour les transports routier et aériens. Le Lesotho est relié au réseau routier et ferroviaire de la République sud-africaine. Les sociétés locales assurent des services de camionnage international.			

PROFIL DE PROJET N° 25 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries connexes (traitement de produits alimentaires) SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production d'huiles comestibles (Lesotho)
2. Objectif : Production de ciment en vue de sa substitution aux importations actuelles.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Lesotho National Development Cor- poration (LNDC), Elangeni Oil and Cake Mills, et Chesterland Holdings Inc. (Royaume-Uni).	5. Construction de l'usine se poursuit; lancement de la production prévu pour janvier/février 1989	7. Graines de tournesol: 14 000 tonnes par an. Source: Lesotho Produits chimiques: à déterminer.	10. 300 000 tonnes par an (ZEP)	12. De 4 000 tonnes la première année elle doit atteindre 8 000 tonnes la quatrième année.	14. Parmi les sous-produits figureront les tourteaux (alimentation pour bétail à haute teneur en proté- ines) et les enveloppes de graines de tournesol qui peuvent servir de combustible dans les machines à vapeur. Pro- duits prévus dans le cadre de l'élargissement de la gamme: margarine, détergents, huiles industrielles et proté- ines végétales texturées. La demande intérieure et sous-régionale d'huiles végétales comestibles est appréciable, une large part du marché étant encore alimentée par des sources extérieures à la sous-région.
4. Maseru (Lesotho)	6. Non applicable actuelle- ment, mais la gamme de produits sera élargie.	8. Alimentation adéquate en électricité et en eau.	11. SADCC, Zaire, Inde et ZEP	13. 6 940 000 maloti	
		9. Infrastructure bien développée pour les transports routiers et aériens. Le Lesotho est relié au réseau routier et ferroviaire de la République sud- africaine. Les sociétés locales assurent des services de camionnage international.			

PROFIL DE PROJET N° 26 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries connexes (traitement de produits alimentaires) SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Programme de transformation des produits du cocotier (Comores)
2. Objectif : Production d'huile de noix de coco à des fins alimentaires.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement comorien	5. Stade de la conception	7. Noix de coco d'origine locale	10. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	12. Besoins à déter- miner dans l'étude de faisabilité	14. Le programme comprend quatre sous-projets. a) production d'huile de noix de coco desti- née à la consommation humaine; b) fabrication de ma- telas et de paillassons; c) utilisation de l'enveloppe des noix de coco pour fabriquer des meubles; d) extraction éventuelle d'alcool et d'huile so- laire pour l'exportation.
4. Comores	6. On est en train de commander une étude de faisabilité.	8. Besoins à déterminer and l'étude de faisabilité.	11. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	13. Besoins à déter- miner dans l'étude de faisabilité	
		9. Besoins à déterminer dans l'étude de faisabilité.			

PROFIL DE PROJET N° 27 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries connexes (textiles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Tissage du coton (Lesotho)
2. Objectif : Production de toile de coton écri et de toile de coton sergé

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Lesotho National Development Cor- poration (LNDC)	5. Négociations en cours entre la LNDC et des partenaires éventuels.	7. Filés de coton (10 ou 20 brins): 10 000 t par an. Source: Pays de la SADCC et de la ZEP	10. Marché illimité outré-mer; étude en cours sur la demande régionale.	12. 8 millions de yards (7,3 millions de mètres) de coton écri par an; 12 millions de yards (11 millions de mètres) de coton sergé par an	14. Teinture dans la phase 2 et filage dans la phase 3 Des entretiens ont eu lieu avec les autorités chinoises et d'autres parties intéressées.
4. Maseru (Lesotho)	6. La LNDC étudie des sources possibles de matières premières, les prix et la demande dans les régions de la ZEP et de la SADCC.	8. Alimentation adéquate en électricité et en eau	11. Pays de la ZEP et de la SADCC, Etats-Unis et Europe	13. 12 millions de maloti (prix de 1987)	
		9. Infrastructure bien développée pour les transports routiers et aériens. Le Lesotho est relié au réseau routier et ferroviaire de la République sud- africaine. Les sociétés locales assurent des services de camionnage international.			

PROFIL DE PROJET N° 28 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries connexes (textiles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Fabrication de couverture (Lesotho)
2. Objectif : Fabrication d'articles de mode et de couverture

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Lesotho National Development Cor- poration (LNDC) et Phillip Frame Group	5. Négociations en cours	7. Etude en cours sur les filés, les fibres acryliques, le coton et les matières colorantes.	10. 9 millions d'unités par an (SACU). Etude en cours en ce qui concerne les pays de la SADCC et de la ZEP	12. Environ 1 million d'unités par an, c'est-à-dire 20 du marché SACU	14. Le projet est très important pour permettre au Lesotho d'utiliser des ressources locales en laine et mohair (fibres de récupération seule- ment). Il devrait per- mettre de réduire con- sidérablement la dé- pendance du Lesotho vis-à-vis de la Répu- blique sud-africaine. A la réunion sous- régional, le Zimbabwe a exprimé le désir d'être associée aux projets touchant le tissage du coton et la fabrication de couvertures au Lesotho.
4. Maseru (Lesotho)	6. Phillip Frame Group doit soumettre une proposition détaillée et chiffrée.	8. Alimentation adéquate en électricité et en eau	11. SACU (South Afri- can Customs Union) et SADCC	13. A déterminer.	
		9. Infrastructure bien développée pour les transports routiers et aériens. Le Lesotho est relié au réseau routier et ferroviaire de la République sud- africaine. Les sociétés locales assurent des services de camionnage international.			

PROFIL DE PROJET N° 29 (nouvelle proposition)

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries connexes (traitement des produits alimentaires) SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Installation de traitement des produits de la pêche (Ouganda)

2. Objectif : Production de filets de poisson et de sous-produits

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement ougandais	5. Accord conclu entre les Gouvernements italien et chinois et le Gouverne- ment ougandais sur la fourniture d'une assis- tance technique et financière.	7. Poisson du lac Victoria et d'autres lacs.	10. A déterminer.	12. Données à fournir ultérieurement.	14. Le financement a déjà été négocié et l'achat du matériel et en cours.
4. Jinja/Entebbe (Ouganda)	6. Etude de marché dans la sous-région en vue de conclure un accord pour l'achat et l'offre	8. Fournie par le réseau national	11. Pays de la sous- région de la ZEP et d'autres pays (pays insulaires)	13. Données à fournir ultérieurement.	

PROFIL DE PROJET N° S1 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Transformation du Kenya Textile Training Institute (KTTI) en un centre sous-régional de formation (Kenya)
2. Objectif : Assurer, pour les pays d'Afrique, une formation en matière de production textile.

3. Promoteur/garant

Ministère kényen de la formation technique et de la technologie appliquée.

4. Lieu d'exécution du projet

Nairobi (Kenya).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Le KTTI organise des stages de six mois pour apprentis et des stages de perfectionnement de six semaines dans tous les domaines de l'industrie textile. Il possède des machines et du matériel de laboratoire modernes, et un foyer pouvant loger 120 stagiaires. Le KTTI est tout disposé à accueillir des stagiaires venant d'autres pays africains.

PROFIL DE PROJET N° S2 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Transformation de l'Ethiopian Management Institute (EMI) en un centre sous-régional de formation (Ethiopie)

2. Objectif : Assurer, pour la sous-région, une formation et des services consultatifs en matière de gestion.

3. Promoteur/garant

Gouvernement éthiopien/EMI.

4. Lieu d'exécution du projet

Debrezeit (Ethiopie).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Créé en mars 1985, l'EMI est un organisme public relevant du Conseil des ministres. Son personnel comprend 50 enseignants nationaux employés à plein temps (titulaires d'un diplôme d'études universitaires supérieures et ayant de 7 à 10 ans d'expérience), qu'assistent cinq experts internationaux mis à sa disposition par le PNUD et le BIT.

L'EMI organise des stages de courte durée (de quelques semaines à six mois), des cours sanctionnés par un diplôme (6 à 12 mois) et des cours conduisant à un grade universitaire (1 an et demi à 2 ans). La formation porte sur des domaines divers : gestion générale, organisation et méthodes, finances et comptabilité, gestion de la construction et des transports, systèmes informatiques de gestion, gestion de la formation, analyse et gestion des projets, etc.

Le Centre de formation à la gestion de l'EMI, situé à 50 km d'Addis-Abeba, a six salles de cours, une salle de conférence (120 places) et une bibliothèque, ainsi qu'un foyer (200 lits) répondant aux normes internationales dans ce domaine. L'EMI est disposé à accueillir des stagiaires et étudiants d'autres pays africains et à organiser divers séminaires et cours spéciaux, sur demande d'organisations internationales.

PROFIL DE PROJET N° S3 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Regional Sugar Cane Training Centre for Africa (RSCTCA), Maurice
2. Objectif : Assurer une formation technique portant sur tous les aspects de la production de sucre et de l'utilisation des sous-produits de la canne à sucre.

3. Promoteur/garant

RSCTCA/PNUD.

4. Lieu d'exécution du projet

Reduit (Maurice).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Le RSCTCA a été créé en 1980. Il organise des stages de trois mois, conduits alternativement en anglais et en français, sur la fabrication du sucre, l'agronomie de la canne à sucre, l'analyse des produits et le contrôle chimique des usines sucrières, et la technologie du sucre. D'abord conçues à l'intention de stagiaires africains, ses activités ont été étendues aux régions d'Asie et des Etats arabes. A la fin de 1987, les stages à temps complet avaient été suivis par 350 stagiaires venant de 36 pays en développement.

L'Institut mauricien de recherche pour l'industrie du sucre met à la disposition du Centre des laboratoires, une bibliothèque, des salles de cours et des stations expérimentales, et c'est parmi ses effectifs que sont pris la majorité des enseignants. Le Centre est également subventionné par le PNUD, qui a aussi fourni du matériel pour renforcer les laboratoires de l'Institut et pour compléter le matériel didactique du Centre. Des stages et cours collectifs spéciaux pourraient être organisés pour des boursiers de l'ONUDI, sous réserve de négociations préalables par l'intermédiaire du représentant du PNUD à Maurice. L'aptitude du Centre à offrir des services aux pays de la sous-région dépend aussi de l'évaluation de leurs besoins.

PROFIL DE PROJET N° S4 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet : Transformation du Management Training and Advisory Centre (MTAC) en un centre sous-régional (Ouganda)
2. Objectif : Assurer, pour la sous-région, des services de formation, des services consultatifs et des services de recherche et d'information en matière de gestion.

3. Promoteur/garant
Gouvernement ougandais/MTAC.

4. Lieu d'exécution du projet
Kampala (Ouganda).

5. Estimation du coût total
A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Le MTAC est un organisme para-public qui relève du Ministère de l'industrie et de la technologie. Créé en 1965 par le PNUD et l'OIT, il organise des stages de formation aux niveaux élémentaire, moyen et supérieur dans les domaines suivants : gestion générale, organisation de la gestion, gestion fonctionnelle (comptabilité, marketing, personnel affecté à la production, etc.) et gestion sectorielle (par exemple, gestion des petites entreprises), ainsi que - sur demande des organismes clients - divers séminaires et stages spécialisés. Le Centre fournit des services consultatifs aux entreprises publiques et privées sur des aspects comme la planification dans les sociétés, la gestion générale, l'évaluation des entreprises, le marketing et la gestion des ventes, la gestion et l'organisation de la production, le contrôle financier, la gestion des projets et le développement de l'esprit d'entreprise (petites entreprises). La capacité du centre est la suivante:

Formation: 300 semaines-homme par an, y compris dans le cadre des séminaires de gestion aux niveaux supérieur et moyen ainsi qu'au niveau de la supervision dans divers domaines fonctionnels et dans le domaine du développement de l'esprit d'entreprise.

Conseils en gestion: 200 semaines-hommes par an;

Services de recherche et d'information: 100 semaines-hommes par an.

Le MTAC a un bâtiment administratif contenant 48 bureaux et une grande salle d'entreposage; un bâtiment pour la formation comprenant cinq salles de cours et deux salles de conférence; un atelier de mécanique pour former de chefs d'entreprise et effectuer des démonstrations à leur intention dans les domaines de la grosse menuiserie, du travail des métaux et des réparations automobiles et électriques, une petite bibliothèque et une unité d'auxiliaires

audiovisuels. Il dispose d'une surface totale au sol de neuf hectares dont trois hectares bâtis et six hectares non bâtis. Le Centre manque toujours de chambres, d'installations pour accueillir des internes et de moyens de formation modernes. Il reçoit environ 800 étudiants dans le cadre des 50 stages de courte durée (une à cinq semaines) qu'il organise chaque année. Son personnel comprend actuellement 15 spécialistes employés à plein temps (formateurs, consultants et chercheurs) ainsi que divers agents d'appui administratif et technique dont beaucoup font aussi du travail de spécialiste. Le Centre fait aussi appel à des spécialistes à temps partiel en cas de besoin. On prend actuellement des dispositions pour assurer le perfectionnement professionnel de certains agents du Centre en associant des institutions de gestion et de formation d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Le MTAC dispense actuellement une formation en gestion agricole en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Institut panafricain pour le développement. Le MTAC est prêt à continuer à recevoir des étudiants de la sous-région.

Suivi:

Il faudra examiner la nature et les coûts des moyens supplémentaires nécessaires pour améliorer le Centre et établir des arrangements en vue du financement correspondant. Il faut notamment un hôtel avec service de restauration pour les participants aux stages, un nouveau bâtiment pour les services spécialisés, une bibliothèque plus grande, des moyens audiovisuels supplémentaires, un ordinateur, des logements supplémentaires pour le personnel, des moyens d'appui administratif supplémentaires, des spécialistes supplémentaires et un programme de perfectionnement professionnel du personnel.

PROFIL DE PROJET N° S5 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure
institutionnelle

1. Titre du projet : Renforcement des moyens de formation et de conception
d'une usine de pièces détachées pour en faire un centre
sous-régional (Ethiopie)
2. Objectif : Transformer l'usine en un centre pour la conception et la fabrication de prototypes, l'information et la formation; fournir des services consultatifs aux fins de la conception et de la fabrication de pièces détachées dans des ateliers d'autres pays africains; et fournir des pièces détachées, des outils à main et articles de coutellerie.

3. Promoteur/garant

Ministère éthiopien de l'industrie

4. Lieu d'exécution du projet

Akaki, province de Shoa (Ethiopie).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

L'usine de pièces détachées est en construction avec l'aide financière du Gouvernement italien (investissement total : 85 millions de dollars EU, dont 57,6 millions en devises) et devrait être terminée en février 1989. Elle approvisionnera en pièces détachées les industries éthiopiennes de divers secteurs - alimentation, textiles, matériaux de construction, travail des métaux - et produira des outils à main et des articles de coutellerie pour le marché intérieur et pour l'exportation. A pleine capacité, sa production annuelle sera de 3 600 types de pièces et 2,2 millions d'outils à main et articles de coutellerie. L'usine comprend une fonderie (capacité annuelle : 4 450 tonnes), des ateliers de forgeage et de mécanique, un centre de conception de modèles et un centre de formation.

Suivi

Une assistance de l'ONUDI est recherchée pour élargir les liens de l'usine avec des industries de la sous-région, et pour faire une étude de marché sur la possibilité d'exporter des outils à main et articles de coutellerie fabriqués en grandes séries vers les autres pays de la sous-région.

PROFIL DE PROJET N° S6 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure
institutionnelle

1. Titre du projet : Création d'un institut sous-régional du ciment à la
cimenterie de Mugher (Ethiopie)
 2. Objectif : Fournir aux pays de la sous-région une assistance portant sur
tous les aspects de la production de ciment.
-

3. Promoteur/garant

Ministère éthiopien de l'industrie

4. Lieu d'exécution du projet

Mugher (Ethiopie).

5. Estimation du coût total

3,4 millions de dollars EU en devises.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Projet en cours depuis septembre 1984; production à pleine capacité :
300 000 tonnes de clinker par an. Les travaux d'expansion, qui devraient être
achevés à la fin de 1989, visent à doubler la capacité de production.

Suivi

L'ONUDI mobiliserait les fonds nécessaires et prendrait toutes les
mesures requises pour établir un institut sous-régional du ciment qui serait
géré par la cimenterie de Mugher.

PROFIL DE PROJET N° S7 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Formation de la main-d'oeuvre

1. Titre du projet : Transformation de l'Industrial Vocational Training Centre (IVTC) en un centre sous-régional (Somalie)

2. Objectif : Doter le centre actuel de machines, de matériel et de personnel supplémentaires.

3. Promoteur/garant

Gouvernement somalien.

4. Lieu d'exécution du projet

Mogadishu (Somalie).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Situé à la périphérie de Mogadishu, le Centre a été créé en juin 1985 pour former la main-d'oeuvre industrielle des entreprises publiques, para-publiques et privées en vue d'améliorer l'économie et l'industrie somalienne. Institution relevant du Ministère somalien d' travail et des sports, le Centre reçoit une aide de la République fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire des bureaux de la GTZ. La formation est dispensée dans les secteurs de la mécanique, de l'électricité et de l'automobile. Le Centre peut accueillir 128 stagiaires à la fois.

PROFIL DE PROJET N° S8 (nouvelle proposition)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet : Création d'un centre des techniques métallurgiques pour les pays de la ZEP (Zimbabwe)
2. Objectif : Promouvoir le développement de l'industrie sidérurgique dans les pays de la ZEP par la création d'un centre des techniques métallurgiques.

3. Promoteur/garant

Secrétariat de la ZEP et Gouvernement du Zimbabwe.

4. Lieu d'exécution du projet

Redcliff (Zimbabwe).

5. Estimation du coût total

Le coût total de la création du centre a été estimé par un pays donateur à environ 33 millions de dollars. Une proposition, représentant un montant d'environ 98 000 dollars, a été présentée à l'ONUDI en vue de la fourniture d'une assistance à la ZEP pour la planification et l'élaboration d'un programme de développement graduel, afin que les Etats membres de la ZEP puissent prendre une décision appropriée en ce qui concerne les investissements requis pour la création du centre. L'ONUDI a examiné cette proposition et a décidé de fournir un montant réduit pour l'évaluation du projet; elle envisagera d'approuver le versement du solde de ces fonds sur la base des résultats de ladite évaluation.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

La région de la ZEP est richement dotée en ressources minières : minerais de fer, charbon, minerais de chrome, nickel, cobalt, titane, cuivre et matériaux réfractaires/minerais fondants tels que la silice, la magnésite, le calcaire, la fluorine, etc. Les ressources charbonnières de la sous-région sont estimées à environ 54 604 millions de tonnes, le Zimbabwe ayant les gisements les plus importants, suivi par le Botswana et le Mozambique. Il existe d'importants gisements de minerais de fer dans plusieurs pays, notamment l'Angola, Madagascar, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe. Toutefois, ces ressources font l'objet d'une exploitation commerciale très limitée et le traitement du minerais de fer en particulier est à un stade encore élémentaire.

La sous-région dispose d'un total de 23 aciéries/laminoirs capables de fondre les matériaux ferreux bruts pour fabriquer des produits semi-finis ou de transformer des produits semi-finis en produits finis. La principale aciérie, la seule intégrée, est la Zimbabwe Iron and Steel Company (ZISCOSTEEL), à Redcliff (Zimbabwe). ZISCOSTEEL est équipée de hauts fourneaux et de convertisseurs à oxygène et a une capacité de production d'acier fini de 850 000 tonnes par an. La sous-région a une capacité de production d'acier liquide de 1,2 million de tonnes par an. Néanmoins, les capacités de production d'acier de la région ne sont utilisées qu'à environ 25 %.

La sous-région ne dispose en outre pas de laboratoires bien équipés pour tester la qualité des matières premières et des produits semi-manufacturés et manufacturés. Les recherches sur les minerais de fer, le charbon et les autres minerais et matériaux réfractaires sont très élémentaires et limitées aux besoins immédiats de telle ou telle aciérie/laminoir. Afin de promouvoir le développement de la sidérurgie, il faut promouvoir et développer la recherche-développement appliquée sur les matières premières, les techniques de traitement et de production dans diverses branches de la métallurgie, notamment les essais et l'enrichissement des minéraux, le raffinage des métaux, la transformation, etc.

Le centre des techniques métallurgiques envisagé serait un centre d'excellence, qui entreprendrait des travaux de recherche-développement sur divers aspects du développement de la sidérurgie et de l'industrie des métaux ferreux. Le centre pourrait fournir des services techniques par le biais de ses banques de données et centres de documentation et aiderait au transfert, à l'adaptation et à la mise au point de technologie. Il comporterait essentiellement trois grands départements : i) département des sciences et de la recherche; ii) services techniques; et iii) département de la conception.

Le secrétariat de la ZEP est déjà entré en contact avec certains pays donateurs qui pourraient contribuer à l'élaboration d'un document de projet pour la création du centre et envisager de fournir une assistance technique et financière pour sa mise en oeuvre. Un de ces pays donateurs a présenté une proposition dont le coût total est estimé à 32 950 000 dollars. Les Etats membres ont décidé de constituer un comité directeur composé d'experts de l'Ethiopie, de la Tanzanie et du Zimbabwe, ainsi que des secrétariats de la ZEP, de l'ONUDI et de la CEA, qui sera chargé de déterminer les moyens nécessaires et d'élaborer un programme de travail pour le centre, compte dûment tenu de l'expérience acquise dans d'autres pays et régions en développement.

PROFIL DE PROJET N° S9 (nouvelle proposition)

SOUS REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure
institutionnelle

1. Titre du projet : Promotion de la production de pièces de rechange dans les pays de la ZEP (Kenya/Tanzanie/Zimbabwe)
2. Objectif : Aider les consommateurs de pièces de rechange dans les pays de la ZEP à créer un centre régional pour la promotion de pièces de rechange moulées et usinées.

3. Promoteur/garant

Secrétariat de la ZEP.

4. Lieu d'exécution du projet

Plusieurs pays de la ZEP. Les pays suivants disposent du potentiel requis pour la production de pièces de rechange : Kenya, Tanzanie et Zimbabwe. L'emplacement du centre sera déterminé par les Etats membres sur la base des résultats des travaux préparatoires.

5. Estimation du coût total

143 000 dollars pour les activités préparatoires. Sur la base d'une proposition des Secrétariats de la ZEP et de l'ONUDI, le PNUD a approuvé ce montant dans le cadre de son programme régional pour l'Afrique. Le coût du centre sera déterminé durant la phase préparatoire du projet.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

L'un des principaux obstacles à l'industrialisation de la sous-région de la ZEP et de l'Afrique dans son ensemble tient au développement insuffisant de la technologie. L'Afrique doit faire appel à des sources étrangères pour ses technologies, ses machines et ses équipements et ses pièces de rechange. Le fait que le continent soit fortement tributaire des machines et équipements importés est cause d'importantes dépenses en devises. Selon le Bulletin de statistiques du commerce mondial des produits des industries mécaniques et électriques (CEE), la facture de la région, en ce qui concerne les produits des industries mécaniques et électriques, notamment les machines et les équipements de transport, s'est élevée à 40 milliards de dollars FOB en 1981, dont 4,1 milliards de dollars pour les pièces de rechange. Durant la période 1980-1985, on estime que les importations de pièces de rechange se sont élevées à environ 25 milliards de dollars. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe auraient dépensé environ 6 milliards de dollars FOB pour l'importation de pièces de rechange.

Compte tenu de ce qui précède et étant donné la grave pénurie de pièces de rechange pour les installations industrielles, les machines et les équipements, on constate dans la sous-région de la ZEP une tendance de plus en plus forte à encourager la fabrication locale de pièces de rechange dans les installations de forgeage et de traitement thermique et dans les ateliers. Au

Kenya, par exemple, le Kenyan Railway Workshop, à Nairobi, produit des pièces de rechange pour les chemins de fer et pour les raffineries de sucre et exécute d'autres travaux sur commande; l'entreprise Margat Singh Engineering works produit des pièces de rechange telles qu'engrenages et rouleaux. Ndume Ltd produit, en particulier, des pièces de rechange pour les outils agricoles. En Tanzanie, la Tanzania-Zambian Railway Authority fabrique des pièces de rechange essentielles pour les chemins de fer. La National Engineering Co. Ltd produit notamment des treuils, des rouleaux pour usine de production de sisal et de sucre et des roues pour wagonnets de mine. Par ailleurs, le Zimbabwe dispose d'un bon nombre d'entreprises de l'industrie mécanique, d'une fonderie intégrée et d'installations de forgeage et d'ateliers pouvant produire une vaste gamme de pièces de rechange pour les installations industrielles, les machines et les outils agricoles, le matériel de transport, le matériel des mines et des carrières, etc.

Il faut toutefois harmoniser ces activités dans le cadre d'un programme sous-régional intégré, en vue de promouvoir la production de pièces de rechange de la qualité voulue et dans les quantités voulues, afin de satisfaire les besoins des consommateurs. On estime que, sur la base de spécifications appropriées et d'analyses approfondies et des paramètres voulus pour la conception et la fabrication, le prix des pièces de rechange locales pourrait être de 40 à 50 % inférieur à celui des pièces importées. Pour ce faire, il est nécessaire de développer la base technologique locale ou de créer un centre, afin de conseiller et d'orienter les consommateurs et les producteurs et de fournir une assistance technique et une formation aux consommateurs et aux producteurs de pièces de rechange de la sous-région. Ce centre établirait en outre les spécifications pour les matériaux, les méthodes de production et l'ingénierie, et offrirait une assistance technique en la matière aux consommateurs et aux producteurs de pièces de rechange.

PROFIL DE PROJET N° S10 (nouvelle proposition)

SOUS REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet : Tanzania Institute of Leather Technology (Institut tanzanien de technologie du cuir) (Tanzanie)
2. Objectif : Fournir des moyens de formation aux industries du cuir tant nationales que sous-régionales.

3. Promoteur/garant

Tanzania Leather Associated Industries, B.P. 5640, Dar-es-Salaam.

4. Lieu d'exécution du projet

Mwanza (Tanzanie).

5. Estimation du coût total

1,2 millions de dollars.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

L'industrie tanzanienne du cuir et des articles en cuir, considérée comme l'une des principales industries nationales de transformation, pourvoit aux besoins fondamentaux de la population en chaussures et autres articles en cuir. L'exportation de cuir semi-ouvré et d'articles en cuir provenant des unités de production existantes est pour l'économie une importante source de recettes en devises.

L'efficacité du fonctionnement des industries du cuir et des articles en cuir ne dépend pas seulement des plus hauts responsables des entreprises, mais aussi (et surtout) de la possibilité de disposer de personnel technique de niveau moyen et inférieur et de directeurs de gestion efficaces. Dans ce but, on a décidé de créer l'Institut de technologie du cuir à Mwanza. L'exécution du projet a commencé en 1980. Il a été financé grâce au Gouvernement et à des contributions de l'ONUDI qui a fourni le matériel dans le cadre du projet US/URT/79/240 et a supervisé son installation. Outre la formation, l'Institut offrira des moyens de recherche-développement. Il contribuera aussi au développement global du sous-secteur.

Les travaux de construction, qui ont coûté 34 millions de shillings de Tanzanie, ont été achevés. La valeur du matériel fourni par l'ONUDI dans le cadre du projet US/URT/79/240 est estimée à 500 000 dollars. Cependant, l'Institut n'est pas encore opérationnel faute d'assistants étrangers et de matériels didactiques au cours de la phase initiale de fonctionnement. Il faut mobiliser 1 224 000 dollars (118 728 000 shillings de Tanzanie) pour financer les assistants étrangers, former les assistants locaux et fournir des manuels et d'autres matériels didactiques qu'on s'efforce d'obtenir de sources

extérieurs. Le projet fait partie d'un programme régional d'amélioration des cuirs, peaux et articles en cuir qui est exécuté avec l'assistance de l'ONUUDI.

Le lieu où est situé l'Institut est aisément accessible par air, route et chemin de fer. L'eau et l'électricité sont disponibles. Compte tenu de la forte demande de formation en Tanzanie et dans les pays voisins, l'Institut devrait desservir tous les pays de la SADCC et de la ZEP. Sa capacité est actuellement de 48 gradués en technologie du cuir par an (30 au niveau du diplom et 18 au niveau du certificate). Les consultations entre les divers instituts de technologie du cuir de la sous-région devraient se tenir sous les auspices de la SADCC et de la ZEP, avec l'assistance de l'ONUUDI et de la CEA.

PROFIL DE PROJET N° S11 (nouvelle proposition)

SOUS REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure
institutionnelle

1. Titre du projet : Consolidation de l'Institut de technologie du ciment
(Tanzanie)
 2. Objectif : Faire face à la croissance rapide des besoins technologiques en ce qui concerne le ciment, les produits vitrocristallins et des produits connexes en argile.
-

3. Promoteur/garant

Tanzania Saruji Corporation, Dar-es-Salaam (Tanzanie)

4. Lieu d'exécution du projet

Klazo Hill, Dar-es-Salaam (Tanzanie).

5. Estimation du coût total

A déterminer.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

L'Institut de formation Saruji a été créé pour offrir des services aux sociétés appartenant à la Tanzania Saruji Corporation, société paraétatique de holding regroupant des compagnies qui produisent des matériaux de construction et des produits connexes. Il s'agit des compagnies suivantes: Tanzania Portland Cement Company, Tanga Cement Company, Mbeya Cement Company, Tanzania Sheet Glass Company, Morogoro Ceramics Wares Ltd, Nyanza Glass Works, Tanzania Clay Products, Saruji Trucking Company, Tanzania Gypsum Company et Pre-fabricated Concrete Manufacturing Plant.

L'Institut comprend les centres ci-après:

1. Centre de formation.
2. Centre de recherche-développement
3. Atelier central

Le centre de formation est pleinement établi tandis que les deux autres centres le seront dans le cadre de plans futurs. Le centre de formation propose des stages dans les domaines suivants: production, mécanique, électrotechnique et entretien de machines servant au transport et au creusement des carrières dans l'industrie du ciment. L'Institut peut accueillir jusqu'à 80 participants à la fois. Parmi les stages concernant la production du ciment, on peut citer les suivants: stage d'introduction générale pour le personnel technique, stage pour opérateurs de bétonnière, stage pour vérificateurs du contrôle de la qualité, analyse du contrôle de

qualité, stage pour techniciens de l'industrie chimique et formation en entreprise. Les élèves de l'Institut de formation Saruji obtiennent un certificat d'aptitude professionnelle après avoir achevé avec succès une série de stages et réussi les examens finaux. Il faut renforcer l'Institut dans le domaine du perfectionnement du personnel, et lui fournir notamment des matériels didactiques. Il est à même de répondre aux besoins de formation concernant l'industrie du ciment dans la sous-région.

PROFIL DE PROJET N° S12 (nouvelle proposition)

SOUS REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet : Création d'installations de fabrication pilotes et de démonstration à TEMDO (Tanzanie)
2. Objectif : Fournir, sur une base nationale et sous-régionale, des services d'appui essentiels aux industries mécaniques et aux industries connexes du travail de métaux.

3. Promoteur/garant

Tanzania Engineering and Manufacturing Design Organization (TEMDO),
Arusha (Tanzanie)

4. Lieu d'exécution du projet

Arusha (Tanzanie)

5. Estimation du coût total

3,9 millions de dollars

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Les activités du sous-secteur des industries mécaniques et des industries connexes du travail des métaux ont été affectées et retardées par l'absence de pièces de précision, de matrices, de moules, d'outils, de gabarits, d'appareillages, d'outils simples et d'outils spéciaux, de jauges et d'un grand nombre de pièces mécaniques qui ne peuvent être fabriqués faute d'installations à même de fournir des services d'appui, installations dont le pays a un besoin urgent. La TEMDO est un centre national de conception et de fabrication mécaniques qui devrait être doté d'installations adéquates pour aider les industries locales à:

- Adapter les modèles convenant le mieux à une fabrication locale;
- Fournir des prototypes de machines, de matériel et de pièces détachées;
- fournir de la main-d'oeuvre formée, en particulier des concepteurs pour la fabrication locale et son amélioration;
- Fournir des pièces de précision et des outils complexes, des matrices, des moules, etc.
- Entreprendre des travaux de R-D dans le domaine des métaux et de la mécanique;
- Fournir des renseignements techniques sur la conception et la fabrication et des services consultatifs pour la promotion générale du secteur industriel.

Les installations existantes de la TEMDO, qui sont accessibles par air, route et chemin de fer, comprennent un immeuble de bureaux et des ateliers représentant une surface-plancher totale de 5 039 m². L'immeuble de bureaux

est prêt et l'atelier, achevé à environ 60 %, peut accueillir les machines et le matériel. L'électricité et l'eau sont disponibles.

La structure de service d'appui existante dans le domaine de l'administration et de la conception comprend les éléments suivants:

- Un département d'étude avec six ingénieurs d'étude et trois dessinateurs;
- Une section de mise au point et d'essai de prototypes (sans machine ni matériel);
- Une section avec quatre ingénieurs fournissant des services de vulgarisation et des services consultatifs techniques;
- Une section administrative et financière avec 12 personnes, dirigée par le Directeur général en sa qualité de chef exécutif de la TEMDO.

Les activités de la TEMDO ont été ralenties du fait que les machines, le matériel et les installations n'ont pas été fournis. On prévoit dans la proposition de projet de fournir: a) une forge pilote et de démonstration et un atelier de traitement thermique; b) une salle d'outillage pilote et de démonstration.

Le promoteur doit suivre la mobilisation des ressources pour la fourniture des machines, du matériel, etc., et l'achèvement des travaux de génie civil. Par ailleurs, la TEMDO doit prendre en charge les frais locaux soit 102 950 dollars pour les éléments suivants: personnel national, terrain et bâtiment, mobilier et aménagement, matériel et équipement de bureau, services communs, déplacements dans le pays, fonds de fonctionnement, installations de stockage et dépenses diverses. On s'efforce d'obtenir d'organisations sous-régionales, régionales et internationales une assistance technique d'un montant de 3,8 millions de dollars pour payer le personnel international et la formation, ainsi que des machines et du matériel.

Ces moyens aideront les industries locales à utiliser davantage leur capacité, ainsi que prévu dans le programme de redressement économique du Gouvernement. En outre, les services à offrir sont très demandés par toutes les industries mécaniques et les industries connexes du travail des métaux, et il est prévu que le Centre en fasse profiter toutes les industries dans le pays et dans les pays membres de la SADCC et de la ZEP.

PROFIL DE PROJET N° S12 (nouvelle proposition)

SOUS REGION: Afrique de l'Est et Afrique australe

DOMAINE D'APPUI A L'INDUSTRIE : Développement de l'infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet : Création d'un centre pilote et de démonstration pour l'outillage et les études techniques (Zimbabwe)
2. Objectif : Contribuer à l'autosuffisance en matière d'études techniques et d'approvisionnement des industries locales en outils fabriqués localement.

3. Promoteur/garant

Ministère zimbabwéen de l'industrie et de la technologie.

4. Lieu d'exécution du projet

Bulawayo (Zimbabwe)

5. Estimation du coût total

7 659 000 dollars zimbabwéens (apport du Gouvernement) et 5 millions de dollars des Etats-Unis (apport du PNUD).

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

Le centre pilote et de démonstration pour l'outillage et les études techniques sera organe de liaison pour le développement des capacités locales en matière d'études techniques concernant les biens d'équipement, les biens intermédiaires, les biens de consommation durables et la fabrication locale de pièces de rechange de précision pour les industries zimbabwéennes et la formation de concepteurs et ouvriers hautement spécialisés pour répondre aux besoins multisectoriels dans les industries mécaniques et les industries connexes, les industries du machinisme et du matériel agricole, les industries des transports et les industries extractives. Il contribuera aussi à l'établissement de normes locales en matière de conception et au renforcement des services consultatifs locaux.

La création du centre contribuera à résoudre certains des contraintes pesant sur les industries locales sur le plan des institutions, de l'ingénierie, de la technologie, de la gestion et de la main-d'oeuvre. Il aidera aussi à créer une base autonome en matière d'ingénierie et permettra d'économiser considérablement les devises consacrées à l'achat d'outillage à l'étranger.



Distr. LIMITEE

ID/WG.477/3/Rev.1/Corr.2(SPEC.)

24 avril 1989

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ARABE ET FRANCAIS SEULEMENT

Réunion sous-régionale de suivi sur
la promotion de la coopération industrielle
intra-africaine dans le cadre de la Décennie
du développement industriel de l'Afrique

Harare (Zimbabwe), 31 octobre-4 novembre 1988

PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION D'AFRIQUE DE L'EST ET D'AFRIQUE AUSTRALE

Rectificatif

Page 4, paragraphe 16,

1^{re} ligne : au lieu de en juillet 1981, lire : le 1er avril 1980

Page 5, paragraphe 17,

2^e et 3^e lignes : au lieu de mise en valeur des terres (Angola), lire
utilisation des terres (Lesotho); énergie (Angola)

Paragraphe 20, 1^{re} et 2^e phrases

Substituer au texte actuel :

Une des principales fonctions des groupes de coordination sectorielle de la SADCC consiste à entreprendre l'identification des projets et à suivre ceux-ci tout au long de leur cycle, y compris la phase d'exécution. Les consultations entre l'Etat Membre sur le territoire duquel le projet est exécuté et le coordinateur de secteur se poursuivent jusqu'au moment où le projet est achevé et devient opérationnel. L'intervention du groupe de coordination sectorielle ne se termine donc pas au moment où le financement est assuré. Il en va ainsi du secteur de l'industrie et du commerce comme de tous les autres secteurs du Programme d'action de la SADCC.

Remplacer les pages 40, 49, et 59 par les textes ci-joints.

PROFIL DE PROJET N° 3

PRIORITE: Long terme

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Usine sidérurgique intégrée, Kenya
2. Objectif : Créer une nouvelle société pour la fabrication de matières premières sidérurgiques, notamment bobines d'acier laminées à chaud et billettes.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Ministère de l'industrie, Kenya	5. Une étude de faisabilité a été élaborée par Austroplan, en juin 1982, et revue par le Secré- tariat du Commonwealth en octobre 1984.	7. Les minerais de fer et de manganèse et le charbon cokéfiant doivent être importés. La pierre à chaux, le spath fluor et la ferraille sont loca- lement disponibles.	10. 524 600 t en 1990 735 800 t en 1995 et plus d'un million de tonnes en l'an 2000.	12. Programme de production envisagé : a) <u>Produits craux</u> : 103 650 t en 1995 et 241 250 t en l'an 2000. b) <u>Produits plats</u> : 316 400 t en 1990 445 000 t en 1995 et 611 400 t en l'an 2000.	14. a) Aucun accord de collaboration n'a encore été conclu; b) Participation et assistance souhaitées en ce qui concerne : i) L'élaboration d'une étude de faisabilité ii) Le financement exté- rieur du projet ; prêts, crédits; iii) La fourniture des techniques nécessaires.
4. Mombasa (Kenya)	6. L'étude de faisabilité doit être actualisée compte tenu de l'évo- lution du concept du projet.	8. Les besoins en énergie seront évalués dans la nouvelle étude.	11. Principalement le marché local, mais des possibilités d'exportation vers les pays voisins existent.	13. Doit être déterminé à la lumière du nouveau concept du projet.	
		9. Disponible.			

PROFIL DE PROJET N° 13

PRIORITE: Court terme

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Est et Afrique australe

1. Titre du projet : Production de soude caustique (Kenya)
2. Objectif : Création d'une unité de production de soude caustique.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Alkali Industries (K) Ltd.	5. Etude de faisabilité exécutée en 1978. La société Alkali (K) Ltd. a révisé l'étude en 1988 et envisage d'exécuter le projet.	7. a) <u>Disponibles localement</u> : calcaire et carbonate de sodium anhydre; b) <u>Importées</u> : nitrate de sodium, soufre et acide chlorhydrique.	10. Pas de rensei- gnements.	12. 40 000 tonnes.	14. a) On estime à 50 techniciens les besoins en personnel; b) Tinta Technical Services (Inde) et Alkali Industries (Kenya) ont récemment créé une coentreprise et la production devait commencer en 1988.
4. District de Kajiado (Kenya)	6. La proposition a été approuvée par le ministère qui attend de voir si les intéressés exécutent le projet.	8. Par tonne de soude caustique : vapeur à 8,5 Ata, 3 300 kg; électricité pour l'éclairage seulement : 250 kWh; et coke pour la combustion de la chaux : 300 kg (chiffres approximatifs).	11. Local : 12 000 tonnes; Région : 30 à 40 000 tonnes.	13. Estimé à 5,8 millions, y compris le terrain, les bâtiments, les machines, coûts des essais de production, fonds de réserve et fonds de roulement.	
		9. Construction d'une voie ferrée et d'une route macadamisée pour faciliter l'exploit- ation du carbonate de sodium anhydre naturel dans le district.			

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/Garants	Conclusions et recommandations de la réunion d'Addis-Abeba de novembre 1983	Activités menées depuis novembre 1983	Observations et recommandations
3. Usine sidérurgique intégrée au Kenya	Ministère de l'industrie	Il a été décidé de promouvoir ce projet à long terme car la consommation intérieure de produits sidérurgiques est suffisamment élevée pour justifier la création d'un complexe intégré (432 000 tonnes en 1985).	L'étude de faisabilité d'Austroplan (1982) a été examinée par l'équipe du Secrétariat du Commonwealth en octobre 1984 pour le secrétariat de la ZEP. Un groupe d'étude interministériel a été créé en juin 1988 pour examiner tous les aspects du développement de l'industrie au Kenya.	L'étude de faisabilité d'Austroplan a été étudiée et analysée à la fois par la ZEP et par le groupe d'étude interministériel. Le projet original intégré n'est désormais plus acceptable. Le nouvel objectif consiste maintenant à fabriquer des matières premières sidérurgiques sous forme de billettes et de bobines d'acier laminées à chaud. Ces produits seront consommés par des aciéries existantes.
INDUSTRIE MECANIQUE				
4. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camionnettes, camions et cars	Conseil des ministres du MULPOC	Le projet devait être réalisé au Zimbabwe ou au Kenya et des études de préinvestissement étaient recommandées.	L'approbation du projet par le ministère des industries a été obtenue depuis. Le principe de la coentreprise a aussi été approuvé car le projet sera élargi pour desservir la sous-région. T.A. Holdings Ltd du Zimbabwe y participe avec une entreprise qui montera les moteurs diesel et rééquiper, rénovera, réparera et entretiendra les camions de toutes les marques.	On estime que la teneur en produits locaux devrait atteindre 30 % et la réalisation du projet devrait commencer avant la fin de 1988. La production comprendra des moteurs diesel fixes ainsi que des moteurs pour bateaux. Dans le cadre d'un projet analogue la SADCC est promoteur visant à fabriquer de pièces détachées pour l'industrie extractive, les moteurs diesel pourraient servir à équiper des véhicules extraroutiers. Le projet, qui a une capacité suffisante pour desservir la sous-région de la ZEP et de la SADCC, devrait être maintenu dans le programme révisé pour être mis en oeuvre à court terme.
5. Fabrication de châssis équipés de moteurs diesel pour camionnettes, camions et minicars	Conseil des ministres du MULPOC	Le projet devait être réaligné en Ethiopie, en Mozambique et en Tanzanie, et des études de préinvestissement devaient être réalisées.	La Tanzanie est en train de ramener le projet au niveau du pays. En Ethiopie, les études ultérieures ont indiqué qu'il vaudrait mieux créer une usine de fabrication de remorques ou de camions qui pourrait aussi produire des châssis. Une coentreprise avec un partenaire étranger est recherchée dans cet esprit.	Ce projet n'avait ni garant ni promoteur réel. Son maintien dans le programme révisé n'avait pas été recommandé.